

C.R.I.C. N° 70 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 21 janvier 2020

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projet de visite sur le thème de l'égalité des chances le vendredi 21 février 2020 à Gand</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mmes Durenne, Lekane, M. Evrard.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Présentation du « Cadre de référence 2019-2023 pour la promotion de la santé sexuelle et la prévention du VIH et des autres IST chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes en Wallonie (HSH) »</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne.....	2
<i>Audition de Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du Recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre.....	3
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Greoli, Lekane, M. Sahli, Mme Roberty, M. Heyvaert, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre.....	6
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	13
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli.....	13
<i>Interpellations et questions orales</i>	14
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le blocage des demandes d'aides à la promotion de l'emploi (APE) et les nécessaires mesures d'accompagnement »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	14

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'éventualité d'une réforme du FOREm pour répondre au problème des métiers en pénurie »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la promotion de la formation et l'évolution professionnelle des aides-ménagères du secteur des titres-services » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien au secteur des titres-services » ;

Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les subventions aux entreprises de titres-services » ;

Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations pour les travailleurs du secteur des titres-services »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Disabato, Mme Lekane, M. Sahli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. .19

Question orale de M. Agache à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le financement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) »

Intervenants : M. le Président, M. Agache, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les discriminations à l'embauche »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les cités des métiers »

Intervenants : M. le Président, M. Legasse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de Mme Schyns à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation du personnel de Lhoist »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Reprise de la séance.....32

Interpellations et questions orales (Suite).....32

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les détails de la campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....32

Question orale de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention des risques sanitaires liés à l'usage des psychotropes de synthèse »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....35

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'étude de santé à Cortil-Wodon »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....37

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention relative au syndrome du choc toxique lié à l'utilisation de certaines protections hygiéniques » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention des risques liés à une mauvaise utilisation des protections hygiéniques »

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....39

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention contre les dangers d'une consommation excessive d'alcool chez les jeunes adultes »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....42

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement sexuel des personnes porteuses d'un handicap »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....44

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....45

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la possibilité d'accueil des migrants dans les abris de nuit en Wallonie » ;

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gestion de la prise en charge des migrants en transit en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....47

Question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le futur des entreprises de travail adapté (ETA) »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....49

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le harcèlement dans les transports en commun »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....50

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la création de la conférence interministérielle « Droits des femmes » »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....52

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la 64e session Beijing+25 de la Commission des Nations unies pour le statut de la femme »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....53

Organisation des travaux (Suite).....55

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....55

Interpellations et questions orales retirées.....55

Liste des intervenants.....56

Abréviations courantes.....57

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nous pouvons formellement commencer, sachant que certaines personnes sont à la fois retenues dans leur voiture ou dans le train. Quel que soit leur mode de déplacement, il y a manifestement un problème aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Je vais tout d'abord aborder un point ne figurant pas à l'ordre du jour ; vous comprendrez le pourquoi lorsque j'en aurai dit quelques mots.

Lors de la séance non pas dernière mais précédente encore, c'est-à-dire en 2019, de notre commission, j'ai évoqué les services du greffe et le greffe, pour refuser une demande de Mme Bernard concernant la restauration des collaborateurs vu l'heure tardive à laquelle nous avons terminé nos travaux. C'était une erreur de ma part et je tiens à la rectifier : ce n'est pas une décision du greffe ou du greffier, comme je l'ai indiqué, mais bien une décision du Bureau. Je tenais à ce que ce soit dit pour qu'il n'y ait pas d'équivoque à ce sujet. J'espère que cela figurera au compte rendu.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Merci.

Projet de visite sur le thème de l'égalité des chances le vendredi 21 février 2020 à Gand

M. le Président. - Vous vous en souvenez certainement, suite à la visite et à l'audition d'Unia, nous avons pris la balle au bond et suggéré l'organisation d'une visite à Gand, suivant le modèle qui nous avait été expliqué en séance, notamment de tests qui étaient

pratiqués à Gand. Cela concernait également directement l'autre commission, c'est-à-dire la commission qui va s'associer à la nôtre pour cette visite : la Commission du logement et des pouvoirs locaux, ainsi que la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

J'ai ici le projet de programme qu'il nous faut viser ensemble et sur lequel il nous faut décider formellement. Nous prendrions, pour ceux qui le souhaitent, le train au départ de Namur, ou au départ de la gare la plus proche de chez vous, à 7 heures 40 si c'est au départ de Namur, pour une arrivée à Gand prévue à 9 heures 23, ensuite un transfert pour aller vers la salle qui nous accueillerait.

Nous serions accueillis – c'est en débat aujourd'hui même, me dit-on – soit par la bourgmestre ou la maire adjointe, soit par le collège tout entier.

Une rencontre avec Pieter-Paul Verhaege, de la VUB, est également prévue en matinée, à 11 heures, à propos des tests de situation logement menés par la Ville de Gand et elle sera suivie d'un échange de vues.

Un lunch est prévu vers 12 heures, 12 heures 15 minutes.

Nous reprendrons nos travaux vers 14 heures par une rencontre avec M. Stijn Baert, de l'Université de Gent, sur les tests de situation emploi menés par la Ville de Gand et un membre de l'administration, ainsi qu'un échange de vues.

Le départ en train de Gand-Saint-Pierre est fixé à 15 heures 55 minutes vers Namur – ou à une autre heure pour ceux qui vont vers d'autres gares. L'arrivée à Namur est, quant à elle, prévue à 17 heures 42 minutes.

Il nous est loisible d'utiliser un autre moyen de transport au départ de Namur. Il faudrait alors réserver un bus, si vous le préférez. Il faut que nous en décidions aujourd'hui, sachant que l'autre commission qui se joint à nous débute à 9 heures 30 minutes et qu'il ne faudrait pas que nous soyons discordants avec eux, car ils vont en discuter également. Le train me semble plus facile, mais c'est un avis personnel, puisque chacun a le loisir de partir de la gare qui lui est la plus proche. Sans cela, il faut que l'on prenne des dispositions pour louer le car dès que nous en aurons décidé ici et dans l'autre

commission. Je soumets cela à votre sagacité et je vous invite à réagir.

Il me faut ajouter qu'il est essentiel que chaque groupe indique qui participera effectivement à la visite. On avait évoqué le nombre de parlementaires liés à chacune des commissions en sachant que ce ne doit pas être les membres effectifs, mais que le maximum est le nombre des parlementaires des commissions concernées. J'espère avoir été clair.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je ne pense pas qu'il faille passer deux heures là-dessus. Tout me va. Pour moi, en train, c'est le plus simple. Si vous voulez faire cela en car, on peut y aller en car. Je vous fais pleinement confiance par rapport à l'organisation de la visite.

Il me semble que notre groupe a communiqué les deux noms : Mme Delporte et moi-même ainsi qu'une collaboratrice du groupe qui assisterons à la journée.

M. le Président. - C'est exact. M. le Secrétaire me confirme que la communication a bien été réceptionnée.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Président, je voulais simplement vous dire que notre collègue députée, Diana Nikolic, présidente de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a fait une demande afin que sa commission puisse se joindre à la vôtre.

M. le Président. - C'est exact. C'est ce que j'ai mentionné tout à l'heure quand le secrétaire m'a interrompu. Je l'ai ajoutée. Comme cela, c'est clair.

Mme Durenne (MR). - Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - À mon avis, vu que c'est à Gand, c'est beaucoup plus simple d'y aller en train plutôt qu'en car et risquer de tomber dans les embouteillages sur l'autoroute.

Pour notre groupe, ce serait au moins une personne par commission et nous serions au moins à deux personnes pour le groupe PTB. Ai-je bien compris ?

M. le Président. - Il faut juste renseigner les personnes concernées, si vous le voulez bien, pour confirmer le nom des deux participants, tant que faire se peut. La confirmation des noms se fait auprès du secrétariat.

Mme Lekane (PTB). - Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Président, dans quelques minutes, j'irai justement dans la Commission des pouvoirs locaux et je suggérerai à l'assemblée et à la commission de se déplacer avec le train, qui me paraît effectivement judicieux.

M. le Président. - On insiste vraiment pour communiquer les noms des participants le plus rapidement possible pour les communiquer à la Ville de Gand. Je me permets d'insister pour que nous soyons relativement nombreux, parce que l'initiative me paraissait intéressante et parce que, si le Collège de Gand tout entier devait nous recevoir, il serait dommage d'être en sous-nombre.

Merci à toutes et tous. On peut formellement prendre attitude et décider. Tout le monde est-il d'accord ? Oui, parfait.

AUDITIONS

PRÉSENTATION DU « CADRE DE RÉFÉRENCE 2019-2023 POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE ET LA PRÉVENTION DU VIH ET DES AUTRES IST CHEZ LES HOMMES AYANT DES RAPPORTS SEXUELS AVEC D'AUTRES HOMMES EN WALLONIE (HSH) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la présentation du « Cadre de référence 2019-2020 pour la promotion de la santé sexuelle et la prévention du VIH et des autres IST chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes en Wallonie (HSH) ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je propose Mme Laffut comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Laffut est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Audition de Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du Recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre

M. le Président. - La parole est à Mme Pezeril.

Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre. - Bonjour à toutes et à tous. Merci de nous accueillir dans ces lieux, Madame la Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés.

Je suis ici non pas à titre personnel, mais pour vous présenter ce cadre de référence que vous voyez là. Mes collègues de SASER Namur ont amené quelques exemplaires, si vous voulez un exemplaire papier, parce que ce cadre de référence que je vais vous présenter aujourd'hui est le fruit d'un travail collectif, qui a réuni de nombreux partenaires.

Bien sûr, on a eu le soutien de l'AViQ en Wallonie. L'Observatoire du sida et des sexualités, qui coordonne l'ensemble, a travaillé cette année avec quatre points focaux : Sida Sol à Liège, Ex æquo, Sida IST Charleroi-Mons et le SASER à Namur. Je vais vous expliquer ce que veut dire un point focal et comment nous avons travaillé ensemble.

Pour cette présentation, je vais d'abord vous rappeler brièvement le contexte de ce cadre de référence, quelques considérations méthodologiques rapides, des données sur l'analyse de situation pour arriver à quelques enjeux majeurs aujourd'hui de la prévention des IST, du VIH et des hépatites pour – effectivement, je ne vous ai pas donné le titre - le public des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Wallonie.

Quel est le contexte ? Depuis quelques années, on est vraiment à un tournant de l'épidémie du VIH-sida. On parle d'ailleurs de nouveaux paradigmes de la prévention combinée.

Que veut dire la prévention combinée ? Pendant des années, on a séparé les choses et l'on se rend compte qu'il faut combiner, articuler les questions de prévention, le dépistage du VIH et le traitement antirétroviral, si les personnes sont dépistées séropositives.

Tout cela pourquoi ? Parce que les scientifiques se sont rendu compte au fil du temps que, si une personne séropositive prend un traitement antirétroviral et qu'elle aboutit à ce que l'on appelle une charge virale indétectable – la charge virale mesure le taux de virus dans le sang –, elle ne transmet plus le VIH par voie sexuelle. C'est donc une révolution dans l'épidémie du sida qui est encore très méconnue par la population

générale. C'est quelque chose de fondamental non seulement pour nous, ici en Belgique, mais aussi qui fait dire à l'ONUSIDA que l'on peut peut-être entrevoir une fin de l'épidémie à l'horizon 2030. Ils sont optimistes, on peut en discuter. Cela nous permet en tous les cas de casser cette chaîne de transmission du VIH.

À partir de ces données-là, il y a eu plusieurs nouveaux outils de prévention. On connaît bien évidemment le préservatif, il y a des publicités et des campagnes pour le préservatif depuis les années 80. Nous disposons maintenant de plusieurs nouveaux outils.

D'abord, il y a ce que l'on appelle le TasP en anglais, la *treatment as prevention*. Là, une personne détectée séropositive doit être mise sous traitement le plus rapidement possible, mais nous avons également ce que l'on appelle la PrEP, le traitement préventif, le traitement préexposition, pour une personne séronégative.

Si elle sait qu'elle va prendre des risques, elle peut prendre ce traitement antirétroviral en prévention pour éviter qu'on lui transmette le VIH.

Il y a également le TPE, le traitement post-exposition, après le risque. Si l'on a pris un risque, dans les 72 heures, on peut également prendre un traitement qui va bloquer cette transmission.

Le cadre que je vais vous présenter, bien évidemment, suit les recommandations internationales. Je vous ai déjà mentionné l'ONUSIDA, mais nous avons également un cadre national, le plan national VIH 2014-2019. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler à un renouvellement de ce plan qui définit des publics prioritaires. Les HSH en Belgique font partie de ces publics prioritaires.

Dernière chose à mentionner, bien évidemment, c'est la régionalisation de la promotion de la santé qui a aussi transformé notre travail. Au sein de ces stratégies concertées de la prévention du sida, il y a le CPAM qui pilote ces stratégies et qui a décidé de penser une stratégie spécifiquement wallonne et donc de publier des cadres de références régionaux.

Notons aussi le nouveau Plan de prévention et de promotion wallon qui reconnaît également le travail du CPAM et s'inscrit dans ce cadre.

Sur la diapositive que je vous montre, vous voyez tout le réseau en vert des Stratégies concertées ; c'est vraiment l'ensemble des acteurs qui sont actifs en promotion de la santé sexuelle ou prévention des IST.

Au sein de ce réseau, nous avons le CPAM qui réunit 19 organismes actifs en Région wallonne et en Région bruxelloise. Pour chaque cadre de référence, nous définissons des points focaux, c'est-à-dire des

partenaires privilégiés avec lesquels nous travaillons pour avancer dans ce travail pour, in fine, arriver à un cadre de référence.

Quelle est la méthodologie employée ? C'est une méthodologie participative et *evidence based*. Cela veut dire que le premier point de ce travail, c'est le diagnostic épidémiologique et social. On fait une synthèse de toutes les données scientifiques existantes pour la Région et pour le public concerné.

On organise également des consultations communautaires avec différents focus groupes organisés avec des HSH et des entretiens avec des patrons de bars et puis deux ateliers davantage axés avec les professionnels de prévention du VIH, du secteur de la santé de manière générale, mais aussi d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations. Toutes les associations LGBTQI+.

À partir de ces ateliers, de cette consultation, on voit également les professionnels et les principaux constats qui peuvent être apportés.

Ensemble, on va analyser la situation, définir une problématique, les comportements qui nous semblent importants à mettre en avant et les déterminants de ces comportements.

À partir de toute cette analyse, on va définir un plan opérationnel avec des objectifs spécifiques, des objectifs opérationnels en termes d'actions très concrètes et les activités.

J'en viens à quelques données sur la situation épidémiologique. Où en sommes-nous ? Selon les dernières données de Sciensano, qui publie tous les ans les nouveaux diagnostics du VIH, nous sommes à près de la moitié : 49 % des nouveaux diagnostics sont attribués à un contact entre hommes.

À côté de cette incidence, on a aussi des estimations de prévalence à partir des données de EMIS. C'est une grande enquête européenne sur les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. L'observatoire analyse les données belges francophones. Nous avons une collaboration avec Sciensano sur cette enquête. Selon notre estimation, la prévalence est estimée à 8,5 % au sein des HSH en Wallonie.

On sait également que les IST sont en très forte augmentation, quelles qu'elles soient d'ailleurs – chlamydia, gonorrhée, syphilis principalement –, mais on n'a pas de chiffres sur la proportion de HSH au sein de cette augmentation.

Une autre donnée très importante pour nous aujourd'hui – je vous en ai parlé en introduction –, c'est la PrEP, ce traitement préventif. Cela bouge très vite puisque tous les mois, on estime qu'il y a environ une

centaine de nouveaux PrEPeurs, comme on les appelle, qui arrivent. Selon les dernières estimations, on a plus de 2 800 PrEPeurs fin 2019 sur toute la Belgique. Les chiffres sont frappants : plus de 99 % sont des hommes dont plus de 98 % des HSH.

On pourrait dire qu'il y a vraiment une forte mobilisation au sein des HSH et une conscientisation de l'importance de la PrEP. Il faut relativiser, c'est pour cela que l'on a mis ce chiffre-là : selon EMIS, il y en a encore plus d'un quart qui n'en ont jamais entendu parler en Belgique.

J'en viens aux données de dépistage. Toujours selon EMIS, près de 60 % ont réalisé un test de VIH dans les six derniers mois. Cela peut paraître relativement important. Il faut savoir que pour les HSH qui prennent des risques, c'est-à-dire qui ont une vie sexuelle non protégée avec plusieurs partenaires, les recommandations sont un test de tous les trois à six mois. On a encore un taux important de dépistages tardifs. Quand on dit dépistage tardif, cela veut dire davantage de risques, de complications au niveau de l'état de santé. Sur les IST, on a encore un fort sous-dépistage et peu d'habitude de dépistage régulier pour les IST.

Dernier point concernant les personnes vivant avec le VIH, on estime aujourd'hui, en Belgique, que plus de 19 000 personnes vivent avec le VIH. Au sein de ces 19 000 personnes, plus de 9 % ne sont pas diagnostiquées. C'est ce que l'on appelle l'épidémie cachée, qui est aujourd'hui l'une des clés de la compréhension de cette dynamique de l'épidémie.

Autre élément frappant et assez nouveau que l'on voulait mettre en avant, c'est qu'au sein de ces personnes vivant avec le VIH, celles qui ont plus de 50 ans représentent désormais 41 % des personnes. On estime que dans les 10 ans, cela va être la majorité des personnes vivant avec le VIH qui vont avoir plus de 50 ans. Cela pose de nouveaux enjeux en termes de santé, mais également en terme social.

Sur une analyse de situation un peu plus psychosociale, que peut-on en dire ?

Je n'ai pas actionné mon minuteur, excusez-moi.

(Réactions dans l'assemblée)

Parfait. C'est un public très hétérogène au niveau des conditions de vie de manière générale, mais également en termes de nomination et d'identification. Selon les enquêtes, on a plus de 85 % qui se reconnaissent gays ou homosexuels, mais une partie qui, soit refuse cette dénomination, soit même va plutôt se dire hétérosexuels tout en ayant des pratiques sexuelles avec des hommes. D'où d'ailleurs le terme HSH, pour mettre l'accent sur

les pratiques et non pas sur les revendications identitaires.

La spécificité de la Wallonie, c'est que l'on a un territoire qui est très inégalement couvert, et ce à deux titres : d'un point de vue médical, avec toute la couverture des services psycho-médico-sociaux, mais également d'un point de vue communautaire avec les lieux de sortie, des bars et des lieux de convivialité gays inégalement répartis.

En Belgique, qui est pourtant un pays à la pointe depuis de nombreuses années avec des lois sur la reconnaissance du mariage ou de l'adoption, on a encore des discriminations importantes et parfois même des violences homophobes. Cela n'est pas mentionné dans le cadre de référence mais je pense aux refuges ouverts à Bruxelles et à Liège pour accueillir des jeunes LGBT qui ont été exclus par leurs familles et qui se retrouvent démunis. Il y a aussi la sérophobie. Là, c'est davantage des discriminations liées au VIH. On pourra y revenir aussi : quantité de problèmes qui ont été identifiés dans l'emploi, dans les assurances, même dans les soins de santé avec des refus de traitement par des dentistes. IL y a là toute la complexité des discriminations multiples.

On se rend compte que la sérophobie se nourrit aussi de l'homophobie et du racisme, et que ces éléments fonctionnent très souvent de manière combinée. C'est un constat malheureusement transversal à de nombreuses enquêtes : de manière générale, l'état de santé des gays et des bisexuels est globalement inférieur à celui des hommes hétérosexuels.

Vu l'hétérogénéité de ce public, on a décidé également de spécifier quatre sous-publics que je vais détailler.

D'abord, les jeunes. Pourquoi les jeunes ? On se rend compte qu'il y a encore un problème de connaissances. On n'avance pas beaucoup en termes de connaissances et surtout des modes de transmission des IST. Comme je le disais, même sur les nouveaux outils de la prévention du VIH, il y a très peu de connaissances, notamment chez les jeunes. À un âge de l'adolescence ou de jeune adulte, on a des taux plus élevés d'anxiété et de discrimination, et tout ce qui est la problématique de harcèlement à l'école.

Autre sous-public, les usagers de psychotropes. Selon les enquêtes, les HSH consomment en général davantage de psychotropes que la population générale. Dans les psychotropes, il y a tant l'alcool que le cannabis mais aussi la cocaïne et surtout tous les nouveaux produits de synthèse qui arrivent sur le marché, dont le GHB et d'autres, avec l'émergence de la problématique du *chemsex*, le *chemical sex*, le fait de prendre ces substances à visée sexuelle avec même le

retour de l'injection, que l'on appelle le *slam* au sein de ces soirées *chemsex*.

Autre public prioritaire, les migrants. Particulièrement au sein de ces migrants, les personnes réfugiées ou en attente de régularisation. On a à nouveau des inégalités de santé accrues au sein des communautés et des agressions et violences homophobes. Dans la société belge, il y a des discriminations dans les domaines de l'emploi et du logement, surtout quand la régularisation est longue et compliquée avec des cas maintenant de plus de 10 ans d'attente pour une régularisation.

Le dernier sous-public déterminant pour nous, ce sont les HSH vivant avec le VIH, avec une augmentation des co-infections très probablement à mettre en lien avec ce vieillissement des personnes vivant avec le VIH et des nouveaux défis, notamment l'accueil dans les maisons de repos. Malheureusement, on a les premiers refus de maisons de repos vis-à-vis de personnes qui déclarent avoir le VIH. Il y a donc persistance de discriminations même en avançant dans l'âge.

(Réactions dans l'assemblée)

L'objectif général de ce plan, c'est d'améliorer la santé globale et la santé sexuelle des HSH, et donc de contribuer à diminuer l'incidence et la prévalence du VIH, des hépatites et des IST.

Pour cela, on a déterminé trois objectifs spécifiques :

- promouvoir la prévention combinée ;
- améliorer la santé globale ;
- lutter contre les discriminations envers les HSH et conscientiser les personnes concernées à la sérophobie.

Il y a des objectifs opérationnels et des actions qui en découlent. Pour promouvoir la prévention combinée, il faut :

- améliorer le niveau d'information du public, mais aussi le niveau d'accès. On garde le préservatif et le lubrifiant, mais on ajoute tous ces nouveaux outils dont je vous ai déjà parlé : le traitement comme prévention, le traitement post-exposition et le traitement préexposition ;
- augmenter le recours précoce et régulier au dépistage et notamment soutenir ce dépistage démedicalisé. Pour l'instant, il ne concerne légalement que le VIH, mais, selon nous, il devrait inclure d'autres IST ;
- augmenter la connaissance et l'adoption de stratégies de réduction des risques, de réduction des risques sexuels, et de réduction des risques en termes d'usage de psychotropes ;
- le traitement des IST et l'orientation vers les soins ;

- la couverture vaccinale, en priorité du HPV et des personnes vivant avec le VIH puisqu'elles sont plus fragiles en termes immunitaires.

Deuxième objectif, la santé globale. Quand on parle de santé globale, qu'est-ce que cela veut dire ? On veut inclure des données autour de la santé mentale et du mieux-être, la santé sexuelle, l'usage de drogues et le *chemsex* :

- améliorer l'accueil des HSH dans les services psycho-médico-sociaux ;
- améliorer l'accueil des HSH migrants ou réfugiés, en tout cas étrangers, dans les lieux communautaires et de convivialité ;
- assurer que des couples de même sexe puissent entrer en maisons de repos, y inclure des personnes vivant avec le VIH ;
- former tous les acteurs sur les thématiques – notamment les thématiques de VIH mais aussi de santé mentale – et les professionnels de la santé aux spécificités et aux transversalités des LGBTIQ+ ;
- en termes d'offre de soins, inclure toute personne sans discrimination aucune. On pense en priorité aux personnes sans statut de séjour légal ;
- promouvoir les stratégies de réduction des risques.

Dernier objectif, lutter contre les discriminations. Je vous en ai également parlé tout à l'heure, lutter conjointement contre la sérophobie parce que, au sein de la société de manière générale, mais aussi dans les lieux de vie, y compris gays et y compris militants, on peut encore avoir des propos et des actes sérophobes. Lutter contre l'homophobie dans la société, y compris l'homophobie intériorisée et le fait de soi-même se dévaloriser ou s'interdire certaines choses. C'est toute la question des discriminations croisées, de ce que l'on appelle maintenant l'intersectionnalité, avec également les questions liées au racisme, aux discriminations liées à l'âge et à d'autres enjeux. Ensuite, une remobilisation communautaire des LGBT autour de cette problématique du VIH-sida et, de manière générale, de la santé sexuelle.

Pour conclure, nous en appelons à un réel besoin et nous vous en appelons pour que vous nous souteniez dans ce travail et cette démarche. On est bien conscients aussi des limites de cette analyse. Il y aurait encore des choses à compléter et à approfondir, notamment avec d'autres sous-publics comme les travailleurs du sexe dont je ne vous ai pas parlé, mais qui est également un public très vulnérable, ou les HSH en milieu carcéral et d'autres publics – les personnes trans également. Il y aurait également d'autres publics pour lesquels il faudrait affiner et développer cette analyse. L'enjeu, c'est de l'articuler à la fois avec ce futur plan national VIH-sida et l'organisation de la promotion de la santé en Wallonie.

Le message majeur que l'on voulait faire passer, c'est que, aujourd'hui, une lutte contre le VIH est aussi une lutte pour les droits humains et contre les inégalités de santé et toute forme de discrimination.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup à vous, Madame Pezeril.

Échange de vues

M. le Président. - Je voudrais céder la parole aux commissaires qui souhaitent intervenir. Il y avait déjà des réactions non verbalisées. Je ne doute pas un seul instant qu'il y ait une ou plusieurs demandes d'intervention.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je n'avais pas levé la main, mais ce n'est pas grave. Je sais bien que vous préférez me donner la parole en premier. Je n'avais aucun doute sur la manière dont cela allait se passer.

Très sérieusement, parce que le sujet est particulièrement sérieux, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des collaborateurs et l'ensemble des services et ASBL qui se sont joints à cette étude.

La première chose que je voudrais dire, pour l'avoir déjà dit dans des vies passées, c'est l'importance que nous ayons enfin en Wallonie, et en Belgique plus généralement, des chiffres sur l'état de santé de la population – pas sur l'état des soins de santé, mais sur l'état de la santé de la population –, avec un certain nombre d'indicateurs que l'on tient plus qu'à cinq ans et dont on sait que, de toute façon, les politiques d'inflexion en prévention santé et en accompagnement de l'état de santé doivent s'étaler sur au moins 15 à 20 ans pour pouvoir porter de réels effets sur l'état de la santé.

Je voudrais vraiment remercier tous les acteurs de cette étude qui nous fournissent enfin un certain nombre de chiffres. Sans faire de l'histoire, en Wallonie, il était temps que l'on s'en rende compte.

Ensuite, si les chiffres globaux sont importants, un certain nombre d'accents sont aussi importants. L'intérêt de cette étude est d'avoir ciblé des publics ou des sous-publics - même si je n'aime pas cette appellation, mais elle est nécessaire sur le plan statistique. Cela nous permet de mener des actions ciblées, au-delà de l'action générale de prévention, et donc d'avoir de la prévention à deux étages.

Dans ce cadre-là, s'il y a toute l'action sur les PMS, j'ai trouvé assez peu présente dans les chiffres - je ne dis pas que c'est de votre faute - l'action ou la sensibilisation au travers des médecins généralistes - en ce compris les maisons médicales et les cabinets de profession libérale. L'important est qu'il y ait aussi une sensibilisation dans ces lieux.

Je ne vais pas revenir ici sur l'importance de la formation initiale des médecins dans ce cadre-là. Dans leur cursus, c'est encore très secondaire. J'invite donc la ministre à avoir, avec son homologue de la Communauté française, des échanges dans le cadre du cursus initial en médecine.

Je vous remercie d'avoir dit à la fin de votre intervention que nous avons peu d'informations sur le milieu carcéral et peu d'informations, même si l'on en a déjà un certain nombre, sur tout le volet PMS et adolescence. Je prends ces deux-là en particulier.

De nouveau, sur le volet carcéral, dans le cadre de la prévention que vous avez poursuivie, Madame la Ministre, il y a certainement des chiffres à aller chercher. De nouveau, dans les PMS, étant donné que c'est un secteur qui va être retravaillé en Communauté française, il y a peut-être un travail à faire à son niveau sur les échanges avec la ministre Désir, en charge de cette matière, pour obtenir des centres PMS plus d'informations et une sensibilisation qui n'existe pas suffisamment aujourd'hui.

Ce sont des aspects sur lesquels je voulais insister.

Enfin, je voulais insister aussi sur la possibilité de développer plus largement, comme c'est le cas à Liège et à Bruxelles - mais je sais que la ministre y est sensible - en coordination et en association avec Arc-en-ciel, des lieux de refuge, de prise en compte. Puisque l'on sait que, globalement, ce qui se cache derrière tous ces enjeux, c'est un enjeu de santé mentale au sens large, pour l'ensemble de la population. La base même de la santé mentale ou du bien-être en santé mentale est l'écoute et l'existence de lieux déstressants, où l'on peut déposer un certain nombre de ses problématiques. Dans ce cadre, la première prévention est avant tout le soutien à des associations du type Arc-en-ciel et le soutien à l'ouverture de centres qui permettent à des personnes non respectées de se sentir écoutées et respectées.

Je reviendrai sur des questions plus spécifiques au cours de nos débats. Je vous remercie.

M. le Président. - L'usage veut que l'on donne la parole à la minorité d'abord et j'aurais dû demander au plus grand groupe de la minorité s'il avait des questions. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Voudriez-vous intervenir ?

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Je vous remercie déjà pour votre présentation. C'est nouveau, c'est le premier type de présentation de ce type que je vois. Je suis ravie de voir les chiffres et de voir tout le travail fourni.

La première question qui m'est venue est liée à l'évaluation des coûts des soins des personnes qui sont détectées séropositives. Y a-t-il des coûts liés aussi à tout l'axe prévention, de manière générale, quand on doit faire des tests et, par la suite, si l'on est détecté séropositif ?

A-t-on déjà une évaluation de l'ensemble des coûts à charge de ces publics ? Je trouve que c'est aussi intéressant, parce que cela peut être un frein, en tous cas au niveau de la prévention.

Je suis assez choquée par rapport à tout l'aspect discrimination, notamment celle liée aux maisons de repos, mais aussi à l'accès à l'emploi, aux différents accès à la vie en société de manière générale, au niveau des familles, des cercles d'amis, si l'on est toujours étudiant, et cetera. Dispose-t-on de rapports ou de témoignages par rapport à cela ? Avez-vous travaillé avec ce public-là dans tout le processus de votre analyse ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je vous remercie à mon tour pour tout le travail effectué par l'observatoire et l'ensemble des partenaires de terrain. C'est un travail important, qui veille à l'articulation entre l'expertise scientifique et l'action concrète, dans l'objectif général d'améliorer l'adéquation entre les besoins des publics cibles, la prévention, les stratégies d'intervention mises en œuvre par les acteurs de terrain et les politiques en vigueur en Wallonie et à Bruxelles.

Avant de passer la parole à ma collègue pour ses questions - parce qu'elle est plus spécialisée en la matière - je voudrais rappeler que, sous la précédente législature, le groupe PS a défendu par la voix de notre ancien parlementaire, M. Bruno Lefèvre, l'ouverture du don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, au travers d'une résolution adressée au Gouvernement wallon à la destination du Fédéral. Cette résolution visait à :

- renforcer la lutte contre l'homophobie, à ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Elle visait, en réalité, le fait de réclamer au Gouvernement fédéral la levée de toute ambiguïté concernant le don de sang ;
- renforcer les campagnes de prévention en matière de lutte contre le sida et les MST auprès des hommes ayant des relations avec

- des hommes, en ne ciblant pas uniquement les homosexuels ;
- inciter les ministres en charge de la Santé et de l'Égalité des chances à reformuler les critères d'exclusion et les catégories utilisées afin qu'ils ne soient plus stigmatisants envers une frange de la population ;
- solliciter du Gouvernement fédéral la définition des critères permettant de mieux cibler les catégories de population utilisées pour déterminer les risques épidémiologiques et ainsi avoir une approche plus précise des risques de contamination de sang, en tenant compte de l'avis du Conseil supérieur de la Santé ;
- solliciter le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'il renforce l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle - le programme EVRAS - au sein des écoles - Madame l'a rappelé tout à l'heure, elle a parlé des jeunes - en vue de sensibiliser à la diversité des orientations sexuelles et de modifier la perception stéréotypée des minorités sexuelles.

Le travail que vous réalisez donc, Madame la Directrice, au travers de l'observatoire, répond parfaitement à l'une des demandes formulées par mon groupe relative à une meilleure prise en charge de la prévention contre le sida et les IST.

Dans les débats relatifs à l'ouverture du don de sang aux HSH, il est apparu qu'aucune étude ne permet d'établir avec certitude que les HSH présentent un risque plus élevé de contamination par le VIH, même si la prévalence est plus importante, bien sûr.

C'est ce qu'affirmait d'ailleurs la Cour européenne de justice dans son arrêt d'avril 2015 condamnant la France à revoir l'exclusion totale des HSH du don de sang. Aujourd'hui, si l'interdiction pure et simple a été levée, les critères retenus pour autoriser le don sont notamment ceux d'une abstinence de 12 mois précédant le don. Pour l'association LGBT ainsi que la communauté, cette différence de traitement est tout aussi discriminatoire que l'interdiction et renforce la stigmatisation envers les homosexuels. La France va d'ailleurs revoir sa législation et appliquera désormais le même critère que pour les hétérosexuels, à savoir à ramener à quatre mois au lieu de 12.

Aujourd'hui, il me plaît de rappeler aussi que les nouvelles technologies de dépistage permettent de détecter plus rapidement dans le sang prélevé la présence ou non du VIH, ce qu'avait également confirmé l'Académie royale de médecine dans son avis écrit remis aux membres de la commission dans le cadre de l'examen de la résolution. Je parle de la résolution présentée par M. Lefebvre lors de l'ancienne législature.

Pour conclure et avant de passer la parole à ma collègue, il me plaît de rappeler que mon groupe n'a jamais remis en cause l'importance d'assurer la sécurité sanitaire des dons de sang, mais bien la différence de traitement appliqué aux HSH dans le domaine. Il ne faut en effet pas cibler l'orientation sexuelle, mais bien les pratiques sexuelles à risques.

Mon groupe vous encourage – comme, je suis persuadé, l'ensemble des groupes présents – à continuer le travail que vous faites, parce que c'est important, c'est comme cela que l'on peut faire avancer les choses. C'est comme cela que l'on peut faire comprendre les choses, parce que le drame est qu'aujourd'hui nous sommes de plus en plus nombreux à ne pas comprendre, et quand on ne comprend pas, on n'avance pas.

Nous sommes de tout cœur avec vous et nous vous encourageons à continuer dans cette lancée.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Mon collègue a déjà remercié l'équipe, je m'associe évidemment à ces remerciements.

J'aurais quelques questions et une petite constatation pour terminer. Je vais directement aller au but.

Quel est l'impact de l'octroi d'un remboursement pour l'utilisation de la PrEP, sur la prévalence du VIH et les autres IST au sein de la communauté LGBTQI+ ? Les récents chiffres en baisse du nombre de contaminations du VIH peuvent-ils être mis en lien avec ce traitement ? Recommandez-vous un usage systématique de la PrEP comme moyen de prévention, tout en sachant qu'un reproche est formulé à l'usage de la PrEP et qu'elle engendre des comportements à risques envers d'autres IST ? Je ne vais pas les citer toutes, en tout cas la chlamydia, la gonorrhée et l'hépatite en particulier. Puisque l'usage du préservatif est délaissé, la crainte est que la contamination au VIH étant moindre, cela pose un souci. Confirmez-vous cela ?

Enfin, quelles actions la ministre entend-elle développer afin de renforcer, le cas échéant, les actions menées sur le terrain en matière de prévention du VIH et des IST ?

Je souhaite revenir au sujet d'un point que vous avez évoqué lors de votre présentation aujourd'hui, un point relatif à une discrimination à l'entrée des maisons de repos. Nous avons déposé, lors de la précédente législature, une résolution qui visait à renforcer la lutte contre les discriminations LGBTQI+ avec notamment une mise à disposition de matériel de prévention et une prise en charge de la vie affective et sexuelle. Vous l'avez compris, cette résolution n'a pas pu être adoptée, mais pourrait, grâce à votre présentation d'aujourd'hui,

nous rappeler qu'elle peut faire l'objet d'un nouveau travail et de nouvelles propositions.

Madame la Ministre, comptez sur moi pour rester très vigilante et particulièrement attentive à cette problématique. Nous allons donc y travailler.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je voulais d'abord m'excuser de mon retard, les trains aujourd'hui étaient un peu récalcitrants.

Merci pour le rapport, je me permettrai de regarder votre présentation, heureusement que tout est filmé aujourd'hui.

(Réactions dans l'assemblée)

Je l'ai reçu, mais étant dans le train je vais revoir sur YouTube en différé.

Je ne sais pas si vous avez répondu à cette question lors de votre présentation, mais il y avait deux choses dans le rapport qui m'avaient interpellé. C'est le lien que vous pourriez faire avec les autres acteurs sociaux. Vous soulevez plusieurs questions, par exemple pour les personnes âgées, comment informer les acteurs hors ceux cités ici ? Vous reprenez les acteurs concernés par la problématique, mais pour moi il manque un acteur qui ferait le lien avec d'autres acteurs, qui ne sont pas spécialement touchés par cette problématique.

Je reprends mon cas comme exemple. Je suis assez jeune, mais je suis sorti des études il y a 15 ans. Il y a 15 ans, quand on parlait de prévention, on parlait du préservatif, un point c'est tout. C'est important de mettre à jour d'autres acteurs qui peuvent être directement concernés par cette problématique.

Par rapport au travail dans les prisons, le Gouvernement a octroyé un subside pour qu'une institution puisse travailler au niveau psychologique dans les prisons. Pas mal d'acteurs travaillent dans les prisons, il faudrait voir comment on peut faire le lien pour prendre cela en compte, puisque vous disiez qu'il vous manquait des données pour être plus précis dans ce cadre-là. C'étaient mes deux questions à la suite de la lecture de votre rapport, pas à votre présentation.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je voulais également remercier les services et l'ensemble de l'équipe. Comme ma collègue Mme Greoli l'a dit, il était important d'avoir aujourd'hui des chiffres sur l'état de santé des Wallons et des Wallonnes.

Pour le reste, je souligne et remercie le travail effectué.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je voudrais aussi remercier, vous vous êtes exprimée, mais à travers vous, tous ceux et celles qui ont contribué à cette analyse qui est particulièrement intéressante.

Je vais recontextualiser un peu les choses, dans le sens où le cadre de référence est le fruit d'un travail qui a été initié et réalisé à partir de 2004 par ce que l'on appelle les stratégies concertées des acteurs de prévention IST-VIH. C'est un réseau d'acteurs de promotion de la santé, actifs en Wallonie et à Bruxelles, des acteurs qui pour la plupart sont financés en partie par la Région, avec des demandes parfois de subventions facultatives. C'est donc aussi un peu compliqué pour les opérateurs de terrain d'être financés.

L'objectif des cadres de référence est un outil de planification qui cible des publics cibles et qui vise à améliorer la qualité des actions de prévention et de réduction des risques en fonction de l'évolution des approches préventives.

En 2018, le travail s'était focalisé sur les publics gays et bisexuels, les hommes qui ont des rapports avec d'autres hommes. C'est vrai que HSH n'est sans doute pas l'acronyme le plus facile à prononcer. On peut s'exercer, on a réussi à dire facilement néonicotinoïde sous la législature précédente, donc HSH à l'aise.

Pour donner une planification couvrant les années 2019 à 2013, sur le cadre de référence qui a été proposé, il a été construit de manière participative. Il a fédéré les acteurs, mais aussi les patients dont on a finalement moins parlé, autour d'une même stratégie d'action. Un des éléments intéressants dans cette stratégie concertée, c'est que les patients s'y retrouvent également.

L'analyse de situation permet de se rendre compte et de prendre en compte des réalités de vie, mais aussi du diagnostic épidémiologique et social spécifique du public cible.

La planification résulte d'une approche de la santé globale avec une attention spécifique accordée aux déterminants de la santé, qui sont des leviers dans la lutte contre les inégalités. C'est également ce qui est défendu dans les objectifs transversaux du WAPPS.

Les défis rencontrés, auxquels le plan d'action devra répondre, sont pointés et détaillés :

- les inégalités de santé, la vulnérabilité sociale, la difficulté de toucher l'ensemble du public ;

- la conjugaison de plusieurs facteurs de risques : des risques environnementaux, socioéconomiques, comportementaux, biologiques ;
- le recours insuffisant au dépistage – cela a été évoqué dans la présentation – et les moyens combinés de protection et de réduction des risques ;
- la ruralité dans certains endroits de notre territoire ;
- l'évolution des NTIC, les nouvelles technologies ;
- les discriminations multiples auxquelles doit faire face le public cible, et cetera.

Les acteurs concernés par la problématique sont également identifiés : les acteurs et actrices de prévention IST-VIH-Hépatite et les acteurs et actrices psychomédicosociaux de la santé dans les milieux festifs et communautaires. L'objectif général de la planification, c'est d'améliorer la santé des gays, des bisexuels et des autres HSH sur le territoire wallon, en particulier de contribuer à la diminution de l'incidence et de la prévalence du VIH, des hépatites et des autres IST. Je trouve que la question relative à l'augmentation des IST et à l'abandon du préservatif est évidemment un volet sur lequel je serais heureuse de vous entendre.

Pour ce faire, cet objectif général va se décliner, se décline en trois objectifs spécifiques dans le cadre de référence :

- promouvoir la prévention combinée ;
- améliorer la santé globale ;
- lutter contre les discriminations envers les HSH et mobiliser la communauté dans la lutte contre la sérophobie.

Ces objectifs sont détaillés en actions qui ciblent les acteurs concernés. L'ensemble des actions qui sont préconisées sont en phase avec les principes d'intervention exposés dans l'axe 4 du WAPPS où l'objectif de santé vise à réduire l'incidence des IST, dont le VIH et les hépatites, en Wallonie.

Par rapport aux questions qui ont été évoquées ou peut-être aux expressions de certains collègues, je voulais vous informer qu'effectivement en décembre 2019, dans la foulée d'un travail qui avait été réalisé au sein de ce Parlement, il y a un projet pilote de promotion de santé qui est passé, un contrat en matière de santé mentale de gestion d'assuétudes et de réduction des risques dans les prisons. C'est un budget de 900 000 euros qui est passé en décembre. « Un pass dans l'impasse » va réaliser, dans l'ensemble des prisons, un état des lieux pour identifier les besoins en milieu carcéral.

Je trouve qu'il n'y a pas assez d'opérateurs dans les prisons. Je trouve que l'on ne s'occupe – je ne vais pas

dire pas du tout, mais en proportion, de la problématique – quasiment pas des détenus. C'est vraiment une problématique importante. Si l'on ne s'en occupe pas, le problème est décuplé et la sortie de prison ne se passe pas bien. C'est vraiment important de s'occuper de la santé des IST et des assuétudes, des problèmes de santé mentale. C'est vraiment un projet qui était nécessaire. C'est un lieu abandonné par bon nombre d'opérateurs publics. Parfois, on sait qu'il y a des compétences qui s'enchevêtrent entre le Fédéral et les entités fédérées. S'il pouvait y avoir une prise de conscience ne serait-ce même que sociale de l'importance de pouvoir s'occuper des détenus en prison, on aurait un risque de récidive moindre ainsi qu'une meilleure poursuite de la sortie de prison ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je souhaiterais vous rappeler, cela a été évoqué, que la formation initiale des enseignants, la promotion de santé à l'école, et cetera, sont des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'importance de faire des ponts. Je voudrais peut-être aussi rappeler un combat sur lequel j'avais été assez attentive sous l'ancienne législature. Dans certaines écoles, comme on n'a pas encore labellisé l'EVRAS, l'on a parfois des opérateurs qui donnent des informations qui vont l'encontre des objectifs poursuivis par le décret et par les objectifs de l'EVRAS. On dit, par exemple – on me l'a rapporté un certain nombre de fois –, que l'homosexualité est une maladie, une anormalité, comme on explique que la meilleure manière, parfois, de ne pas tomber enceinte est l'abstinence, pour éviter les IVG. Je pense que la labellisation de l'EVRAS, comme cela a été fait dans les maisons de jeunes, est nécessaire aussi dans l'ensemble des écoles. Je me réjouis des expressions de la ministre de l'Éducation dans ce sens.

Troisièmement, cela a été évoqué par rapport aux enjeux du vieillissement et au fait que, demain, l'on aura un public qui a le VIH mais qui aura plus de 50-60 ans.

C'est vrai que toutes les questions liées aux maisons de repos, aux acteurs de première ligne, à l'aide à domicile, à la santé mentale mais aussi à la question du handicap, en général, liées à la sexualité, à la prévention, tout ce public-là pourrait aussi être touché via le salon EnVie d'Amour qui a lieu, à Namur, au mois de mai. Cela serait intéressant que, dans le cadre de ce salon, l'on aborde aussi ces questions-là, puisque l'on sait qu'on aura le secteur du handicap, de la santé mentale, des maisons de repos, des acteurs de la première ligne et tout le secteur de la médecine, qui a été évoqué par Mme Greoli, les aides à domicile, les SAFA. Un large spectre des opérateurs pourraient être sensibilisés aussi par la question et contribueront à cette prévention.

En conclusion, je souhaite dire qu'au vu des éléments que j'ai exposés et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question sociétale et transversale à la santé, à l'action sociale et à l'égalité des chances, nous soutenons évidemment ce cadre de référence.

M. le Président. - Je propose à Mme la Directrice de réintervenir pour apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été posées.

La parole est à Mme Pezeril.

Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre. - Merci à toutes et à tous pour vos réactions et votre soutien.

Bien évidemment, nous sommes ravis que ce nouveau projet en prison démarre et nous le soutenons, je peux parler pour mes collègues.

Je voudrais préciser qu'il y a deux organismes qui travaillent au sein du CPAM et qui travaillent en prison, le SES Huy-Waremme, qui s'occupe de la Wallonie, et I-care à Bruxelles, avec lesquels nous collaborons régulièrement.

Bien évidemment, nous soutenons aussi la nécessité de labelliser l'EVRAS, d'avoir un programme qui s'adresse, de manière uniforme, à l'ensemble des écoles, qui inclut l'égalité de genre et l'égalité des sexualités et la question des droits humains, comme on le disait, et ce en articulation avec des enjeux de santé publique ; cela nous semble aussi tout à fait fondamental.

Concernant le vieillissement, je suis ravie d'entendre s'il y a effectivement une proposition concernant les maisons de repos, toute cette question de formation du personnel, je ne peux que la soutenir,

Il y a deux cas dont on a entendu parler parce que l'on a eu une demi-journée, il y a 15 jours, sur cette question. Ils concernent un homme gay atteint du VIH et un autre homme hétérosexuel, et des cas de refus dont le cas d'une maison de repos complètement paniquée : « On n'est pas capable d'accueillir quelqu'un avec le VIH ». On s'est vraiment rendu compte qu'ils sont un peu avec des vieilles représentations et qu'il y a vraiment un besoin d'information, de sensibilisation. Là, nos collègues de la plateforme Prévention Sida sont en train de former justement le personnel de cette maison de repos pour qu'ils puissent accueillir.

L'autre cas est un petit peu plus particulier, car il s'agit d'une personne très jeune. J'ai parlé très vite des co-infections mais on sait qu'il y a aussi le vieillissement précoce des personnes vivant avec le VIH. Là, c'est particulièrement ceux qu'on les appelle les « *long time survivors* », qui vivent depuis longtemps, plus de 20 ans, des fois 30 ans avec le VIH.

Il y a des soucis de santé particuliers. On parle de vieillissement précoce. Là, c'est une personne qui a 58 ans, qui devait déjà être admise. Autant l'âge que le VIH déroutaient les professionnels, car ils sont normalement plus habitués à avoir des personnes de 70 ans, voire plus, et pas une personne aussi jeune qui ne peut plus vivre de façon autonome. Voilà pour la question des maisons de repos.

Comment y faire face ? On est en train de réfléchir, de connecter avec ce secteur-là, d'essayer de mettre en place des formations, de les sensibiliser. Une recherche est actuellement menée avec l'ASBL Utopia, un volet quantitatif. On s'occupe également d'un volet qualitatif pour voir vraiment quels sont les enjeux des personnes vivant avec le VIH de plus de 50 ans. C'est un axe très important pour nous également.

Concernant le don de sang, on n'a pas abordé cette question-là dans le cadre de référence. Je crois aussi que l'on plaide plutôt pour une ouverture et qu'il y ait un alignement des personnes qui se disent – on est sur du déclaratif, il ne faut pas l'oublier non plus – hétérosexuelles versus celles qui disent être homosexuelles ou en couple avec une personne de même sexe.

Sur la question de la PrEP, l'impact du remboursement sur la prévalence, en Belgique, pour l'instant, nous n'avons pas de données mais il est évident que, à la fois le fait que les personnes séropositives, maintenant, aient pu avoir accès au traitement immédiatement...

Avant, il y avait une condition de taux de CD4, qui a été supprimée récemment. Elles sont désormais mises sous traitement, de manière très rapide, une fois diagnostiquées. C'est évident que cela et la PrEP contribuent au ralentissement, pour l'instant, de l'épidémie.

On voit dans d'autres pays, en autres, San Francisco en premier – vous me dites si je suis peut-être trop longue – ou les derniers chiffres – c'est paru il y a deux jours – britanniques montrent une baisse de plus de 70 % d'incidences du VIH. Là, on n'est pas sur un ralentissement de l'épidémie, on est sur un vrai *break down*, qu'ils attribuent principalement à la PrEP. Même, si l'on n'a pas de données, là, je ne peux pas vous donner quelque chose de plus précis concernant la Belgique ni même la Wallonie. Mais nous avons les exemples de nos voisins qui confirment l'efficacité de la PrEP.

Quand l'on parle d'usage systématique, je pense que – il y avait aussi une conférence hier là-dessus – la PrEP n'est pas pour tout le monde et ne convient pas à tout le monde. Cela reste la prise d'un médicament. Soit il y a la PrEP en continu, c'est-à-dire tous les jours, soit à la

demande. La demande, c'est assez complexe ; il faut des gens qui aient conscience de leur corps, de leur rapport à la santé, aux services également psychomédicosociaux, puisque cela impose un suivi médical très très régulier.

Maintenant, je pense qu'il faut l'offrir à ceux qui la demandent, l'ouvrir également aux femmes. Pour l'instant, je l'ai dit, ce sont principalement des hommes. Il y a tout un travail à faire, aussi une question de genre, pour informer et sensibiliser les femmes qui seraient à risque et pour lesquelles cela pourrait être important d'accéder à la PrEP. C'est pour cela que l'on parle de « prévention combinée ». Si le préservatif convient, eh bien, le préservatif convient. Mais voilà, si pour une raison ou l'autre, il ne convient pas, il y a la PrEP, il y a d'autres outils de réduction des risques également sexuels qui sont à disposition. Nous voulons ouvrir la palette des possibles pour que chacun puisse disposer de l'outil qui lui convient le mieux.

Après, concernant les comportements à risques, contrairement à ce que l'on pensait – c'était la grande crainte –, la PrEP va faire une explosion des IST. Puisque, généralement, si l'on prend la PrEP, c'est quand même qu'il y a un abandon du préservatif. Eh bien, comme la PrEP impose un suivi médical très régulier avec un dépistage des IST, l'on se rend compte que c'est même le contraire. Pourquoi ? Parce qu'il y a un dépistage très précoce, donc il y a un traitement. Donc, à nouveau, on bloque la chaîne de transmission. Et puis, l'on se rend compte aussi que les gens prennent des habitudes. Si l'on est aussi informé que quand on prend des risques, il faut être dépisté, tous les trois à six mois des IST, c'est aussi une information. Donc, pour la PrEP, il y a un suivi médical et il y a le suivi communautaire. Là, c'est tout le travail d'Ex æquo et de Sida Sol à Liège. Donc, il y a un accompagnement médical mais il y a également un accompagnement communautaire. Des associations qui expliquent vraiment tout le processus. Cela fait qu'aujourd'hui, même les PrEPeurs en fait... Cette crainte des IST, pour l'instant, est vraiment à remettre en cause par rapport aux données dont on dispose.

Sur les discriminations, la sérophobie, on a effectivement une enquête en ligne sur notre site. C'est toute une analyse des cas avec Unia ; donc, des discriminations liées au VIH qui ont été déposées à Unia pour identifier vraiment les cas.

Là aussi, en termes de sensibilisation, on a travaillé beaucoup avec Unia. D'abord pour qu'ils connaissent mieux la problématique et puis aussi au niveau des acteurs du VIH pour qu'Unia soit connue, que les personnes connaissent leurs droits, fassent appel à Unia, si besoin, et soient accompagnées dans leurs démarches, et cetera. Il y a vraiment tout un travail avec eux.

Sur l'évaluation des coûts, difficile de vous répondre. Il faut savoir qu'un traitement antirétroviral a un coût important. On disait 1 000 euros avant. Maintenant, avec les génériques quand même, le coût a baissé.

Pour le public, il est pris en charge à 100 % mais pour ceux qui ont accès à la mutuelle ou l'AMU, là, tout le problème aussi. C'est le public soit qui n'a pas accès à l'AMU soit, parfois, selon les CPAS, malheureusement, on entend aussi que l'octroi peut être difficile. Il y aurait tout un travail d'uniformisation à faire avec les CPAS, ceux qui acceptent ou pas les facilités qu'ils peuvent avoir à octroyer le traitement pour les personnes séropositives. Et là, je ne parle même pas de la PrEP ; on est aussi en train d'investiguer avec certains CPAS qui acceptent la PrEP pour des personnes qui ont accès à l'AMU et d'autres non. Il y a une grande inégalité de territoire, mais en fait liée aux CPAS.

Concernant l'évaluation des coûts, l'on sait qu'aujourd'hui, si une personne est dépistée vite, cela va être vraiment coût-bénéfice, c'est-à-dire que plus vite elle est dépistée, même si le traitement coûte cher, du fait que l'on bloque la chaîne de transmission, derrière, cela coûtera moins cher à la sécurité sociale. En plus, plus tôt elle est dépistée et mise sous traitement, moins elle a de risques, meilleure est sa qualité de vie, et moins elle a de risques de développer des complications liées au VIH.

Et bien sûr, nous appuyons également la formation initiale. Si vous pouviez nous aider, cela fait des années que l'on essaye de le dire. Pour les médecins généralistes, dans la formation universitaire, il doit y avoir des actualisations ; il doit y avoir dans le cursus général un module ou des cours vraiment dédiés à la question des IST, dont le VIH, et à la santé sexuelle.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - En théorie, non mais susurrez-le. Puis-je vous inviter à susurrer ou à venir jusqu'ici le dire à Mme la Directrice ? Formellement, je ne peux pas vous permettre de prendre la parole. Je suis navré pour ce formalisme.

(Réaction d'un intervenant)

Mme Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre. - Oui, excusez-moi. Effectivement, j'avais oublié de répondre aux premières questions. D'abord, concernant les médecins généralistes, il y a effectivement des demandes de leur part et des formations mises en place depuis quelques années, notamment par le SASER de Namur, mais probablement par d'autres collègues également qui vont former ces médecins généralistes. On peut aussi penser

à Ex æquo, le TTBM, les très très bons médecins, pour avoir un réseau de médecins LGBT *friendly*. Je n'ai pas abordé l'EVAS, mais il y a aussi tout un réseau et un travail de concertation mené autour de l'EVAS qui réunit notamment des centres PMS, mais également plusieurs acteurs de la prévention sida et bien d'autres : les fédérations, les fédérations des centres de planning, qui coordonnent ce processus avec O'YES.

M. le Président. - Un tout grand merci pour ces éléments et ces réponses très complètes. Je pense qu'au nom de la commission, je peux vous remercier une énième fois pour le travail fourni et pour vos collaborateurs.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - J'entends bien le non-verbal de votre intervention, Monsieur le Président. Ce sera un « petit » mot. Je voudrais juste réinsister sur trois aspects qui me semblent vraiment importants. Je voudrais remercier Mme la Ministre pour cette excellente idée dans le cadre du salon EnVie d'Amour, d'avoir vraiment, à ce moment-là, un stand, une action spécifique puisque l'on retrouvera, là aussi, un certain nombre de publics à fragilité croisée. Les mots sont un peu compliqués mais je pense que l'on m'a bien comprise quand je dis cela. C'est un endroit tout à fait intéressant. Je ne pense pas que ce soit innovant mais c'est bien de continuer dans ce cadre-là et voudrais vraiment souligner que cette action est vraiment utile.

Deuxième chose, deux petits conseils. Peut-être que c'est déjà fait mais comme vous ne l'avez pas relevé, je me permets moi de la faire. Pour ce qui concerne à la fois la problématique de l'accueil en maison de repos ou celle des PMS, ou de ces acteurs, je voudrais insister sur l'importance aussi de prendre contact avec les fédérations représentatives et de pouvoir offrir, au travers des fédérations représentatives, une formation continuée. Autrement, l'on s'appuie – et c'est déjà très bien – sur des initiatives d'une maison de repos, d'un centre PMS, d'un pouvoir organisateur qui est preneur. Je pense que c'est vraiment important, y compris dans la sensibilisation, de prendre contact avec les fédérations qui représentent l'ensemble des maisons de repos ou l'ensemble des centres PMS et, dans ce cadre-là, établir des contacts pour des formations continuées.

Dans le cadre de la formation initiale des métiers de la santé, c'est effectivement une revendication que nombre d'entre nous portons depuis longtemps. Je pense qu'il y a la formation initiale des médecins, évidemment, mais il y a aussi la formation initiale des infirmiers, que je mets au masculin, pour ne pas le mettre au féminin, mais tout le monde aura compris que c'est plutôt au féminin que l'on devrait le mettre parce que, là aussi, il y a une vue, et l'on a souvent, chez les infirmiers, une

approche plus globale de l'état de santé qui me paraît intéressante.

Vous pouvez, en tout cas, compter sur moi et sur mon groupe pour continuer à revendiquer dans ce cadre-là.

M. le Président. - Merci à toutes et tous.

Il me reste à vous remercier une dernière fois.

(Réaction de Mme Pezeril)

Je vous en prie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Pour votre information, il me revient de vous informer que l'Organe de concertation intrafrancophone relatif à l'Accord de la Sainte-Émilie a communiqué au greffe ses décisions concernant les trois propositions de décret actuellement à l'arrière : assurance autonomie, aide à la vie affective et sexuelle, et renforcement de l'emploi des personnes handicapées.

L'organe a décidé que ces textes ne nécessitent pas d'avis. Tout cela pour cela, me diront certains.

Mme Greoli (cdH). - Il faut dire que les textes sont bons.

M. le Président. - Je n'ai rien dit de tel, ni l'inverse, d'ailleurs !

(Réactions dans l'assemblée)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE BLOCAGE DES DEMANDES D'AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) ET LES NÉCESSAIRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le blocage des demandes d'aides à la promotion de l'emploi (APE) et les nécessaires mesures d'accompagnement ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, nous revenons ensemble sur le dossier des APE et sur l'octroi de nouveaux postes.

Il y a 15 jours, j'avais appuyé la suggestion du médiateur. Vous aviez d'ailleurs réagi positivement.

Votre Gouvernement aurait fait le choix politique de geler toutes nouvelles demandes de points APE ou d'extension de projets. Autant inscrire, nous l'avions dit, le projet de ce moratoire dans la réglementation. Cela peut se faire et cela permettra d'éclaircir et, surtout, de rendre beaucoup plus certaines les décisions que vous devriez prendre dans l'attente d'une réforme que vous nous avez annoncée dans deux ans - je me permets de dire « minimum », parce que je sais le temps de la concertation nécessaire dans cette réforme. Si de nouvelles aides sont encore, néanmoins, envisageables pour l'un ou l'autre secteur prioritaire, il serait bon aussi en bonne gestion de les définir, de sorte de motiver les décisions sur une base juridique convenable.

Je pense évidemment – et vous ne m'en voudrez pas et vous me comprendrez – aux postes tout à fait nécessaires et indispensables en petite enfance mais aussi dans l'aide aux familles ou dans le secteur de l'aide à la jeunesse, pour ne citer que quatre secteurs parmi les secteurs dont la mise en œuvre et la poursuite de politiques décidées nécessiteront des engagements et des engagements nombreux, généralement pris dans le cadre des APE.

Vous avez conclu nos échanges, en déclarant, et je me permets d'ouvrir les guillemets : « J'entends la demande et je vais l'examiner ».

Le lendemain, par contre, un article faisait écho à nos débats et indiquait que toutes les demandes seraient

bloquées dès leur introduction par l'administration. Ces phrases étaient mises entre guillemets mais je ne sais pas très bien entre les guillemets de qui ils devaient être mis, pas les miens en tout cas, parce que ce n'est évidemment pas ma demande, d'où ma question ce jour. Je me réjouis donc de vous entendre sur les éclaircissements.

Ce blocage est-il d'application depuis votre entrée en fonction, puisque, avant cela, il n'y avait pas de blocage ? Par contre, il y avait une incertitude puisqu'il y avait des refus sans base certaine et décrétale ou d'arrêté.

Le cas échéant, de nouvelles demandes ont-elles été acceptées depuis que vous êtes en fonction ? Combien ? Dans quels secteurs ?

Combien de demandes ont-elles été refusées ? Dans quels secteurs et avec quelles motivations ? Qu'en est-il des demandes émanant des secteurs relevant de la Communauté française ?

Comptez-vous inscrire le principe du moratoire, tel que nous l'avions évoqué en commission, il y a 15 jours, dans la réglementation ? Je pense vraiment que ce serait une bonne chose.

Comptez-vous permettre, dans ce cadre-là, à certains secteurs prioritaires, y compris en Communauté française, l'octroi de nouveaux postes ?

Quelle concertation comptez-vous entamer ou poursuivre pour définir les secteurs prioritaires, si vous décidez de secteurs prioritaires ? Prévoyez-vous des démarches pour avertir les nombreux secteurs, employeurs et demandeurs d'emploi concernés ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, effectivement, lors de la dernière commission, il y avait eu des demandes des parlementaires et du médiateur pour voir dans quelle mesure l'on savait éclaircir et ne pas initier éventuellement des dossiers, si cela n'était pas la voie à suivre.

J'avais expliqué que ma priorité avait été de sécuriser les emplois existants pour deux ans, principalement évidemment les CDD, puisque les CDI, par définition, sont à durée indéterminée, mais les 10 000 emplois qui étaient concernés et pour lesquels il y avait une épée de Damoclès qui pesait sur les employeurs et, évidemment, sur les travailleurs.

J'avais expliqué, compte tenu du contexte budgétaire et de la réforme APE en préparation, que la priorité

serait accordée à la stabilisation et au financement des aides APE octroyées et aux emplois afférents.

Votre question me permet d'avoir une expression plus nuancée que ce que j'ai lu dans la presse et que j'avais pensé que vous aviez donné comme information un peu binaire. Cela me permet, du coup, de répondre de manière plus nuancée.

Certaines décisions d'octroi ou d'extension de la subvention APE peuvent encore intervenir lorsqu'elles sont inscrites dans le cadre d'engagements pris par le Gouvernement à la suite d'accords-cadres ou de conventions, comme c'est notamment le cas dans les plans Cigogne ou lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre des décrets, toujours d'application, pour les demandes accordées aux familles, via les CPAS, lors de naissances multiples, par exemple.

En outre, les demandes portant sur les cessions-réceptions de points APE continueront d'être prises en compte et traitées.

Aucune décision d'APE n'a été octroyée depuis mon entrée en fonction, hormis dans les dossiers qui relèvent des exceptions mentionnées.

Voici les 21 décisions d'octroi APE que j'ai adoptées :

- 5 dans le secteur non marchand ;
- 16 dans le secteur des pouvoirs locaux qui concernent des dossiers de naissances multiples, des projets ONE plan Cigogne, ainsi que des transferts APE aides-ménagers sociaux, des aides-ménagers titres-services, des SAFA publics.

J'ai chargé mon administration d'informer les employeurs, via le site de la Direction des aides à la promotion de l'emploi, de cette décision. À cet effet, une communication est bien prévue à l'attention des employeurs.

Il est également prévu que les employeurs introduisant une demande qui n'entre pas dans les cas spécifiques mentionnés recevront un courrier de l'administration expliquant que leur demande ne sera pas traitée. La motivation de ce classement sans suite se fonde sur l'article 1er du décret APE du 25 avril 2002, qui prévoit que l'octroi de la subvention est limité aux moyens budgétaires disponibles.

La définition de « secteur prioritaire » n'est pas nécessaire dès lors que, comme cela a déjà été indiqué, seules des demandes s'inscrivant dans un accord-cadre, une convention ou un décret d'application seront traitées.

J'ai enfin convenu, avec notre administration, d'un monitoring des demandes entrantes qui n'entreraient pas

dans les exceptions, afin de m'assurer que la communication entourant la décision prise est suffisante. On sait que ces mesures sont forcément transitoires, puisque l'objectif de ce Gouvernement est de s'assurer que la réforme aboutisse et que, dès lors, nous puissions passer sur une base de travail neuve, structurelle, qui maintienne le volume de l'emploi, comme vous l'avez lu dans la DPR.

Voilà les quelques informations qui font suite à la dernière commission et ce qui en a été fait.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre. Voilà qui est très clair. En plus, s'il y a une communication vers les employeurs et les secteurs, ce sera encore mieux.

Je me permets d'insister sur un aspect. Vous vous êtes donné deux ans pour faire la réforme et vous n'avez dès lors pas « défini », seul le secteur de la petite enfance est prioritaire, puisqu'il y a un accord-cadre qui permettra à la fois dans le cadre de la mise en place du plan Cigogne mais aussi la poursuite de l'accompagnement dans le cadre de naissances multiples, de pouvoir ouvrir les places. C'est une excellente nouvelle.

Ensuite, j'entends la finalisation du transfert du secteur des titres-services dans le secteur non marchand et dans le secteur public vers des postes APE d'aides-ménagères sociales et d'aides familiales, ce qui est aussi une bonne mesure.

Vous ne l'avez pas cité, je vous rappelle que préalablement, il y avait eu, avec votre prédécesseur la ministre de l'Emploi, et pas ministre de la Santé ou de l'Action sociale, un accord pour transférer les montants et les postes PTP « enseignement » en APE « enseignement ». Vous me faites « oui » de la tête, donc, je pars du principe que vous êtes plutôt partante pour appliquer cet accord. Comme il faudra le faire dans les deux ans, il faudra donc une deuxième exception ou un secteur de deuxième exception pour faire rentrer le budget des PTP dans le budget des APE et les transformer en APE au service des écoles, surtout des enfants.

Pour le reste, nous suivrons avec grand intérêt toutes les évolutions d'une future réforme APE qui, à mon avis, nous permettra encore de parler de ce sujet plus souvent que certains pourraient l'espérer.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVENTUALITÉ D'UNE RÉFORME DU
FOREM POUR RÉPONDRE AU PROBLÈME DES
MÉTIERS EN PÉNURIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'éventualité d'une réforme du FOREm pour répondre au problème des métiers en pénurie ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, je ne vais pas, même si j'ai toujours envie de revenir sur la répartition des compétences et le fait que l'IFAPME vous ait échappé. Par contre, votre collègue de l'Économie, qui a la tutelle sur l'IFAPME, se sent aussi une « âme de belle-mère » en ce qui concerne le FOREm, me semble-t-il, puisque dans une récente sortie il prône une réforme de l'office. Principal argument : « Le marché du travail a évolué. Cinquante pour cent des métiers en pénurie sont accessibles avec une formation courte ».

Il est tentant de rapprocher cette sortie de votre collègue avec les propos de l'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises, qui se dit partisan d'une privatisation de certains services publics, notamment certains services du FOREm. Je le cite : « Sous la précédente législature, on a essayé à travers les opérations « Coup de poing pénurie » de faire en sorte que certaines entreprises forment des gens chez elles ». Je rappelle que cela fait longtemps que certaines entreprises ont des formations en interne. « On s'est heurté au monopole du FOREm - je rappelle qu'il n'y a pas que le FOREm qui fait des formations – pour la formation des demandeurs d'emploi ». Je fais des parenthèses dans ce que je cite, merci de suivre. « Cela ne va pas. Il faut ouvrir le FOREm à la sous-traitance. On a des formateurs engagés au sein du FOREm qui restent à ne rien faire quand une formation est annulée par manque de participants. L'externalisation permettrait d'avoir plus de souplesse et aussi d'absorber les pics ou de diminuer les coûts fixes ».

Vous me voyez alors venir. Vous avez certes annoncé un projet de réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi mais vous sembliez exclure une nouvelle réforme structurelle du FOREm. Qu'en est-il ? Comment faut-il interpréter les propos de votre collègue ?

Les doléances de M. De Wasseige sont-elles fondées ? Les mesures prises par le ministre Jeholet pour lutter contre les pénuries semblaient se baser sur une bonne collaboration du FOREm et du monde des entreprises, donc les propos de M. De Wasseige m'ont un peu étonnée. La privatisation de certains services du FOREm est-elle évoquée au sein de la majorité ? Je ne dis pas « décidée », je dis « évoquée ».

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, en matière de sous-traitance ou de recours à des tiers dans le cadre d'appels à projets spécifiques, le FOREm fait régulièrement appel à des ressources externes pour apporter une complémentarité, voire une spécialisation non disponible en interne, à son offre de service que ce soit en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi ou dans le volet de formation, dont elle a la responsabilité. L'activité sous-traitée peut concerner des matières transversales ou théoriques, ce qui permet aux formateurs internes de se concentrer sur les mises en situation et sur les formations pratiques : par exemple, exercice pratique de conduite poids lourds dans le secteur du transport.

Le recours à la sous-traitance n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un moyen visant à permettre au FOREm de rencontrer ses objectifs globaux en matière de production.

Quand ils établissent leur plan de production, les centres de formation affectent toutes leurs ressources aux activités de formation. Ils prévoient également des activités additionnelles, conditionnées à la disponibilité de moyens financiers spécifiques. Je pense, par exemple, aux Fonds structurels européens, au FEM, dont on a beaucoup parlé dans le cadre du dossier Carrefour, du plan Marshall 4.0, et cetera. Sur cette base et après confirmation de l'obtention des moyens financiers additionnels, ils affectent alors ces activités à des sous-traitants, pour autant que cela ne puisse pas être assuré par des ressources internes.

Pour ce qui est du volet imprévisible, il peut s'agir d'un nombre important de candidats stagiaires à faire entrer en formation, de la nécessité de pallier l'absence imprévisible de formateurs, de demandes spécifiques de formation continuée ou encore de modules de formation plus courts.

La sous-traitance repose donc en partie sur des budgets spécifiques non pérennes et sur des besoins conjoncturels. Le principe de base est d'arriver à une complémentarité entre les actions réalisées par les

formateurs du FOREm et celles prises en charge par les sous-traitants.

À l'exception des cas où le sous-traitant intervient en remplacement d'un formateur absent ou pour gérer des volumes additionnels, les autres principes concernent des matières spécialisées qui ne remplissent pas un temps plein ou qui risquent de devenir obsolètes, ou des matières qui évoluent rapidement et en permanence et dont le coût d'appropriation, par les ressources internes, ne garantit pas un retour sur investissement satisfaisant.

Le métier de formateur ou de formatrice est un métier complexe du point de vue pédagogique mais aussi de la transmission des savoirs, qui relève bien sûr de la dispense de formations et de la supervision de stagiaires en entreprise, mais aussi de la veille sectorielle, de la préparation et de l'appropriation continue de nouveaux contenus et supports de formation, parce que c'est quelque chose qui doit évoluer, qui n'est pas figé dans le temps.

Le monde du travail évolue rapidement, donc cela nécessite des adaptations. Cela nécessite aussi de la coconstruction de référentiels de formation et de certification, de l'organisation de *testings* des compétences de candidats dans le cadre de l'offre de présélection des services aux entreprises à des fins de recrutement ou pour la délivrance de titres de compétences, de brevets ou de certification.

Sur les propos que vous relevez de M. De Wasseige sur les mesures prises afin de lutter contre les pénuries, lorsqu'une entreprise formule un besoin en compétences, un panel de réponses peut lui être proposé, après analyse par le conseiller entreprise, dont un certain nombre que j'ai eu l'occasion de rencontrer ces derniers mois dans le cadre de rencontres de terrain, se sont avérées très utiles pour la réforme que j'essaie de préparer.

Parlons du dispositif « Coup de poing pénurie », par exemple, c'est une des réponses possibles. Ce n'est pas la seule. On en parle beaucoup, à la fois parce que son nom est un peu impressionnant, parce qu'elle a conduit à des succès, parfois et parfois pas. Quand vous parlez de formateurs qui ne remplissent pas les cadres parce qu'il n'y a pas suffisamment de stagiaires, cela peut arriver aussi et c'est une remise en question de la part du FOREm de voir pourquoi une formation n'a pas abouti à suffisamment de personnes intéressées, de chercheurs d'emploi intéressés.

Dans le conseil d'entreprise, il y a l'opération « Coup de poing pénurie » qui peut être proposée. C'est un dispositif qui soutiendra le recrutement de profils recherchés via la mise sur pied d'une formation « sur-mesure » pour des demandeurs d'emploi. C'est une formation qui se donne à la fois en entreprise mais aussi

dans un centre de formation du FOREm, dans un centre de compétences ou dans un centre IFAPME, parfois même reliés au sein d'une même structure, c'est encore mieux. Elle est mise en place, à la demande d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises, pour satisfaire un minimum de huit postes de travail, et repose sur l'engagement des entreprises qui s'engagent à recruter au moins 80 % des personnes formées avec succès. Il s'agit d'un engagement formalisé dans une convention mais pour lequel aucune sanction n'a été prévue en cas de non-respect.

Quelques chiffres pour pouvoir illustrer l'opération « Coup de poing pénurie ». De septembre 2018 à novembre 2019, 77 demandes d'entreprises ont été reçues et analysées. Un certain nombre de demandes ont été requalifiées en plan Formation-Insertion et des entreprises se sont retirées à cause de l'obligation d'engagement de 80 % des formés au terme de la formation. Sur les 77 demandes, 12 actions sont arrivées à terme, 141 chercheurs d'emploi ont terminé la formation avec succès et 54, soit 38,3 % d'entre eux, ont été engagés par l'entreprise à l'issue du « Coup de poing pénurie ». Neuf actions, concernant 85 chercheurs d'emploi, sont en cours.

Les candidats non engagés par les entreprises sont pris en charge par les conseillers « entreprises » du FOREm, qui leur décrochent des entretiens d'embauche dans d'autres entreprises du même secteur, considérant que cette formation qui a été réussie peut être utilisée et valorisée et qu'il est, dès lors, utile de pouvoir poursuivre la prospection, si le travail avec l'entreprise ne s'est pas avéré fructueux.

Dans la continuité du « Coup de poing pénurie », la mesure Incitant+, un autre dispositif, consiste en un montant de 350 euros, versé sous forme de prime et sous certaines conditions, au chercheur d'emploi ayant terminé une formation dans un métier en pénurie ou pour une fonction critique. Cette prime est assortie d'une formation à la recherche d'emploi et d'un entretien d'embauche. Il y a eu un peu plus de 5 000 stagiaires qui étaient éligibles ou avaient déjà bénéficié de cet incitant.

Par ailleurs, le plan Formation-Insertion est un dispositif de formation individualisée en entreprise, un troisième dispositif. Tout comme les « coups de poing pénurie », le PFI permet à l'employeur de former son futur travailleur en fonction de ses besoins. Ce plan peut être activé par un ou plusieurs stagiaires, avec des plans de formation communs ou afférents.

De manière globale, 12 % des PFI sont conclus dans un métier pour lequel il existe une pénurie de main-d'œuvre. C'est dans le secteur de la construction que l'on retrouve le plus de PFI conclus pour un métier en pénurie de main-d'œuvre. Les trois métiers en pénurie, pour lesquels le plus grand nombre de PFI sont conclus,

sont, par ordre d'importance : couvreur, 16 %, maçon, 14 % et menuisier 10 %.

Concernant l'externalisation des modules de formation qui permettrait une plus grande souplesse, le PFI offre déjà la possibilité aux stagiaires, en fonction de la détermination des compétences à acquérir, de participer à un module de formation durant le PFI chez un opérateur privé. C'est notamment le cas pour les PFI « chauffeurs poids lourds », via une collaboration avec une auto-école pour l'obtention du permis C.

Autre mesure : les Mardis d'avenir qui semblent avoir un franc succès et qui visent la promotion des métiers en pénurie et fonctions critiques. Les Mardis d'avenir, ce sont des journées actives et interactives qui permettent aux candidats de découvrir des secteurs et des métiers en pénurie.

Le principe est simple : chaque mardi, un secteur ou un groupe de métiers est mis à l'honneur. En 2019, 551 séances Mardis d'avenir ont été organisées en Région wallonne.

Enfin, le FOREm, les centres de formation et centres de compétences, propose annuellement 162 formations différentes aux métiers critiques ou en pénurie, sur 327 formations ; cela veut dire qu'une formation sur deux proposée par le FOREm concerne les métiers en pénurie ou en critique ou d'avenir.

Au niveau de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, le Gouvernement wallon, à travers la DPR, a chargé le FOREm de proposer une évolution du processus et des modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Cette nouvelle stratégie d'accompagnement, orientée coaching et solutions, est une évolution majeure au sein du FOREm que l'on peut qualifier de réforme structurelle.

Le mode du travail évolue et nécessite une transformation, au niveau de nos services publics de l'emploi, pour essayer d'y faire face, de pouvoir s'orienter vers les demandeurs d'emploi, qui ont le plus de difficulté à trouver un emploi, d'avoir une proposition centrée vers ce public, et de donner le temps à ceux-ci d'être formés en profondeur et d'être suivis et accompagnés afin de pouvoir être remis sur le marché du travail ou sur celui de la formation.

On travaille sur tout le parcours du chercheur d'emploi depuis l'orientation professionnelle jusqu'à l'insertion dans l'emploi et la formation continue.

Les services publics, et le FOREm en particulier, sont des outils majeurs en soutien des politiques gouvernementales et sont les garants d'une offre de services universelle. La question de la privatisation de tout ou partie du FOREm n'est donc pas à l'ordre du jour

mais nous allons travailler, dans le cadre de la réforme de l'accompagnement, à une meilleure coordination en interne au FOREm et à des synergies renforcées avec les partenaires extérieurs.

Je me suis déjà exprimée à cette occasion notamment à la Confédération de la construction chez Agoria pour parler de tous les métiers numériques et de la digitalisation. Je suis allée, il y a quelques semaines, au *jobday* du FOREm, qui était organisé pour trouver des formateurs. On sait que dans le métier de la digitalisation, qui est un métier compliqué, dans le secteur privé, on n'en trouve pas assez. C'est un problème qui se répercute au niveau du FOREm. Je n'ai aucune difficulté à ce que l'on recourt à des opérateurs extérieurs quand c'est nécessaire et en fonction de la souplesse, car il faut parfois réagir très rapidement pour trouver ce profil. Je trouve que le FOREm le fait déjà et doit continuer à le faire dans le cadre de l'évolution et dans le cadre de la réforme avec laquelle je viendrai autour de cette commission, bien entendu.

Je pense que l'on doit travailler un outil public fort, qui soit capable de s'adapter, de faire preuve d'agilité, de travailler en partenariat avec l'ensemble des opérateurs et des entreprises et de trouver des solutions, publiques ou privées, mais surtout adaptées comme opérateurs publics, pour répondre et trouver des solutions en termes de formation et d'emploi.

Pour en finir avec votre remarque par rapport à Willy Borsus, je n'ai aucune difficulté à ce qu'un membre du Gouvernement, un député ou une députée vienne s'exprimer sur la DPR. Je m'exprime à titre personnel sur l'économie, sur les PME, sur la mobilité. D'ailleurs, vous le savez, dans la DPR, vous l'avez vu également, la question de l'externalisation d'un certain nombre de services ou de recours – parfois quand c'est nécessaire au privé – est inscrite. Cela ne pose sur le plan opérationnel aucune difficulté. Au contraire, je vous assure que l'on travaille en étroite collaboration aussi sur la question du qualifiant qui nécessite une étroite collaboration ; toutes les décisions se prennent avec intelligence, donc il n'y a ni souci ni polémique à soulever sur base des expressions des uns et des autres.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, merci pour cette réponse longue et utile, à différents titres. Le premier est de montrer non seulement, contrairement à certaines idées reçues, que le FOREm travaille en collaboration avec toute une série d'acteurs de terrain et que la volonté est bien de poursuivre ou bien d'intensifier cette collaboration.

Comme vous, je pense qu'il est indispensable d'aller chercher la bonne personne là où elle se trouve pour ces formations. Si elle est à l'interne du FOREm, tant

mieux, si elle est dans une collaboration, tant mieux aussi. L'important, c'est d'accompagner correctement les demandeurs d'emploi et les demandes des entreprises.

Par votre réponse, vous avez pu aussi mettre en évidence, elle est inversement longue à la citation que je faisais, que ce n'est pas par des idées reçues mais bien par la réalité du vécu sur le terrain que l'on peut étayer les choses. D'autant plus que dans ce secteur, comme dans bien d'autres, c'est par les collaborations que l'on fait avancer les questions et non pas par les oppositions.

Je vous remercie aussi quant à un certain nombre de chiffres de l'efficacité ou pas d'un certain nombre de mesures prises. Nous parlions précédemment de la nécessité des chiffres pour connaître l'état de santé d'une population, je pense qu'en matière d'insertion et d'accompagnement, de temps en temps, un certain nombre de chiffres permettent de remettre les choses en place.

En ce qui concerne le reste, je me réjouis de lire plus attentivement et en détail les documents que vous allez me remettre.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PROMOTION DE LA FORMATION ET
L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES
AIDES-MÉNAGÈRES DU SECTEUR DES
TITRES-SERVICES »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE SOUTIEN AU SECTEUR DES TITRES-
SERVICES »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DE
TITRES-SERVICES »**

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES FORMATIONS POUR LES
TRAVAILLEURS DU SECTEUR DES TITRES-
SERVICES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Greoli, sur « la promotion de la formation et l'évolution professionnelle des aides-ménagères du secteur des titres-services » ;
- M. Disabato, sur « le soutien au secteur des titres-services » ;
- Mme Lekane, sur « les subventions aux entreprises de titres-services » ;
- M. Sahli, sur « les formations pour les travailleurs du secteur des titres-services ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, revenons sur le dossier important des aides-ménagères titres-services qui ont manifesté à Bruxelles, le 13 janvier, à juste titre, puisque les responsables, les patrons du secteur marchand titres-services, ne sont pas encore d'accord de respecter les accords interprofessionnels pris qui permettaient de pouvoir obtenir, enfin, une légère augmentation de salaire. Je rappelle qu'elles étaient en

grève, il y a une semaine, et que c'était une grève inédite.

À plusieurs reprises, vous avez rappelé l'impossibilité pour le Gouvernement et pour la ministre de l'Emploi d'interférer dans le domaine de la concertation sociale. J'ai même envie de souligner le fait que vous n'avez pas eu envie de le faire, puisque vous respectiez comme cela la différenciation entre le régulateur et les acteurs sociaux.

Il n'empêche que j'aimerais revenir sur un sujet que nous venons d'aborder par ailleurs : celui des leviers potentiels pour la Wallonie dans l'amélioration des conditions professionnelles et de la possibilité d'élargir les horizons des travailleuses concernées.

En 2015, à la fois la ministre Tillieux et le ministre Prévot avaient conclu avec les partenaires sociaux un accord permettant aux aides-ménagères titres-services – représentant 646 emplois – actives dans des services d'aide aux familles et aux aînés, issues du non-marchand ou du public, une reconversion en aides-ménagères sociales ou en aides familiales. On sait qu'un certain nombre d'entre elles ont suivi une formation qui leur a permis aussi de progresser et d'avoir un parcours dans leur carrière tout à fait juste et une vraie reconnaissance. Cette formation était aussi l'occasion d'une réelle reconnaissance de leur plus-value sociale.

Je sais que vous êtes en train de l'achever. Vous avez rappelé que vous alliez encore ouvrir les postes APE nécessaires pour finaliser cette convention, ce que l'on a appelé l'opération SAFA, conduite par les gouvernements wallons précédents.

Madame la Ministre, envisagez-vous des mesures volontaristes pour dynamiser la formation des travailleuses titres-services et stimuler une meilleure utilisation des fonds de formation qui leur sont destinés ?

Pouvons-nous espérer dans cette législature une ou plusieurs opérations SAFA, à l'exemple de ce que je viens de rappeler, sachant que celles dont je viens de parler étaient dans des conditions particulières – service public et service non marchand à destination de l'aide aux familles ?

Mais on pourrait aussi très bien imaginer des parcours de carrière pour les travailleurs et les travailleuses, en particulier titres-services, vers ces services. Je n'ai pas à vous rappeler que vous allez devoir augmenter très fortement les moyens des services d'aide aux familles.

Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure ont été rencontrées les demandes formulées dans la résolution prise le 20 juillet 2019 par notre Parlement et

qui était relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, la question est effectivement jointe et il y a une série de choses communes avec ce que Mme Greoli vient de dire. Je vais donc essayer de ne pas redire systématiquement ce que Mme Greoli a déjà dit.

On a effectivement évoqué la grève avec cette demande d'augmentation salariale. Pour être bien clair, parce qu'il y a parfois eu une confusion, l'AIP ne prévoit pas une augmentation salariale de 1,1 %, l'AIP prévoit que, au maximum, l'on puisse aller à un 1,1 % ; ce qui est déjà d'une faiblesse extrême par rapport à certains secteurs et puis, surtout, par rapport au secteur des titres-services des aides-ménagères. C'est quand même assez difficile d'entendre parler de 0,13 euro de l'heure quand on sait que la plupart des personnes sont plutôt dans des horaires de 20 heures par semaine. Ce n'est pas non plus Byzance. Si on l'applique, cela doit revenir à une dizaine d'euros par semaine.

Je voudrais aussi nuancer les choses puisque, autant il y a eu beaucoup de cowboys, à une certaine période par rapport aux agences de titres-services, autant depuis certaines réformes, les choses ont un peu évolué et il y a de tout. Il y a des employeurs qui font aussi bien leur travail, qui remboursent les frais de déplacement, qui sont respectueux des travailleurs et des travailleuses, qui ont un salaire plus élevé. Et puis, il y en a d'autres qui restent avec une volonté surtout de faire du « fric », sans tenir compte de la situation de leurs travailleuses, alors que l'on sait que ce travail est extrêmement pénible. Cela peut ne pas être pénible si c'est une fois par semaine mais quand on fait 20 heures dans ces conditions-là, c'est extrêmement problématique, sans compter les problèmes de santé.

Il y a deux ou trois ans, une étude pointait les risques en termes de santé pour les aides-ménagères, puisqu'elles sont souvent en contact avec une série de produits qui, malheureusement, ne sont pas très bons pour la santé. À ce niveau-là, il y aura probablement aussi des choses à faire en liant cette question-là et la question plus écologique. Il y a toute une série de produits ménagers que l'on peut faire soi-même et il y a probablement aussi quelque chose à faire à ce niveau-là pour permettre que les aides ménagères travaillent dans ce sens-là aussi, c'est-à-dire de permettre aux gens d'avoir leurs produits ménagers personnels, confectionnés eux-mêmes avec des produits de base et non toxiques pour la santé.

Vous vous êtes exprimée récemment sur les besoins de formation afin de permettre une transition

professionnelle vers un secteur moins éprouvant physiquement. Je voulais donc voir de manière plus précise comment vous comptez vous y prendre. D'après mes informations, le Fonds de formation est assez peu utilisé, il n'est pas utilisé à hauteur des moyens dévolus à ce Fonds de formation. On est un peu au-dessus des 50 % d'utilisation du fonds. Sur ce point, avez-vous des chiffres plus précis ?

Comment pourrait-on faire pour que ce Fonds de formation soit utilisé à meilleur escient et permette d'aller dans le sens que vous appelez vous-même de vos vœux ? C'est-à-dire que les aides-ménagères puissent se former aussi pour, éventuellement, à un certain moment, changer de secteur et trouver un emploi plus stable et de meilleure qualité, pas forcément par rapport aux conditions de travail mais par rapport à la difficulté d'exercer ce métier au quotidien.

Par ailleurs, il y a aussi une autre dimension que je voulais aborder avec vous, c'est la question des frais de déplacement. Aujourd'hui, malheureusement, une personne qui travaille en titres-services – souvent des femmes – risque d'être payée plus ou moins selon les endroits où on l'envoie, puisque les frais de déplacement sont faits de manière forfaitaire. On se retrouve dans des situations où quelqu'un qui doit faire de plus longs déplacements voit son salaire horaire diminuer par rapport à quelqu'un qui a des déplacements aux alentours de son domicile. Certains employeurs sont probablement attentifs à trouver un certain équilibre mais je sais que ce n'est pas forcément le cas à d'autres endroits. Il y a probablement des choses à faire dans les critères, dans la manière de soutenir ce secteur à ce niveau-là. Je voulais aussi vous entendre pour que vous puissiez nous apporter des éléments de réponse.

De manière générale, comment comptez-vous travailler pour améliorer les conditions de travail de ce secteur ? En sachant, et là les choses sont très claires en termes de répartition des compétences, que tout ce qui concerne la législation sur le travail en tant que tel revient au Fédéral. Nous avons des possibilités d'action à notre niveau mais elles doivent entrer strictement dans le cadre des compétences dont nous disposons en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane pour poser sa question.

Mme Lekane (PTB). - En Wallonie, 48 500 aides-ménagères aident près de 300 000 foyers pour un salaire d'environ 11 euros bruts de l'heure, ce qui ne permet donc pas de vivre décemment. Ces travailleurs sont partis en grève, ce qui n'est vraiment pas facile pour un secteur où elles travaillent seules sans presque jamais rencontrer leurs collègues. Elles demandent une augmentation de 1,1 %, comme prévu par l'Accord interprofessionnel pour tous les travailleurs du pays.

Cela correspond à 13 centimes de l'heure et c'est la seule manière pour elles d'augmenter leur salaire, car il n'y a pas de calcul fait sur base de l'ancienneté pour elles. Bien qu'elles fassent des journées de 12 heures, elles ne sont pas récompensées. Ce sont les grosses entreprises privées ou d'intérim, qui sont les leaders du secteur, qui refusent de leur verser un salaire meilleur.

Le patronat daigne, comme on le sait, leur accorder 0,6 %, tout juste de quoi acheter deux pains de plus par mois. Ces grandes entreprises prétendent qu'elles n'ont pas de marge pour augmenter les salaires et que la Région doit augmenter les subsides mais à y regarder de plus près, c'est faux. Elles font des bénéfices et savent même verser de fameux dividendes à leurs actionnaires. Start People, par exemple, a fait 23 millions d'euros de bénéfice et distribué 18 millions d'euros de dividendes en 2018. Il y a donc de la marge. Het Poetsbureau a distribué 6,8 millions d'euros de dividendes à ses deux actionnaires. On est en droit de se demander si c'est normal que la Région verse des subsides à des entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires plutôt que d'augmenter les salaires.

Poser la question, c'est y répondre et avoir le sens de la justice sociale, ce sera répondre que ce n'est ni logique ni correct.

Madame la Ministre, que comptez-vous faire pour garantir que les subsides versés garantissent un salaire digne aux travailleuses et que ces entreprises respectent l'accord interprofessionnel ?

M. le Président. - La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, je vais rester dans le cadre de la formation. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, j'espère ne pas répéter exactement ce qui a été dit par mes collègues.

Le secteur des titres-services connaît pour le moment des perturbations importantes, liées notamment au non-respect par le banc patronal des accords interprofessionnels signés en 2019.

Ayant participé à la manifestation du 13 janvier 2020, j'ai appris que le patron de Daoust ignorait que les accords n'étaient pas respectés mais qu'il restait attentif à ce dossier, dicit la délégation syndicale qui l'a rencontré ce jour-là.

Le secteur des titres-services est une valeur sûre pour notre économie. En effet, près d'un ménage sur cinq recourt aux services fournis par les entreprises de titres-services agréées. Ce sont donc plus de 145 000 travailleurs sur le territoire national et, en Wallonie, c'est plus de 45 000 emplois, répartis dans plus ou moins 700 entreprises.

Vous avez, Madame la Ministre, rappelé votre attachement à la formation des travailleuses et des travailleurs dans le secteur des titres-services ; des formations qui peuvent avoir un impact sur l'orientation professionnelle et permettre aux travailleuses et aux travailleurs, le cas échéant, de changer de métier – Mme Greoli y a fait référence : notamment, pourquoi ne pas devenir aide familiale ? – ou d'évoluer au sein même de l'entreprise : devenir assistant administratif, devenir coach – on l'a fait dans ma commune –, accéder au programme d'alphabétisation, parce que l'on sait que, malheureusement, bon nombre de personnes rencontrent ce problème.

Vu l'importance de ce dossier pour les travailleuses et travailleurs des titres-services, pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

Disposez-vous du taux d'utilisation de l'enveloppe « formation » engagée par votre prédécesseur ?

Eu égard à votre attachement à ce dossier, pouvez-vous nous informer de votre calendrier pour l'implémentation des formations envisagées ou à envisager ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et Messieurs les députés, merci à chacun et chacune pour votre intérêt à ces questions, même s'il y a de grosses nuances sur celles-ci.

Je répondrai plus précisément à Mme Lekane sur le danger et la gravité du simplisme dans le dossier. Je ne le fais pas souvent quand je m'exprime mais je trouve qu'il faut aller un peu plus loin : poser la question, ce n'est pas y répondre. Je vais y revenir.

La question relative au secteur des titres-services que vous m'avez adressée porte sur trois grandes thématiques :

- l'accord interprofessionnel et les négociations sectorielles ;
- la formation des travailleuses et l'utilisation des fonds de formation ;
- la résolution du 20 juin 2016 relative à la qualité de l'emploi et des titres-services dans le secteur des titres-services.

Pour ce qui concerne l'accord interprofessionnel et les négociations sectorielles, les négociations qui portent – j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer trois fois au sein de ce Parlement – sur la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel, en particulier l'évolution des salaires avec une marge fixée à 1,1 pour les années 2019

et 2020 dans le secteur des titres-services, ont débuté en mai 2019 et n'ont toujours pas abouti au moment où je m'exprime.

Les divergences de vues et le maintien des positions de chacun des bancs sont à l'origine des actions de la CSC, le 8 janvier, et de la FGTB, le 13 janvier.

Depuis décembre 2019, une conciliatrice sociale a été désignée. Elle a proposé une première réunion plénière qui devrait se tenir fin janvier. On devrait, dès lors, être informé de l'évolution des négociations autour de cette date.

Concernant cet accord interprofessionnel, le fait que je n'interfère pas dans les discussions actuelles n'est sûrement pas dû à un manque de leviers de la Région sur cette politique mais bien à ma volonté de laisser le temps aux interlocuteurs sociaux de trouver sereinement un accord.

Il est vrai que la Région ne peut imposer aux entreprises le respect de l'AIP ou le non-versement d'importants dividendes mais nous disposons d'autres leviers qui nous permettent notamment de soutenir la stabilité et la qualité de l'emploi des travailleuses titres-services. Je vais y revenir, en évoquant les mesures prises en matière de temps de travail, de formation, de contrôle et de convention entre les entreprises de titres-services et les utilisateurs pour améliorer la qualité de l'emploi dans le secteur.

Sur les frais de déplacement, ceux-ci sont supportés par les employeurs. Leur mode de calcul est établi par les interlocuteurs sociaux au sein de la commission paritaire 322.01. Il n'appartient pas au Gouvernement d'intervenir dans la concertation sociale et les négociations sectorielles sur les aspects salariaux et les avantages extralégaux, parce qu'ils relèvent des compétences du Gouvernement fédéral en matière d'emploi. Il me revient cependant, par rapport aux expressions de M. Disabato, que cela dépend quand même des sociétés : les frais de déplacement ne sont pas toujours forfaitaires, elles peuvent appliquer des règles différentes. Je voudrais ajouter aussi que, parfois, la difficulté réside dans le fait que des sociétés de titres-services se trouvent dans des zones parfois plus rurales ou qui sont moins desservies par les transports en commun, donc cela nécessite une voiture. Quand on a un salaire comme celui dans les titres-services, ce n'est pas évident d'avoir une voiture. Parfois, certaines n'ont pas non plus le permis de conduire. C'est un des volets sur lesquels je voudrais, un moment, me pencher.

Sur la formation des travailleuses et l'utilisation du Fonds de formation, le renforcement des qualifications des travailleurs et travailleuses titres-services constitue, pour moi, une des priorités de ce début de législature concernant le secteur des titres-services.

En effet, sachant que le métier d'aide-ménagère est physiquement difficile à exercer, il est prioritaire, pour moi, de favoriser la mobilité professionnelle des travailleuses du secteur, pour leur permettre, si elles le souhaitent, d'évoluer au sein ou en dehors du secteur des titres-services, comme cela a été évoqué.

Un ambition, et c'est celle du Gouvernement, est d'adopter, d'ici la fin de l'année, des mesures structurelles, susceptibles de bénéficier à tous les travailleurs titres-services tout au long de leur carrière.

Cela veut dire concrètement que je voudrais que l'on élargisse le catalogue des formations à des formations professionnelles transversales, techniques et technologiques valorisables dans d'autres secteurs d'activité. Les travailleuses titres-services pourront dès lors acquérir des compétences professionnelles qui leur seront utiles pour toute leur carrière, même en dehors du secteur des titres-services.

Dans cette optique et parce que l'absence de permis de conduire constitue, pour certaines et certains, un frein important à l'emploi – c'est vrai dans le secteur des titres-services, c'est vrai dans d'autres d'ailleurs – ou à une augmentation du temps de travail des futures travailleuses titres-services, je proposerai également au Gouvernement, dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, une mesure visant à consacrer un montant afin de rembourser les entreprises qui financeraient des cours d'auto-école pour leurs travailleurs.

Pour m'assurer que ces mesures correspondent bien aux attentes des entreprises et de leurs travailleuses, j'ai mis en place un groupe de travail avec les interlocuteurs sociaux. Une première réunion est prévue, ce 7 février, au CESE Wallonie.

Concernant l'intégration dans le catalogue des formations éligibles au Fonds de formation titres-services, il y a trois formations spécifiques, à savoir : la formation d'assistant administratif dans le secteur des titres-services, la formation d'aide-ménagère, la fonction de coach et l'alphabetisation des travailleurs. Le projet, concerté avec les interlocuteurs sociaux et le Fonds de formation sectoriel titres-services, a été mis en stand-by en juillet 2017. Il est à l'ordre du jour du groupe de travail du 7 février prochain.

En plus de l'élargissement du catalogue des formations éligibles au Fonds de formation titres-services, je travaille aussi à la mise en œuvre effective, au 1er janvier 2021, de l'obligation de neuf heures de formation à minima, par travailleur titres-services équivalent temps plein et par an.

Cette obligation devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier de cette année mais en raison de certaines difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre et son

contrôle, cette obligation a été repoussée au 1er janvier 2021. Je m'assurerai que cela puisse entrer en application.

En agissant à la fois sur l'amélioration de l'offre et sur l'obligation imposée aux entreprises de former leurs travailleuses, je veux optimiser l'utilisation du Fonds de formation aux titres-services pour que chaque euro de ce fonds soit utilisé, ce n'est pas le cas aujourd'hui, de manière efficiente, aux bénéfices de la qualité de l'emploi des travailleurs et travailleuses du secteur.

Le Fonds de formation est en effet jusqu'à présent sous-utilisé. Pour 2018, le Fonds de formation a subventionné 1 939 formations concernant 279 entreprises soit 27 % des 1 032 entreprises qui disposaient d'un droit de tirage dans le budget du fonds en 2018. Donc en 2018 et en 2019, le budget initial était de 2 089 000 euros et sa consommation seulement de 1 077 191 euros en 2018 et de 1 030 333 euros en 2019 sur la base de données disponible au 16 janvier.

Par ailleurs, dans les six premiers mois de l'engagement d'un nouvel aide-ménager titres-services, la société doit organiser à son intention un minimum de neuf heures de formation, le remboursement de ses modules plafonnés à 18 heures de formation par le nouvel engagé est géré et payé par le Fonds de formation sectoriel. L'entreprise ne doit donc pas prélever ce montant sur l'enveloppe qui lui est allouée chaque année par le Fonds régional de formation.

Concernant les mesures dont ont bénéficié les aides-ménagers des SAFA du secteur privé, je voudrais rappeler qu'en 2015, un accord entre la Wallonie et les fédérations d'employeurs des services aux familles et aux aînées a permis la reconversion en APE de 919 travailleurs titres-services en aides-ménagers et sociaux avec, pour enjeu, de soutenir la viabilité financière des SAFA mais aussi de permettre aux travailleurs de bénéficier d'une formation d'aide familiale et de la promotion sociale qui est afférente.

Cet accord s'est concrétisé le 1er janvier 2016 aux bénéfices de 18 SAFA et de 567,4 équivalents temps pleins, 646 équivalents temps pleins initialement prévus, soit 919 travailleurs.

Par le mécanisme des redistributions et le processus de rééquilibrage entre les services, 25 SAFA bénéficient aujourd'hui de ces emplois APE SAFA. Par ailleurs, depuis le 1er janvier de cette année, les 16 SAFA de CPAS qui ont décidé de sortir du dispositif titres-services bénéficient également des mêmes dispositions que les SAFA privés et de la conversion en APE de leurs aides-ménagers titres-services pour un total de 162,88 équivalents temps plein.

Par rapport à la résolution du 20 juillet 2016, le Parlement wallon a adopté une résolution relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services qui reprend 10 points. La plupart de ces 10 points sont ou sont en passe de devenir des réalités. Je voudrais épingler le fait que, moyennant quelques adaptations techniques et juridiques, l'obligation d'atteindre une moyenne hebdomadaire de 19 heures prestées entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Vous le savez, certaines entreprises, cela vous revient sûrement, veulent engager des travailleurs et des travailleuses à minima, parfois 10 heures semaines, 12 heures semaines, et leur donne des heures supplémentaires, tout cela évidemment impacte leur pension et donc la décision des 19 heures semaines me semble un minimum, moyennant évidemment les explications et les exceptions légales type mi-temps médical ou ce genre de disposition.

Concernant la convention entre entreprises et l'utilisateur, le FOREm propose désormais un modèle type. Je vais soumettre prochainement au Gouvernement une modification de la législation pour rendre obligatoire la conclusion de cette convention entre l'entreprise et l'utilisateur.

Je pense que je l'ai déjà rappelé, mais je le fais à nouveau, la réglementation a été adaptée pour prévoir une indexation de 2 % du subside régional lorsque l'indice pivot est atteint. C'est la seule Région qui a systématisé cette mesure.

Enfin, les nouvelles entreprises sont désormais systématiquement contrôlées par les services d'inspections du SPW Économie-Emploi-Recherche. Ce service travaille en étroite collaboration avec ces homologues des autres Régions ainsi qu'avec l'auditorat du travail. L'exploitation des données fournies par la société et maîtrise Sodexo permet, via un système d'alerte, de déceler beaucoup plus rapidement les fraudes.

Enfin, si certaines mesures n'ont pu être mises en place, c'est faute de leviers en matière de compétences régionales. Par exemple, dans la résolution, il est dit « en concertation avec les interlocuteurs sociaux concernés, actualiser la réglementation en vigueur par des dispositions complémentaires relatives à une limitation de la possibilité de recourir à des avenants au contrat de travail relatif à l'horaire des travailleuses sous titre-service à temps partiel, ne relève pas des compétences de la Région mais bien de l'autorité fédérale qui est la seule compétente pour le droit du travail ».

Je voudrais vous assurer que je mets en place et en œuvre tous les moyens dont la Région dispose afin d'une part d'améliorer les conditions de travail ou l'évolution professionnelle des travailleuses titres-

services qui exercent, et je tiens à le souligner, un métier particulièrement pénible, et d'autre part, de garantir un juste financement des entreprises pour assurer la pérennisation des activités.

Un petit mot quand même par rapport à Mme Lekane, il faut être attentif à ce que la mesure que vous proposez ne conduise pas à un « effet boomerang » qui est exactement l'inverse de ce que l'on veut, à savoir faire en sorte que ces dispositifs ne soient considérés comme des aides à l'emploi et donc potentiellement des aides d'état, parce que cela voudrait dire que ces travailleurs-là ne pourraient plus exercer et donc cela aurait un impact terrible sur les travailleurs. Je reste évidemment en contact et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux dans ce dossier. Nous avons des contacts permanents pour essayer d'aboutir, je l'espère, globalement dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses, à une réponse positive du secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des détails et des informations que vous venez de nous donner.

Je voudrais insister, tout comme vous, sur deux ou trois aspects. Un aspect que vous n'avez pas soulevé, mais qui était en filigrane de votre réponse. Un, c'est qu'il ne faudrait pas mettre tous les employeurs du secteur dans le même sac. Comme vous l'avez fait aussi, Monsieur Disabato. Effectivement, il y a un certain nombre d'employeurs du secteur qui mettent en place de la formation, qui mettent en place un accompagnement et je pense, en particulier, soyons clairs, aux employeurs du secteur public et du secteur associatif non marchand. Je voudrais dire aussi, dans ce cadre-là, que si le Fonds de formation est sous-utilisé, de nouveau il n'est pas sous-utilisé par tout le monde. Il y a sans aucun doute une sensibilisation des employeurs d'un secteur dit marchand, dans ce cadre-là, à essayer de motiver.

De la même manière, nous avons, chez certains employeurs, une rotation du personnel bien plus importante que chez d'autres employeurs. Si le métier est pénible, je ne pense pas qu'il soit par contre justifiable de voir l'attitude de certains, qui lorsque l'employé arrive à un certain degré d'ancienneté mettent fin à son contrat, réengagent de nouveau pour pouvoir toujours rester dans une politique et dans une vision de strict profit et non pas d'accompagnement et de valorisation d'un trajet des employés.

Pour le reste, je voudrais souligner positivement l'obligation de convention justement entre l'entreprise et l'utilisateur. Je pense que le fait de le formaliser sera une bonne chose et je me permets, une nouvelle fois, de mettre l'accent sur la possibilité pour ces femmes, puisqu'il s'agit à 95 %, voire 97 %, de femmes, de

pouvoir avoir des trajets d'emploi qui ne se limitent pas à ce secteur mais qu'elles puissent aussi, au travers de ces formations, acquérir des compétences pour aller vers l'aide et l'accompagnement des personnes et pas uniquement dans le cadre du secteur du nettoyage à domicile.

Puis-je une nouvelle fois insister, vous ne m'en voudrez pas, sur le fait d'être particulièrement prudent sur toutes extensions de compétences dans ce secteur ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci à Mme la Ministre pour sa réponse complète et nuancée.

Comme vous l'avez dit, je pense qu'il faut un peu de la nuance dans ce dossier avec un élément qui est quand même central, c'est la concertation sociale. On ne peut pas dire que la concertation est importante et puis quand la concertation sociale ne va pas dans le sens que l'on veut, dire que l'on s'en passe. Non. La concertation sociale, c'est le principe même, on laisse les partenaires travailler ensemble et puis on voit s'il y a une intervention de l'État à faire. Le premier objectif – et là je vous soutiens –, c'est que la concertation sociale puisse jouer pleinement.

J'entends bien aussi des intentions louables mais le diable se cache dans les détails. Il ne faudrait pas arriver à une situation où les gens retournent vers le travail au noir.

Si l'on voulait être vraiment honnêtes, on dirait qu'il faut augmenter le coût au final pour l'utilisateur mais on sait bien que si l'on augmente le coût, les gens se passent du service et retournent dans les mécanismes de « noir ». Les personnes ont aujourd'hui un travail difficile mais elles bénéficient au moins d'un statut. Le risque est que l'on perde ce statut-là. Il faut être extrêmement attentif par rapport à cela ainsi que par rapport à la question des compétences. Suite à la sixième réforme de l'État, c'est nous qui payons les titres-services mais les bénéfices ne reviennent pas qu'à de la Wallonie ; les bénéfices retournent essentiellement au Fédéral, via les cotisations, via toute une série de paiements des employeurs, voire des employés. C'est là aussi tout le souci : la Wallonie ne dispose que d'une partie de la compétence. Cela nécessitera, dans les années futures, un certain débat autour de cela, parce que cela devient de plus en plus complexe dans les mesures que l'on doit prendre, puisque la facture se paie parfois au niveau des Régions mais le retour sur investissement se fait à un autre niveau de pouvoir ; ce qui pose alors une série de soucis budgétaires. On sait que d'un point de vue budgétaire, on a quand même quelques défis qui se dressent devant nous, notamment à partir de 2025 où les transferts nord-sud vont commencer à diminuer.

Ce dossier n'est pas simple mais je vois un certain volontarisme de votre part et une volonté, dans le cadre de vos compétences, de faire avancer le « schmilblick », comme on dit, et de permettre que ce ne soit pas une déclaration de miss monde où l'on dit que l'on veut la paix dans le monde mais où l'on n'a aucun moyen d'agir. Vous avez des moyens d'agir - vous l'avez ici bien pointé - et il faut pouvoir travailler sur ces moyens-là, notamment sur les frais de déplacement. Je vous en reparlerai aussi.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je voudrais corriger, vous avez raison : c'est forfaitaire. La convention collective de travail dit bien que c'est forfaitaire. Les informations que j'avais reçues dans un premier temps ne sont pas correctes.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - D'accord, pas de souci. À mon sens, il y a probablement moyen d'y travailler, tout d'abord en misant sur la concertation sociale, comme je l'ai dit au tout début de ma réplique, et voir après si l'on ne peut pas mettre des critères peut-être un peu plus stricts pour que l'on respecte un certain équilibre au sein de son personnel. Je peux comprendre qu'il y ait des déplacements plus lointains, surtout quand l'on vit en milieu rural mais c'est important aussi qu'il y ait un équilibre au sein du personnel, pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui supportent les plus longs trajets et qu'au final, financièrement, elles s'y retrouvent moins que d'autres.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - On est assez d'accord. Vous dites qu'il faut laisser le temps aux interlocuteurs sociaux de trouver un accord. Effectivement, la concertation est importante dans ce dossier mais l'on estime que les travailleuses ne demandent pas la lune non plus : c'est 1,1 % d'augmentation salariale. Le débat est là, sur l'augmentation salariale. On est d'accord que l'on peut également étendre le débat sur la formation, comme on en a beaucoup entendu parler ces derniers temps à chaque fois que l'on a abordé chacun le sujet.

Vous aviez dit aussi que c'était compliqué pour vous d'interférer dans les négociations. Ne vous arrive-t-il jamais d'interpeller des fédérations patronales, comme vous l'aviez fait auprès de la direction nationale de Delhaize, par exemple, quand il s'agissait d'un envoi par SMS pour licencier les travailleurs du magasin ? C'était à Seraing. Pourquoi ne pourriez-vous pas faire de même auprès des entreprises qui refuseraient d'appliquer un

accord interprofessionnel concernant des travailleurs de la Région wallonne ? De toute façon, pour nous et dans ce cas-là, comme pour vous, c'était tout autant inacceptable.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je prends acte, Mme Lekane, que vous demandez officiellement que j'interpelle les patrons. J'ai le sentiment que dans ce dossier, les contacts avec les organisations syndicales demandent exactement l'inverse. Soyez attentive.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je disais tout à l'heure que j'ai participé à la manifestation de la semaine passée. En effet, je confirme exactement ce que Mme la Ministre vient de dire, à savoir que les syndicats sont en étroite négociation, discussion, avec le monde patronal. Il faut laisser la possibilité à ces acteurs de trouver un accord. Manifestement, il y a des ouvertures, d'après ce qui m'est revenu.

Je voulais remercier la volonté de Mme la Ministre de tout mettre en œuvre pour permettre la promotion sociale de ces personnes au travers des formations. Je note avec plaisir votre volonté d'imposer la convention entreprise-clients. Je pense que c'est important. Aujourd'hui, on ne sait plus entrer chez un client. Je pense que c'est important en tous les cas de mettre en place cette convention. Pour le reste, la réponse est complète. On est avec vous.

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE FINANCEMENT DES STRUCTURES
D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTOCRÉATION
D'EMPLOI (SAACE) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le financement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Madame la Ministre, les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi,

les SAACE, permettent à des demandeurs d'emploi de tester, en situation réelle de marché, un projet entrepreneurial, sans perte de leurs droits aux indemnités de chômage. Au cours de la période d'accompagnement, d'une durée maximale de 18 mois, la ou le candidat entrepreneur a accès à divers ateliers personnalisés, qui lui permettent de se familiariser avec des réalités indispensables aux entrepreneurs, et de se les approprier, comme : le ciblage de marché, la prospection de clientèle, le marketing, l'établissement de devis, un *business plan*, la compréhension d'un plan comptable, et cetera.

Cet accompagnement personnalisé génère de très bons résultats en termes de création d'entreprises solides mais a un coût. Le budget 2020 de la Région wallonne prévoit une somme de 2,8 millions d'euros pour financer les SAACE, à raison d'une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 45 000 euros par SAACE et une subvention variable, par entrepreneur accompagné, en fonction du type d'accompagnement offert, soit 3 500 euros par an, si le porteur de projet a bénéficié d'actions d'accompagnement sans mise en situation réelle, et de 5 500 euros sur base annuelle, dans le cas où le porteur de projet a fait objet d'actions d'accompagnement suivies d'une mise en situation réelle, avec un plafond de 250 000 euros par SAACE.

En plus de cette somme, un budget de 5 000 euros par porteur de projet mis en situation réelle, avec un maximum de 100 000 euros par SAACE, peut être consacré à l'acquisition, par l'entrepreneur, de biens matériels ou immatériels correspondant à des besoins d'investissements.

Sachant qu'à l'heure actuelle 12 structures sont agréées SAACE et peuvent dès lors prétendre au financement prévu au budget 2020, sachant que chaque SAACE peut donc être subsidiée à hauteur d'un montant maximum de 350 000 euros, et sachant que le montant total théorique appelé par les SAACE pourrait être globalement de 4,2 millions d'euros, quelle serait l'attitude du Gouvernement en cas de dépassement du budget de 2,8 millions d'euros, ce qui est théoriquement envisageable ?

Comment fonctionnera pratiquement le dispositif d'aide à l'investissement de 5 000 euros par porteur de projet ? La SAACE ou le porteur de projet devront-ils avancer cette somme, puis se faire rembourser par la Région sur base d'une facture d'achat ou bien est-ce la Région qui financera directement l'achat sur base de présentation d'un devis, par exemple ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, en près de 20 ans, selon les chiffres qui ont été récoltés et analysés par le secteur, les SAACE ont accompagné plus de 13 000 porteurs de projet et ont contribué au retour à l'emploi de 60 % de leur public, soit 7 800 personnes, dont 5 200 comme indépendants, 40 % du public, et 2 600 dans des emplois salariés, c'est-à-dire 20 % du public.

Le taux de pérennité pour la création d'entreprise – de 85 % à 3 ans et de 75 % à 5 ans – témoigne de la plus-value du dispositif. Par comparaison, le taux de survie des *starters* wallonnes est de 62,64 % à 5 ans, selon l'Atlas du créateur en 2018 de l'UCM.

D'autres éléments positifs peuvent également être soulignés : le fait que les SAACE sont connues et reconnues, le fait que le territoire wallon soit largement couvert par des opérateurs de proximité qui se sont rapprochés de leur public cible au fil du temps, le fait que le secteur donne une image dynamique et est porté par des personnes engagées et particulièrement professionnelles, et le fait que certaines SAACE ont développé des spécialisations, des filières, des secteurs, des approches pour répondre à des besoins spécifiques qui émanent du terrain.

Cependant, 20 ans après leur émergence et 10 ans après leur premier agrément par la Wallonie, aucune évaluation globale n'a encore été réalisée. C'est une optique que j'entends mener pour évaluer ce dispositif SAACE, comme le prévoit la Déclaration de politique régionale, pour le renforcer, le cas échéant, et l'optimiser si c'est nécessaire.

En outre, le Service public wallon de l'emploi et de la formation, en collaboration avec la SOWALFIN, m'a adressé, juste avant les fêtes de fin d'année, un premier état des lieux mais aussi une proposition d'un processus d'évaluation.

L'évaluation du dispositif lancée dès ce début d'année 2020 sera également l'occasion d'ouvrir la réflexion sur la sécurisation du cadre juridique, via une révision du décret actuel.

C'est également, en plus de la volonté d'éviter tout dépassement budgétaire, la raison pour laquelle j'ai souhaité maintenir le moratoire à la création de nouvelles structures. En revanche, en 2019, le budget a été revu à la hausse pour permettre l'ouverture de 43 places supplémentaires, dans trois SAACE agréées et l'on a donc pu renforcer ainsi l'offre existante.

Enfin, concernant l'avance octroyée au porteur de ce projet, il s'agit d'un montant maximum de 5 000 euros. Ce montant est défini après analyse des besoins du porteur de projet, au démarrage de son activité. Il peut

financer des frais comme les investissements, l'achat de consommables ou encore des outils de communication.

Cette avance est remboursable par le porteur de projet à un taux de 0 %, au fur et à mesure du développement de l'activité et des bénéfices engrangés par le porteur de projet.

M. le Président. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Merci pour vos réponses. Je suis évidemment très content de constater la plus-value qu'apporte ce dispositif. Je connais personnellement un entrepreneur accompagné dans une SAACE et qui, maintenant, a embauché 12 personnes depuis qu'il est sorti. Outre les 5 400 indépendants, il faut aussi tenir compte de tous les engagements périphériques suite à la concrétisation du projet entrepreneurial de ces différentes personnes.

Je suis très satisfait de voir votre motivation à poursuivre et à pérenniser le système.

Je serai effectivement attentif parce que ce n'est pas tout à fait clair par rapport à l'aide de 5 000 euros maximum. Il s'agit donc d'une avance qui est remboursable, si j'ai bien compris, et pas d'une aide qui pourrait être assimilée à une aide à l'investissement ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je vous donne le détail dans la réponse écrite, comme cela, vous pourrez avoir toutes les informations et si vous voulez des compléments, je vous les donnerai au sein du cabinet, pas de souci.

M. Agache (Ecolo). - Merci beaucoup.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les discriminations à l'embauche ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, les cas de discrimination à l'embauche sont malheureusement toujours une réalité. Ces discriminations peuvent être liées à l'âge, au sexe, à l'origine, au milieu socioculturel

ou encore au handicap. Autant de situations qui demandent que des mesures soient prises pour que les demandeurs d'emploi ne puissent plus, quelle qu'en soit la raison, être victimes de cette discrimination.

Le sujet a d'ailleurs déjà été évoqué au sein de cette commission lorsque nous avons eu l'occasion d'écouter M. Charlier nous présenter le rapport 2018 d'Unia avec des chiffres qui démontraient qu'un long chemin nous reste encore à parcourir pour atteindre une véritable inclusion, et l'emploi n'échappe pas à ce constat.

Cette question est également évoquée dans la DPR qui prévoit notamment, en termes de prévention, je cite : « d'adopter des mesures qui favorisent l'objectivation des conditions de recrutement pour l'accès à un emploi ».

À ce stade, des mesures sont-elles déjà envisagées ?

En ce qui concerne la prévention, vous avez également mentionné l'importance de renforcer les politiques de promotion de la diversité, notamment dans les organisations publiques. Des contacts ont-ils par exemple déjà été pris avec votre collègue en charge des pouvoirs locaux pour les sensibiliser ?

Enfin, Unia milite pour l'instauration d'un cadre légal organisant les tests de situation, législation qui existe déjà aux niveaux fédéral et bruxellois. Le Gouvernement s'est également dit en faveur d'un renforcement des contrôles en mettant en place ces tests. À ce stade, une réflexion à ce sujet a-t-elle déjà été initiée ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, l'Inspection sociale en Wallonie fait partie des services de la DGO6 et est compétente, depuis 2008, en matière de lutte contre les discriminations. Le décret Antidiscrimination du 6 novembre 2008 permet, en effet, un dépôt de plainte motivée auprès des inspecteurs sociaux.

Ce décret prévoit des sanctions pénales qui pourraient aller éventuellement jusqu'à l'emprisonnement. Cependant, comme le SPF Emploi Travail Concertation sociale est également compétent en matière de discrimination dans les relations de travail, c'est ce service fédéral qui, aujourd'hui, est le plus concerné.

Concernant les tests de situation ou les appels mystères, il convient de réaliser préalablement un travail important d'analyse et de préparation, la mise sur pied d'une base de données, la création de documents types,

d'outils de *data mining*, et cetera. L'objectif à terme est de donner la capacité aux inspecteurs sociaux de la Région wallonne de procéder à des tests de discrimination dans le cadre des dispositifs mis en œuvre par la Région et, notamment, dans les situations de recrutement ou de formation.

Les collaborations étroites entre les différents partenaires et acteurs de terrain seront pérennisées et amplifiées avec Unia et l'Institut pour l'égalité hommes-femmes, bien sûr, mais également au niveau de la DGO6 et DGO5 et du FOREm, au niveau des organisations CEPAG et FEC, émanant de la FGTB et de la CSC, ou encore avec des structures comme le CRIPEL.

Le FOREm et le SPW seront amenés à travailler ensemble et avec Unia et l'Institut pour l'égalité hommes-femmes pour que, de l'analyse des plaintes déposées et documentées, les dossiers devant donner lieu à investigation puissent être transmis pour enquête aux inspecteurs sociaux et, le cas échéant, déboucher sur une procédure judiciaire.

Indépendamment de cela, il convient aussi – et peut-être surtout – de faciliter l'accès des personnes qui s'estiment lésées aux instances compétentes en organisant l'accueil de ces personnes et la réception des plaintes et en assurant la publicité nécessaire aux guichets régionaux de dépôt de ces plaintes. Avec la numérisation, il apparaît opportun d'identifier, à côté des guichets physiques de dépôt des plaintes, un guichet virtuel unique en lien direct avec l'Inspection sociale de la Région wallonne, comme le préconise le Service public de Wallonie, selon mes informations.

Pour ce qui concerne les politiques de promotion de la diversité au sein des pouvoirs locaux que vous abordez, je vous confirme que je suis en contact régulier avec M. Dermagne et que nos cabinets travaillent de concert lorsqu'il s'agit de la formation des agents à la lutte contre les discriminations.

À cet égard, Unia organise chaque année la « Journée des communes » qui rassemble les échevins de l'égalité ou des affaires sociales, les présidents des CPAS et les coordinateurs des Plans de cohésion sociale et a pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'égalité et de non-discrimination, et de redéfinir le rôle des pouvoirs locaux dans ces matières. Cette année, un des thèmes abordés, c'est la commune en tant qu'employeur.

La lutte contre les discriminations peut également prendre d'autres formes, notamment, en termes de promotion de la diversité des ressources humaines, comme source de croissance, dans les entreprises et les organisations. C'est notamment le cas au FOREm qui,

depuis janvier 2008, s'est doté d'un service « Égalité & Diversité ».

Ce service veille, depuis sa création, à l'intégration d'une approche de la diversité dans la formation de base des conseillers et conseillères du FOREm. Il y a par exemple un module « Égalité-gestion de la diversité des ressources humaines et la lutte contre les discriminations », en ce compris la prévention de celles-ci, qui fait systématiquement partie du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs qui entrent au sein du Service public de l'emploi.

Le principe de non-discrimination sert aussi de trame de fond à tous les processus de développement des compétences. Les formateurs sont également sensibilisés à cette dimension et participent à des jeux de rôles proposés au personnel en fonction des cas abordés en formation.

Le FOREm diffuse aussi une newsletter « Égalité-diversité », laquelle est complétée par un forum de discussion « Yammer », qui permet à toute personne qui le souhaite de recevoir de l'information récente sur le sujet.

Les collaborations et échanges d'informations que le FOREm mène avec des organismes tels que l'AViQ, Unia, et cetera, permet également aux collaborateurs de sensibiliser leurs publics internes et externes aux bonnes pratiques en matière d'engagement de travailleurs âgés, porteurs de handicap, et cetera.

Grâce à la mise en place, au FOREm, de la direction unique Employeurs – que l'on appelle la DUE en interne – et aux relations professionnelles que les conseillers entreprises développent au quotidien avec les entreprises de leur portefeuille, une approche préventive et/ou curative est développée avec les entreprises dans le cadre de l'optimisation de leurs recrutements, et en termes de sensibilisation à la diversité des ressources humaines et aux facteurs discriminants. Parfois, ils ne sont pas suffisamment informés. C'est vrai que les services des entreprises peuvent jouer un rôle dans ce cadre.

En outre, dans le cadre de la gestion des offres d'emploi, les conseillers entreprises effectuent un contrôle de la qualité du contenu de chacune d'elles avant diffusion, afin de veiller au respect des obligations légales des employeurs en termes de discrimination, tant directe qu'indirecte.

Notons encore que les demandeurs d'emploi qui contactent les entreprises suite à une offre d'emploi diffusée sur un des canaux du FOREm ont la possibilité de saisir les services du FOREm s'ils devaient être victimes d'abus, de discrimination.

En conclusion, ces actions montrent notamment que notre Service public de l'emploi, même s'il ne peut agir directement sur la diversité des ressources humaines au sein des entreprises, reste néanmoins actif dans ce domaine au travers de ses actions de sensibilisation tant en interne que vers l'extérieur.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour tous vos éléments de réponse. Je constate qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir pour qu'enfin, seuls des critères de motivation et de compétences soient pris en compte lors d'un recrutement. Je ne manquerai pas de revenir au sein de cette commission pour continuer le combat.

(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CITÉS DES MÉTIERS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les cités des métiers ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, les cités des métiers forment une nouvelle approche qui favorise les échanges d'expérience et l'émergence de solutions afin d'aider le citoyen en matière d'orientation professionnelle.

Il y aura donc trois projets en Wallonie : Liège, Namur et Charleroi.

Madame la Ministre, concrètement, en quoi une cité des métiers permet-elle d'aider les citoyens en recherche d'orientation professionnelle ?

Quels sont les objectifs chiffrés des trois cités des métiers wallonnes en matière d'aide aux citoyens ?

Quelles sont les différences de labellisation entre les trois projets ?

Enfin, quelles autres actions comptez-vous mener en matière d'aide à l'orientation professionnelle pour les citoyens ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, une cité des métiers est avant tout une porte d'accès à un service d'orientation professionnelle tout au long de la vie. L'idée, c'est que, demain, dans notre Région, on puisse faire en sorte qu'il y ait une porte unique d'orientation et que l'on sache que la cité des métiers est cet opérateur qui va en regrouper en réalité plusieurs pour accueillir, informer, animer, conseiller individuellement et collectivement en essayant d'exploiter plusieurs méthodologies, notamment toute la question du numérique, de mettre des équipements et des ressources assez innovants à la disposition des citoyens qui chercheraient un repère, une orientation, une information sur les métiers, sur les réalités du monde du travail et les filières de formation et d'enseignement qui y conduisent.

Aujourd'hui, on a un bon nombre d'étudiants, de demandeurs d'emploi, de personnes qui sont en demande de réorientation professionnelle, qui ne savent pas quelle est la palette de professions et de formations qui existent aujourd'hui. L'idée est donc de pouvoir avoir des opérateurs et une porte d'entrée pour les orienter, pour les aider à avoir une formation qui leur permette d'aboutir à un emploi qui les épanouit et qui correspond à leurs attentes.

Ce serait donc un espace multipartenarial ouvert à tous les citoyens de 7 à 67 ans et qui doit respecter des principes de libre accès et de gratuité. Les missions, ce serait de proposer aux usagers toutes les ressources dont ils ont besoin pour construire et/ou réorienter leur projet professionnel tout au long de leur vie et de les outiller pour mettre en œuvre et réaliser ce projet professionnel.

L'objectif est que ces trois cités des métiers wallonnes aient une forte expertise, notamment grâce au multipartenariat entre les opérateurs de formation. Il y en a beaucoup aujourd'hui, il y a les CEFO, et cetera. L'idée est vraiment de regrouper et d'opérationnaliser plutôt que d'avoir des lasagnes qui existent et, de ce fait, des chercheurs d'emploi qui ne savent pas toujours à quelle porte frapper pour obtenir des informations, mais aussi des outils qui vont exploiter les opportunités du numérique.

Par exemple, je voudrais équiper les cités des métiers de services informatiques qui peuvent avoir une sorte de réalité augmentée virtuelle à des fins d'orientation. Je vous donne un exemple qui existe dans les centres de formation du FOREm, à Technifutur par exemple. Si l'on veut devenir soudeur, il ne suffirait pas d'être en contact physique avec des bancs et des équipements qui sont très coûteux. Un casque virtuel

permet de se rendre compte de la réalité. Ce sont des outils qui ont notamment été promotionnés dans le cadre d'une rencontre qu'Agoria a organisée ces derniers jours.

Une des caractéristiques, c'est l'ouverture sur le monde de l'entreprise. Car on se rend compte qu'il est nécessaire aussi que l'entreprise rentre dans la cité des métiers et que les cités des métiers se déplacent en entreprise, notamment pour essayer d'aller susciter des vocations auprès de demandeurs d'emploi ou d'étudiants qui ne savent pas vers où s'orienter. Et donc susciter des vocations, avoir un aspect beaucoup plus concret par rapport au monde du travail.

Cependant, même si les trois cités des métiers sont conçues sur le même modèle et respectent une même charte, elles présentent chacune des spécificités qui tiennent au territoire de la Wallonie. Le fondement d'une cité des métiers s'appuie sur des partenariats locaux, qui s'organisent en fonction d'un contexte qui est particulier. Généralement, ce sont des organismes publics comme des collectivités territoriales, mais, dans certains cas, cela pourrait être porté par d'autres structures, comme une maison de l'emploi ou encore un organisme de formation.

Le Réseau international des cités des métiers est en outre régi par un label, propriété d'Universcience, cité des sciences et de l'industrie. C'est une franchise gratuite, qui reconnaît la capacité des cités des métiers à proposer un projet en lien avec les besoins de leur territoire et répondant aux nombreuses attentes du citoyen, le tout dans le respect d'une charte de valeurs simples. Ces valeurs se traduisent par la volonté de donner à chacun l'envie et les moyens de choisir sa vie professionnelle plutôt que de la subir. Ce label permet à toutes les cités des métiers répondant à des critères de qualité de participer à la construction et au bon fonctionnement d'un réseau riche de ses ressources humaines, de ses compétences, de ses méthodes et des échanges pratiqués en son sein.

Ce label est délivré sur présentation et défense d'un dossier devant une commission internationale. Il y a effectivement trois labellisations : « cité des métiers en projet », « cité des métiers en préfiguration » et « cité des métiers en fonctionnement », qui sont attribuées chaque fois selon des critères de conformité différents. La labellisation « cité des métiers en fonctionnement » certifie la conformité du système existant avec la philosophie de son réseau et la qualité des prestations fournies. Son octroi est réévalué chaque année. Il s'agit de la dernière étape de la labellisation. La Cité des métiers de Namur a obtenu ce label le 4 avril 2019.

Au vu des différents stades de construction des projets et dès lors que deux des trois cités des métiers, à savoir Liège et Charleroi, ne sont pas encore ouvertes au grand public, se fixer des objectifs chiffrés peut paraître

un peu prématuré. Cela n'empêche toutefois pas que les trois cités des métiers mènent des actions de sensibilisation, d'information et de découverte des métiers techniques et technologiques, notamment destinées aux élèves et aux étudiants pour développer divers outils d'orientation accessibles à tous les publics via Internet, que ce soit des capsules vidéo ou des vidéos Box.

Nous ne disposons pas encore aujourd'hui des données chiffrées pour 2019. En 2018, l'ensemble des activités déployées par la Cité des métiers de Charleroi a permis de toucher 6 316 bénéficiaires en plus des 15 089 contacts avec le public via les outils multimédias.

La Cité des métiers de Namur, qui travaille en collaboration avec le CEFO, le Carrefour emploi-formation, propose un espace ouvert au grand public depuis 2016. En 2018, il y a eu une augmentation de la fréquentation avec des ateliers d'orientation, des salons régionaux, des visites d'entreprises pour les élèves qui sont scolarisés à Namur. L'ensemble des activités déployées a touché plus de 10 000 bénéficiaires.

La Cité des métiers de Liège était en stand-by depuis fin 2017. Le projet vient de redémarrer. Il cible notamment les visites pédagogiques d'entreprises avec des élèves du secondaire et du primaire, et des animations dans le cadre de salons, comme le Salon des métiers de l'aéronautique et du spatial de la Basse-Meuse, planifié pour cette année.

Je terminerai en soulignant l'importance de ce chantier de mise en œuvre d'une véritable politique de l'orientation coordonnée et concertée afin d'offrir à nos citoyens un accompagnement et des outils de qualité. Nous en avons vraiment besoin. On a besoin aussi de pouvoir mutualiser ce qui existe. Il y a des compétences qui relèvent de la Région et, au sein de la Région, parfois de plusieurs ministres ainsi que de la Communauté française. Le fait de pouvoir mutualiser et d'avoir une seule porte d'entrée pour les citoyens et de pouvoir faire un appel ... Je crois que toute la réforme en matière d'emploi et de formation vise à passer du guichet à une démarche vers les gens. Aller vers les gens, c'est déjà les étudiants pour les orienter vers des filières qui vont les épanouir et pour des métiers qui, au moment où la formation de l'enseignement est donnée, n'existeront peut-être pas au moment où ils arriveront sur le marché de l'emploi. C'est donc les ouvrir à des perspectives nouvelles d'un monde du travail en mutation, mais d'un monde du travail dans lequel on espère qu'ils pourront s'épanouir et avoir un emploi de qualité.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse qui a été effectivement particulièrement longue, mais bien utile.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SITUATION DU PERSONNEL DE LHOIST »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation du personnel de Lhoist ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Madame la Ministre, Lhoist a annoncé le licenciement des membres de son personnel. Cette société familiale belge spécialisée dans la production et la vente de chaux et de dolomie, la recherche et le développement d'applications de ses produits, est l'un des fleurons de notre industrie, au point de racheter diverses sociétés un peu partout dans le monde : aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Mexique, en Pologne, et cetera.

Les raisons qui auront mené à cette situation sont peut-être explicables économiquement, mais sur le plan humain, elles sont dramatiques. Une centaine de personnes se retrouveront sur le carreau.

Un plan social a été proposé par la direction et approuvé par les syndicats. On imagine que, pour certains, c'est à contrecœur qu'ils l'auront signé.

Avez-vous eu un contact avec le personnel, notamment celui qui restera sur le carreau ? Combien de personnes sont concernées ? Y a-t-il des personnes qui ont un âge tellement élevé que cela sera beaucoup plus compliqué pour elles de retrouver un emploi ? Quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre ? J'avais au départ posé cette question au ministre Borsus, mais elle a été renvoyée vers vous.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je suis effectivement informée du dossier depuis l'annonce de la restructuration de l'entreprise et j'ai soutenu auprès de la Direction la recherche de solutions.

Selon les informations dont je dispose, seuls 17 emplois sur les 117 licenciements collectifs initialement prévus ont été sauvés. Cent personnes sont donc malheureusement concernées par le projet de restructuration de l'entreprise. Parmi elles, on retrouve 80 % d'ouvriers et 20 % d'employés. Au vu des résultats des négociations, et compte tenu des profils des travailleurs concernés, seul un certain nombre d'entre eux devrait pouvoir retrouver facilement du travail. Une partie des 100 travailleurs concernés sont dans la situation du régime de chômage avec le complément d'entreprise, le RCC ou bien en RCIC, c'est-à-dire en régime de chômage avec indemnités compensatoires Canada Dry.

En départ volontaire, il a été négocié plus de 20 000 euros et 2 500 euros par année d'ancienneté, soit en fin de CDD et de CDR, c'est-à-dire en remplacement, et un certain nombre d'entre eux en pension directe.

On essaye de mettre tout en œuvre, et l'on y travaille avec le FOREm et les représentants des travailleurs, pour suivre et accompagner toutes les personnes qui sont impactées par le plan de restructuration.

Il faut savoir que si les syndicats demandent l'activation d'une cellule de reconversion et si le SPF Emploi confirme la reconnaissance de Lhoist comme entreprise en difficulté, on pourra organiser, au niveau du FOREm, la mise en place d'un plan de restructuration. On le fait uniquement si les organisations syndicales le souhaitent.

On va suivre avec attention cette situation. Ces cellules de reconversion conduisent à des résultats qui peuvent être des accompagnements concluants pour les travailleurs qui ont reçu l'annonce de la fermeture de l'entreprise ou de la restructuration. Ce sera, je pense, utile pour les travailleurs, s'ils le souhaitent, de pouvoir l'actionner et je le suivrai avec attention.

Voilà les informations dont je dispose à ce stade.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci d'avoir fait le point sur la situation actuelle puisque certaines démarches ne sont pas encore confirmées, notamment concernant la cellule de reconversion.

Quand vous avez détaillé les différents profils des travailleurs et des différents régimes, cela montre que les accompagnements doivent être les plus personnalisés possible en fonction des situations. C'est bien cela le vrai défi du FOREm, quand on a 80 % d'ouvriers parmi les personnes concernées par cette situation, dès lors qu'il s'agit de profils parfois techniques dans une entreprise avec un créneau relativement pointu. On sait que c'est aussi plus compliqué.

M. le Président. - Je vous propose de suspendre nos travaux. Ceux-ci reprendront à partir de 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 4 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(*M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(*Suite*)

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES DÉTAILS DE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les détails de la campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, 570 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus ont été diagnostiqués dans le monde en 2018. Trois cent dix mille femmes en meurent encore chaque année, essentiellement dans les pays où le niveau de revenus est bas et moyen. Il est aussi le quatrième cancer le plus fréquent chez la femme.

En Belgique, 640 femmes ont appris, en 2018, qu'elles étaient atteintes d'un cancer du col utérin et 235 sont décédées de la maladie.

Chez les jeunes femmes, de 25 à 44 ans, le cancer du col de l'utérus serait le quatrième cancer en ordre d'importance.

En Wallonie, un programme structuré et gratuit de prévention va démarrer, à la fin de l'année 2020, pour une durée de trois ans. C'est l'aboutissement, faut-il le rappeler, ce qui n'est pas toujours rappelé d'ailleurs,

d'un travail débuté depuis plusieurs années, mais les nouvelles majorités ont trop souvent la mémoire courte. Alors, faisons le point, c'est l'occasion pour vous de mettre en évidence votre travail et, surtout, l'occasion pour nous de dire l'importance de ce genre de dossier dans la durée et dans la bonne transmission.

On sait que la campagne de dépistage ciblera principalement les femmes les plus touchées par cette maladie, c'est-à-dire celles âgées de 25 à 64 ans. Il faut rappeler que ce programme existe en Flandre depuis 2003.

Sachant que la Wallonie était en retard par rapport aux recommandations du KCE et de l'Europe, même si les recommandations du KCE, en tout cas en termes de maternité ne sont pas toujours à suivre, dans ce cas-ci, c'était une bonne idée.

Et c'est en 2016 que le ministre de la Santé, à l'époque, M. Maxime Prévot, a demandé qu'un groupe de travail se mette en place afin de réfléchir à l'organisation d'un programme de dépistage du col de l'utérus pour la Wallonie.

M. le Professeur Vandebroek et M. Michel Candeur ont mis sur pied ce groupe de travail avec, comme autres participants, des représentants du registre du cancer, de l'Agence intermutualiste, de l'Institut de santé publique, des médecins généralistes, du Groupement des gynécologues et obstétriciens, des pathologistes de la Ligue des usagers des services de santé, de Question Santé et enfin des représentants de la Fondation contre le cancer.

C'est l'occasion pour moi aussi de souligner l'ensemble de l'implication des acteurs de terrain dans ce type de dossier.

Après un an de travail et de réunions, ce dossier a repris un état des lieux de la situation en Wallonie : le taux de dépistage par région compris au sens de bassins de vie, les différents tests, les critères de condition d'accès à ce dépistage organisé et une estimation financière de la mise en œuvre de ce programme.

Je tiens ici à vous remercier très officiellement d'avoir poursuivi et fait aboutir ce dossier.

Concrètement, comment cette campagne va-t-elle s'organiser ?

Comment allez-vous mettre en place un dépistage ciblé, mais systématique sur l'ensemble de la population wallonne des femmes de 25 à 64 ans ?

J'aime à rappeler dans ce cadre que nous ne sommes pas tous égaux dans la prévention de la santé et dans ce type de prévention. J'aime à rappeler que c'est un enjeu de réduction des inégalités sociales et des inégalités face

à l'état de santé dont il s'agit aussi ici de pouvoir agir pour les réduire, voire les anéantir. Je parle donc bien des inégalités en matière de santé.

Dans ce cadre, quelle est votre position par rapport aux recommandations du KCE qui voudraient privilégier le test HPV ?

Selon certains, le test HPV ne détecterait en effet que les cancers dus au HPV, mais ne détecterait pas les 10 % des cancers qui ne sont pas dus à ce virus, au contraire du frottis. Par ailleurs, ce test coûterait trois fois plus cher que le frottis. Ce sont aussi des questions techniques sur lesquelles tout ministre ou tout député a besoin d'être éclairé.

Qu'en est-il de vos contacts avec la Communauté française dans ce dossier ?

Je vous remercie d'avance pour l'ensemble de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, on retient souvent ce qui divise et pas ce qui rassemble. Le dossier de la prévention du col de l'utérus rassemble comme d'autres dossiers de mes prédécesseurs, notamment le plan ERICH, que j'ai poursuivi et que je salue. La majorité des cas relayés sont ceux où l'on n'est pas en accord, mais, en l'occurrence, je rappelle qu'ici c'était bien le cas et que j'ai poursuivi la démarche qui a été entreprise.

J'ai pris connaissance du dernier rapport de l'Agence intermutualiste qui a été réalisé en collaboration avec Sciensano et la Fondation Registre du Cancer sur la question.

Je me réjouis du fait que l'appel à projets d'un dépistage et d'un programme de prévention du cancer du col de l'utérus en Wallonie soit désormais sur les rails.

Comme je l'ai déjà évoqué en plénière, le jury de sélection s'est réuni en novembre 2019. Le consortium réunissant le CHU de Liège, le CHR de Namur et le Grand Hôpital de Charleroi a été retenu comme porteur du projet pour une durée de trois ans.

La réunion préliminaire du comité d'accompagnement a eu lieu la semaine passée pour revoir le plan d'approche du projet en fonction notamment des commentaires du jury de sélection et des membres présents conformément à la procédure décrite dans l'appel à projets.

Toujours conformément aux exigences de l'appel à projets, le comité d'accompagnement est constitué de membres qui représentent le ou la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Enfance, l'ONE, la Fondation Registre du Cancer, le Centre du cancer de Sciensano, l'Agence intermutualiste, les gynécologues, les médecins généralistes ainsi que mon cabinet et l'AViQ.

La discussion a surtout porté sur la phase préparatoire du projet afin de respecter au mieux les objectifs présentés dans l'appel à projets et le calendrier.

La méthodologie retenue par le comité d'accompagnement préconise une concertation préalable avec les acteurs déjà actifs dans l'organisation de registres et d'indicateurs ainsi que les acteurs de promotion de la santé spécialisés dans la communication vers les professionnels et le public cible. Une analyse fine coût-efficacité doit aussi me parvenir entre-temps pour pouvoir se prononcer sur la suite à donner.

Par rapport à l'accord et à la décision juridique qui ont été pris par le comité de sélection, la première réunion a eu lieu. On en est encore aux prémices de ce projet. Aujourd'hui, je ne peux pas encore vous donner plus de détails sur la concrétisation, mais je serai ravie de revenir vers vous quand le projet sera plus avancé.

La sensibilisation est assurée par les acteurs locaux de promotion de la santé que sont les centres locaux de promotion de la santé via leur centre de documentation à destination des professionnels qui en font la demande.

Une information est disponible sur le site web du Centre communautaire de référence pour les professionnels de la santé et du grand public sous forme d'informations sur le dépistage, mais également sur la vaccination HPV.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus en Belgique se fait actuellement par l'examen cytologique, le Pap test, d'un frottis. La nomenclature INAMI prévoit le remboursement de cet examen tous les trois ans.

Il est vrai que le KCE, dans son rapport sur le sujet, préconise l'utilisation du test HPV pour prévenir les cancers du col de l'utérus liés à la présence du papillomavirus. Cependant, ce type de test n'est pas remboursé par l'INAMI et, par ailleurs, il est plus cher.

Un protocole d'accord a été conclu en 2016 entre le Fédéral et les entités fédérées sur la prévention. Il prévoit pour le dépistage du col de l'utérus que les entités fédérées détermineront en concertation avec le Fédéral le public cible, l'intervalle de dépistage et l'instrument de dépistage sur base de preuves scientifiques qui tiennent compte de ressources

disponibles dans le budget de l'INAMI et des entités fédérées, et du rapport coût-efficacité global.

Avec ce protocole, le Fédéral s'engage notamment à financer le prélèvement, le test de dépistage, son analyse, la notification du résultat et l'enregistrement des données. Le Fédéral est également responsable de l'agrément et du contrôle de qualité des laboratoires qui analyseront les prélèvements.

Dans les engagements conjoints des Communautés-Régions et Fédéral, il était prévu de préparer une décision de principe afin de passer du test de dépistage Pap-VPH vers le test VPH.

Tous les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux.

Il est toutefois apparu approprié de débiter le dépistage par une méthode éprouvée : en l'occurrence, la cytologie.

En outre, ceci reste la stratégie en vigueur dans des pays voisins, notamment en Grande-Bretagne, et est conforme au choix de la France pour la généralisation du dépistage organisé en mai 2018, même si l'Institut national du cancer français recommande de considérer le passage ultérieur au dépistage primaire par détection de HPV.

Les discussions devront se poursuivre en CIM Santé.

Il reste important que toutes les femmes de 25 à 64 ans, y compris celles qui sont vaccinées contre ce virus, continuent à se faire dépister. C'est ce que préconise le KCE. En effet, le vaccin ne protège pas contre toutes les souches du HPV.

Vous allez me gronder, Monsieur le Président, parce que je dépasse le délai.

M. le Président. - Je m'y apprêtais.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Vous avez raison. Je veillerai à avoir des réponses plus courtes à l'avenir.

Selon le Conseil supérieur de la santé, dans son avis rendu en juillet 2017, la vaccination généralisée des adolescents, filles et garçons, de 9 à 14 ans inclus est recommandée dans un schéma en deux doses de vaccin HPV adapté.

Une vaccination de rattrapage des jeunes femmes et des hommes de 15 à 26 ans inclus est aussi préconisée.

Les HSH devraient se voir proposer cette vaccination jusqu'à 26 ans inclus ainsi que les personnes

immunodéprimées : les patients transplantés et les patients vivant avec le VIH.

Par ailleurs, les inquiétudes liées au vaccin concernaient un lot de vaccins qui a directement été retiré du marché. Les vaccins sont produits par des sociétés pharmaceutiques, tout comme les médicaments. Tout est mis en place pour contrôler leur innocuité et ce lot fait toujours l'objet d'une enquête par les autorités sanitaires. Pour en savoir plus, je vous conseille de contacter ma collègue fédérale, Mme De Block, qui a la tutelle sur l'Agence fédérale du médicament.

En ce qui concerne nos relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci fait partie du comité d'accompagnement mis en place dans le cadre du suivi du projet de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en Wallonie. Les termes d'une communication concertée sur le sujet vont être formalisés en collaboration avec l'ONE et le consortium porteur de projets lors de la phase préparatoire de ce dernier.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus et la politique de vaccination contre le HPV sont liés. Ces deux interventions doivent pouvoir être couplées sans ambiguïté afin de pouvoir offrir une prévention plus efficace et efficiente au groupe cible.

Enfin, rappelons que, comme pour toute infection sexuellement transmissible, le port du préservatif diminue le risque d'être infecté par le HPV pour les deux sexes. De nombreux opérateurs sensibilisent les jeunes et les publics à risque en Wallonie sur la prévention des IST.

M. le Président. - J'imagine que la réponse était prévue pour une triple question puisqu'elles étaient jointes à la base.

Étant donné que Mme Durenne a retiré sa question et que Mme Kapompole l'a transformée en question écrite, c'était effectivement plus de cinq minutes.

Je rappelle ainsi la règle au détour.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, merci pour votre réponse particulièrement complète.

Je me permettrai, au-delà de tout ce que vous avez dit, de revenir sur deux besoins fondamentaux, y compris dans le cadre du comité d'accompagnement, celui de se définir des indicateurs et celui de se définir une méthode d'évaluation, parce que, comme je le disais, les politiques de prévention peuvent paradoxalement parfois accroître les inégalités en santé.

Qu'on me comprenne bien, cela veut dire que les publics les plus fragilisés restent difficilement

atteignables, joignables et pris en charge dans ce cadre-là. Je me permets donc vraiment, dans ce dossier essentiel, comme dans l'ensemble du dossier de la prévention santé, d'insister au-delà de vos réponses complètes sur les besoins d'évaluation et d'indicateurs, et donc de se donner des objectifs toutes catégories de population confondues.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES
LIÉS À L'USAGE DES PSYCHOTROPES DE
SYNTHÈSE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention des risques sanitaires liés à l'usage des psychotropes de synthèse ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies édite un rapport annuel, toujours très intéressant à lire, sur l'évolution de la consommation de drogues en Europe.

Souvent, il formalise des constats que l'on fait, à des degrés divers, sur le terrain, la réalité de chaque pays étant bien entendu parfois différente.

Au-delà de cette lecture, une chose est sûre cependant : les substances psychotropes de synthèse poursuivent leur fulgurante ascension. Il y a diverses raisons à cela : un cadre répressif obsolète en matière de drogues, un coût moindre, une facilité d'accès, et j'en passe.

À ce titre, Internet est devenu un supermarché mondial d'une étonnante, mais aussi déconcertante facilité. Mais aussi d'une vraie dangerosité sanitaire. Pas besoin d'être un pro du *deep web*. La démonstration en est hélas assez facile, en ce compris sur le web classique.

Produites dans des laboratoires chinois, notamment, ces substances ne présentent pas les garanties de santé suffisantes et les consommateurs n'en connaissent évidemment pas les conséquences à long terme.

Mme la Ministre pourrait-elle faire état des dispositifs mis en place, dans le cadre des compétences

wallonnes, pour prévenir au maximum les risques sanitaires liés à l'usage de psychotropes de synthèse ?

Comment la Wallonie appréhende-t-elle ce phénomène ?

Existe-t-il des campagnes spécifiques à l'égard de certains publics pour prévenir leur usage et alerter des risques sanitaires encourus ?

Quid de leur suivi et de leur encadrement ?

En outre, question subsidiaire, dirais-je, y a-t-il dans le cadre juridique propre aux substances psychotropes de ce type un flou susceptible, dans le chef des consommateurs, d'être contreproductif en matière d'information des usagers et donc aussi de prévention de leurs comportements jugés abusifs ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - En même temps, si vous me demandez de faire le détail des mesures, après il ne faut pas s'étonner que je sois longue.

Monsieur le Député, Internet constitue en effet un lieu de vente qui peut être attractif pour les consommateurs de substances psychoactives, car il est facilement accessible, non stigmatisant ; il permet de rester anonyme et il évite le contact direct avec les milieux délinquants.

En ce qui concerne la loi, elle est perfectible et les vendeurs peu scrupuleux jouent sur toutes les ambiguïtés. On peut citer certaines substances vendues sur Internet qui sont des médicaments légaux, en Belgique, comme le Fentanyl, ou d'autres substances qui sont nouvelles et ne sont donc pas encore interdites. Certains consommateurs pensent qu'elles sont légales parce qu'elles ne sont pas spécifiquement interdites. En pratique, leur vente pour la consommation humaine est pourtant interdite.

S'il est difficile de lutter contre l'apparition de nouveaux produits de synthèse, des actions sont menées pour en réduire l'impact. Je soutiens un certain nombre d'acteurs, notamment les centres locaux de promotion de la santé qui vont donner un certain nombre d'informations aux professionnels en tant que points d'appui d'assuétudes.

Il existe un certain nombre d'associations subventionnées qui mènent des débats dans les écoles. Il y a un certain nombre d'opérateurs dont je pourrais vous donner la liste par écrit.

De manière ciblée, d'autres associations encore sont présentes sur des lieux festifs pour informer, pour sensibiliser l'ensemble des usagers.

Malheureusement, les nouvelles drogues sont consommées par des publics qui échappent aux actions habituelles de prévention ou bien n'y sont absolument pas sensibles. Il y a des professionnels qui tentent de mieux connaître ce milieu difficilement accessible, ou ces milieux - parce qu'ils ne sont pas uniques - à la prévention et où les usages évoluent rapidement.

Il y a plusieurs associations soutenues par la Wallonie qui utilisent cette approche : Modus Vivendi, qui offre un certain nombre de services aux usagers, mais également à d'autres institutions en Wallonie, notamment en formant des professionnels. Cette association réalise aussi des actions ciblées sur les dangers liés à la consommation de nouvelles drogues, par exemple, le projet Modus Fiesta, qui est un point d'accueil et d'information pour les usagers qui peuvent y rencontrer des professionnels, sans les moraliser.

Des événements sont régulièrement organisés sur les nouvelles drogues de synthèse : des expositions, des débats, des cinéclubs, pour conscientiser les usagers sur les risques qu'ils courent, de leur donner les moyens de les éviter et de promouvoir chez eux une consommation aussi limitée que possible.

En matière de nouvelles drogues, il y a aussi un autre outil de réduction des risques, c'est la diffusion d'alertes auprès des professionnels pour les informer de la nouvelle circulation de substances particulièrement dangereuses.

C'est un système d'alerte précoce, *Early Warning System*, qui a été développé dans le cadre d'une action de l'Union européenne sur l'échange d'informations et le contrôle des nouvelles drogues de synthèse.

En Wallonie, ces alertes sont diffusées par Eurotox, qui est également soutenue. Cette action est le résultat d'une concertation entre les professionnels, les services d'urgence et Sciensano, de manière à garantir la fiabilité de chaque alerte.

Ces messages d'alerte se basent sur un certain nombre d'informations : des analyses toxicologiques des laboratoires, l'analyse d'échantillons de sang et d'urine, la permanence téléphonique d'Infor-Drogues et la permanence électronique anonyme, le signalement clairement établi par des intervenants de terrain ou encore les signalements en provenance d'un pays voisin, des opérations de *testing* de produits psychotropes, mais aussi des informations qui émanent du système répressif sur la nature des produits en circulation. Ces alertes sont heureusement relativement peu fréquentes.

Ce système d'alerte est utilisé afin d'informer les travailleurs de terrain, les usagers de drogues de la circulation de nouvelles substances qui sont potentiellement dangereuses. Il y a aussi un certain nombre de conseils de réduction des risques qui sont diffusés. Elles sont transmises à 500 intervenants actifs sur le territoire wallon et bruxellois. C'est diffusé via les réseaux sociaux, via le web, via des forums. C'est aussi diffusé en milieu festif par les partenaires du label Quality Nights.

Il y a des flyers sur de nouveaux produits de synthèse qui sont réalisés par Modus Vivendi. Il y a des institutions qui informent de la situation dans d'autres pays, notamment l'Observatoire des drogues et des toxicomanies de l'Union européenne.

Ces actions très spécifiques ne doivent pas faire oublier que la prévention de l'usage de substances psychoactives doit être abordée de manière générale : tous les usages de substances psychoactives légales ou illégales représentent un risque pour la santé.

Voilà un peu les actions que la Wallonie met en place et pour lesquelles je n'ai pas l'intention de couper court. Ces collaborations me semblent efficaces, même si l'on a souvent, en matière de politique publique, un train de retard par rapport aux substances qui sont lancées. Donc, il faut sans cesse essayer d'être créatifs pour réagir au plus vite, avec les opérateurs et de manière concertée.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse de nouveau très complète, et que je vais relire à mon aise pour mesurer toute l'ampleur des efforts que la Wallonie entreprend en la matière. J'estimais important d'apporter cette question ici parce que, pour l'avoir vécu dans un environnement proche, ils n'ont véritablement pas conscience d'être dans l'illégalité pour certains d'entre eux. À la limite, passe encore, ce n'est pas votre responsabilité, mais ils ont effectivement, pour beaucoup d'entre eux, totalement absence de conscience des risques liés à ces substances dont la qualité n'est absolument pas prouvée. Concernant l'ensemble de ces efforts de prévention – vous avez notamment cité aussi le *testing* en milieu festif –, il faut absolument maintenir la pression comme vous l'avez dit, pour qu'il n'y ait pas d'accidents, et que notamment au niveau des professionnels de santé, il y ait la formation voulue pour que les barrières tombent à l'égard de celles et ceux qui sont concernés et que l'on puisse aborder ces choses sans tabou. Souvent, les tabous causent de graves dommages. Merci Madame la Ministre.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉTUDE DE SANTÉ À CORTIL-WODON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'étude de santé à Cortil-Wodon ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, comme je vous l'avais annoncé en octobre en suite de mon interpellation, je reviens vers vous pour vous demander davantage de précisions et d'explications sur l'état de ce dossier : l'étude de santé à Cortil-Wodon.

J'espère bien, Madame la Ministre, que vous avez pu maintenant prendre complètement connaissance de ce dossier. Où en est-il et quelles sont les autorisations encore nécessaires pour démarrer l'étude ?

Depuis avril 2019, peu avait avancé, m'aviez-vous dit en octobre. Il manquait certains accès aux données du registre du cancer, et ensuite l'accès à un certain nombre de données médicales. Je voulais vous redemander pourquoi. Que s'est-il passé ? De qui dépendent ces autorisations et quelles sont les démarches menées jusqu'ici ? Quelles leçons tirez-vous de tout cela et quelles suites éventuelles avez-vous données à ces démarches administratives pour en faciliter l'accès ?

Le deuxième volet de questionnement concerne les experts.

Les experts identifiés pour réaliser cette étude il y a plus de trois ans sont-ils toujours disponibles ? Le cahier des charges est-il toujours valide ? C'est en effet en janvier 2017 que le comité avait été identifié.

Vous aviez aussi proposé une rencontre de travail. Je suis toujours disponible. Je vous invitais à y associer certains acteurs du terrain qui suivent ces questions avec intérêt, les médecins qui vous ont interpellée ou qui ont interpellé les ministres avant vous sur les risques de santé et l'état de santé d'un certain nombre de leur patientèle, mais aussi la lanceuse d'alerte sur ce dossier de Cortil-Wodon en particulier ainsi que les riverains. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

Plus largement, quelle est votre stratégie pour réduire drastiquement les impacts sur la santé des pratiques agricoles utilisant des pesticides, puisque des avancées sont absolument nécessaires dans les meilleurs

délais ? Je sais bien que vous n'avez pas la compétence sur les aspects de pesticides et de pratiques agricoles, mais bien sur les possibilités de réduire les impacts sur la santé.

Vous avez lancé, avec la ministre Tellier, le biomonitoring en Wallonie. C'est un élément. Y en a-t-il d'autres ? Quelle est votre stratégie en la matière ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, merci pour la constance de l'intérêt que vous portez à ce type de questions et à un dossier qui a connu, sinon des départs malheureux, en tout cas un suivi qui n'est pas du tout à la hauteur des espoirs qu'ont eu les riverains et certains agriculteurs forts inquiets des conséquences des produits qu'ils ont mis sur les terrains.

C'est un dossier important. Mon excellente collègue Céline Tellier et moi voulons mettre en place une forme d'action commune en matière de politiques d'environnement, de santé, de réduction des risques et de prévention, même si je pense que ce Gouvernement a eu, dans le cadre de la préparation, une volonté de travailler sur la cohérence pour que la politique d'environnement et de santé soit commune. Elle a des leviers – cela a été décidé avant que l'on ne le sache que Céline Tellier allait les exercer – dans un objectif d'avoir des leviers suffisants, des moyens et une forme de cohérence au sein même de son département. Je viens en appui et en total soutien dans le cadre des leviers qui sont les miens.

J'ai effectivement interrogé mes services sur base des questions que vous avez posées et de l'intérêt que je portais aussi sur ce dossier. Il est apparu qu'un de mes prédécesseurs avait dessaisi l'AViQ de ce dossier pour confier une étude à des experts scientifiques externes à l'administration et confier le suivi administratif à la cellule permanente Environnement-Santé de la DGO3.

Le 3 décembre 2019, j'ai reçu de ma collègue la note de suivi de la CPES. Pour être brève, je dirais simplement que l'autorisation manquante de la banque carrefour d'échanges de données ne nous est pas parvenue. Ce qui nous étonne, ma collègue et moi, c'est le temps que la mise en œuvre qu'une telle étude peut prendre et les difficultés que les services ont à obtenir les informations.

Dans ce cadre, le fait d'avoir dessaisi l'AViQ du dossier n'était pas une bonne idée. Avoir voulu gérer ce dossier en dehors du cadre administratif existant non plus.

La semaine dernière encore, nos équipes se réunissaient pour faire le point. Aujourd'hui, ni mon cabinet ni celui de ma collègue Céline Tellier ne dispose du protocole scientifique de réalisation de l'étude ni du contrat qui a été passé avec les experts désignés par le précédent Gouvernement.

Il nous est dès lors difficile de répondre aux questions sur l'engagement des experts et la durée de leur mission. Cette situation ne paraît pas admissible, pour aucune des deux ministres, mais elle ne l'est pas non plus pour les citoyens et citoyennes qui attendent des réponses à leurs questions légitimes.

Réaliser cette étude nous semble indispensable pour eux, mais aussi pour une question de crédibilité. C'est pourquoi nos équipes travaillent conjointement à la rédaction d'un protocole d'accord entre les différents acteurs publics qui travaillent de près ou de loin sur les impacts de pollution environnementale sur la santé dont les principaux sont la Cellule permanente environnement santé, l'AViQ et l'ISSeP. Nous leur avons demandé d'aboutir à un protocole finalisé ce printemps, de sorte que nous aurons un arbre décisionnel précis sur qui fait quoi et éviter de la sorte des échanges stériles entre les services.

Plus que jamais, nous comptons effectivement sur la collaboration des groupes parlementaires et des parlementaires qui ont marqué leur intérêt pour cette question afin de mener à bien ce dossier. Une fois la première ébauche de cet arbre décisionnel rédigé, nous vous le présenterons et nous en profiterons pour faire le point sur Fernelmont.

Le deuxième élément de réponse concerne la vision prospective en matière Environnement-Santé et les politiques que l'on doit mettre en œuvre pour limiter l'impact de certaines pratiques agricoles sur l'environnement. La politique environnement, pour une question de cohérence, ressort de la compétence de ma collègue Céline Tellier, même si nous menons d'excellentes collaborations comme cela a été démontré dans le lancement du biomonitoring attendu de l'ISSep et le million d'euros qui avait été promis, qui est arrivé. Ce biomonitoring pourra être lancé et il nous permettra, à l'issue des premiers résultats, de refaire d'autres actions et en tirer des conséquences, d'objectiver notamment l'impact de l'effet cocktail et qu'une population qui fonctionne à l'abri d'un certain nombre de substances a un impact sur la santé qui est moindre que ceux qui sont les plus exposés.

Il n'y a pas que les pratiques agricoles qui ont un impact sur la santé et l'environnement. Nous ne devons pas stigmatiser une profession ou une activité en particulier. Au cours de l'été passé, en France et en Belgique, les forces de l'ordre ont dû intervenir. Des

agriculteurs ont été agressés, parfois physiquement, ce n'est pas un climat sain.

Enfin, j'ajouterai que l'on ne doit jamais oublier que les premières victimes, les plus exposées aux impacts des pesticides, ce sont les agriculteurs eux-mêmes. Il nous sera difficile de faire l'économie d'une évaluation des conditions d'utilisation de certaines substances pour s'assurer que l'on protège bien les populations riveraines. Comme l'environnement, c'est effectivement une responsabilité de la Wallonie, même si l'on peut se plaindre et dénoncer qu'il n'y a pas d'interdiction en amont. Nous continuerons de la faire avec vigilance.

Je terminerai en rappelant notre volonté commune de faire toute la lumière sur ce dossier, qui reviendra dès lors à l'ordre du jour et de cette commission et des travaux qui seront menés en parallèle avec les députés qui le souhaitent.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, ce que vous dites est particulièrement interpellant puisque vous évoquez le fait que vous n'avez pas accès au protocole avec les experts. Je tombe des nues, c'est incroyable ! Je pense pourtant me souvenir que les personnes avant vous avaient dit qu'elles laissaient leur dossier en tout bon état et que tout serait accessible. C'est une situation qui n'est pas imaginable en Wallonie maintenant.

Il se fait que c'est comme cela. Je ne vois pas comment vous allez faire si ce n'est faire un appel officiel aux personnes qui vous ont précédée pour que les pièces du dossier vous soient transmises. La personne est dans la salle, elle réagira si nécessaire, mais je trouve cela assez incroyable.

Cela étant, par rapport à ce que vous nous dites sur la nécessité d'avoir cet arbre décisionnel, votre volonté de tenir compte de la leçon et de tenir compte de ces renvois successifs de compétences pour essayer de les éviter et faire quelque chose de cohérent à l'avenir, c'est une bonne chose.

En ce qui concerne la stratégie, je note deux choses.

Premièrement, je note l'intérêt de travailler sur les effets cocktail et la volonté de cerner cela. Souvent, on travaille substance par substance alors que c'est bien souvent cet effet cocktail qui peut être mis en cause.

D'autre part, vous évoquez le fait qu'il ne faut pas stigmatiser la pratique agricole ou en tout cas une profession parce qu'il n'y a pas que les pratiques agricoles qui sont impliquées. Dans la foulée, vous dites aussi que les agriculteurs sont les premiers impactés. Il y a quand même un lien ou, en tout cas, la manipulation d'un certain nombre de substances toxiques

particulièrement dangereuses qui sont du fait de la pratique agricole, bien qu'il y ait toute une série de produits ambiants. Tous les rapports qui ont été faits, notamment celui sur lequel vous avez travaillé avec moi au Sénat sur les perturbateurs endocriniens, ont bien montré l'ensemble des substances qui peuvent être toxiques et sur lesquelles il faut absolument légiférer, avancer et surtout faire de la prévention.

Dans ce cadre-là, je trouve intéressant et important de continuer à rester bien en lien avec les professionnels de la santé, avec les médecins, notamment du Cercle de Fernelmont, en la matière.

M. le Président. - Je rappelle la règle pour tout un chacun par rapport au temps et à l'agenda parce que c'est normalement cinq minutes.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PRÉVENTION RELATIVE AU SYNDROME
DU CHOC TOXIQUE LIÉ À L'UTILISATION DE
CERTAINES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À UNE
MAUVAISE UTILISATION DES PROTECTIONS
HYGIÉNIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Ryckmans, sur « la prévention relative au syndrome du choc toxique lié à l'utilisation de certaines protections hygiéniques » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention des risques liés à une mauvaise utilisation des protections hygiéniques ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, le décès récent d'une jeune fille de 17 ans suite à un choc toxique a mis en évidence les enjeux d'une bonne information auprès des jeunes femmes.

On en a déjà parlé dans la presse suite à d'autres questions en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je

voulais avoir votre point de vue puisque vous avez un certain nombre de compétences.

Pouvez-vous nous préciser ce que les divers services actifs en Wallonie, tels que les centres locaux de promotion de la santé ou les centres de planning, font pour faire passer une information fiable sans créer de stress, mais aussi sans tabou, en particulier auprès des jeunes ?

Comment la thématique des règles et des protections périodiques est-elle prise en charge, sous l'angle des compétences régionales, en particulier dans les cours d'EVRS ?

N'y a-t-il pas lieu, en concertation avec votre homologue en Fédération Wallonie-Bruxelles, de retravailler les messages pour mieux faire passer les informations aux jeunes et faciliter le recours aux alternatives aux tampons, tout en étant attentives au souhait accru des jeunes d'éviter des produits jetables coûteux, notamment le recours à la *cup*, et leur volonté de recourir à des protections saines afin d'éviter un certain nombre de produits toxiques ?

À cet égard, pourriez-vous faire le point sur les études qui auraient identifié, le cas échéant, la présence de perturbateurs endocriniens dans les protections périodiques ?

Ceci me permet également de vous interroger sur les mesures en matière d'EVRS qui seraient éventuellement incluses dans le Plan wallon de promotion de la santé horizon 2030. Qu'en est-il ?

Enfin, une concertation en Comité droits des femmes sur le sujet, notamment sur la « taxe tampon », ne serait-elle pas judicieuse ? Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie de vos réponses, Madame la Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, faisant suite aux questions de ma collègue, Mme Ryckmans, je vais recontextualiser la question.

La semaine dernière, l'actualité a mis en lumière un phénomène qui touche le public féminin et dont les conséquences peuvent être tragiques et engendrer le décès des femmes concernées. Je parle bien entendu du choc toxique dont une jeune femme a récemment été victime. Ma collègue, Mme Péciaux, a porté cette même question la semaine dernière sur les bancs du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Diagnostiquée trop tard, Maëlle a succombé à un choc toxique provoqué, dans ce cas précis, par le port de tampons hygiéniques.

Compte tenu de la rareté de cette maladie infectieuse et de la nature des symptômes, le choc toxique peut s'avérer difficile à diagnostiquer.

La problématique du diagnostic relève de l'art de guérir et donc du Fédéral. Cependant, en Wallonie, la question de la santé sexuelle des jeunes fait partie des missions des centres de planning familial, véritables acteurs de santé dont l'accompagnement sur le terrain n'est plus à démontrer.

À la suite de cet événement tragique, envisagez-vous de renforcer les actions de prévention à destination des jeunes femmes dans les centres de planning familial ?

En parallèle, savez-vous si des actions de sensibilisation auprès des femmes concernant l'ensemble des protections hygiéniques sont menées au niveau de ces centres ?

Enfin, envisagez-vous des actions concertées avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Fédéral ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames les députées, en 2018, la Wallonie a adopté un Plan de prévention et de promotion de la santé dans lequel on vise à soutenir et à généraliser l'EVRS dans tous les milieux de vie.

L'EVRS accompagne chaque jeune vers l'âge adulte selon une approche globale dans laquelle la sexualité est entendue dans sa dimension relationnelle, affective, sociale, culturelle, philosophique et éthique.

Pour compléter, il convient de prendre en compte une définition de la santé sexuelle de l'OMS, à laquelle je vous renvoie.

L'EVRS et la promotion de la santé sexuelle ont pour objectif de :

- réduire le risque infectieux dans une perspective de santé tout au long de la vie ;
- favoriser les attitudes positives à l'égard des mesures préventives applicables aux maladies infectieuses auprès de la population et des professionnels ;
- stabiliser puis réduire l'incidence des IST, dont le VIH et les hépatites, en Wallonie ;
- améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs de la population en favorisant les conditions d'une sexualité épanouie et responsable.

L'AViQ soutient les acteurs incontournables de l'EVRAS.

D'une part, les centres de planning, notamment dans les écoles. Le plus souvent, les centres de planning répondent à des demandes d'écoles sur une thématique particulière. Quand ils sont sollicités sur la thématique de la puberté, ils abordent les questions de protections hygiéniques et leurs précautions d'utilisation. Je rappelle que l'EVRAS n'est ni généralisée ni harmonisée. Il n'est donc pas possible de savoir si tous les élèves en Wallonie bénéficient de ces messages.

D'autre part, il existe également 10 points d'appui EVRAS qui ont été créés dans les centres locaux de promotion de la santé afin de favoriser les partenariats entre les écoles secondaires et les acteurs associatifs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi des acteurs de promotion de la santé, à savoir la promotion de la santé à l'école. Mme Péciaux et peut-être d'autres ont interrogé sur la question.

Je soutiens la généralisation et l'harmonisation de l'EVRAS – je le répète puisque je l'ai exprimé tout à l'heure – dans toutes les écoles sur la base des recommandations santé internationales de l'OMS, de l'UNESCO et de l'IPPF.

L'EVRAS et la promotion de la santé sexuelle regroupent un certain nombre de compétences et de savoirs. Il serait opportun de consulter des professionnels de la santé – médecins, gynécologues, infectiologue –, des professionnels du social et de la promotion de la santé, et des professionnels de l'éducation afin de construire un référentiel commun EVRAS qui soit utilisable dans l'ensemble de la Wallonie.

C'est comme cela que j'entends étroitement collaborer avec mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mettre des unités d'enseignement EVRAS en fonction de l'âge et sur base des sources de recommandations des opérateurs que j'ai précitées.

Un travail de concertation avec les acteurs de terrain et de l'enseignement, et ensuite avec les administrations et cabinets bruxellois et de la Fédération, et l'élaboration d'un plan stratégique global sont les outils fondamentaux d'une généralisation effective, efficace et efficiente de l'EVRAS en milieu scolaire.

Au-delà de ces éléments, le drame qui a touché cette jeune fille soulève des questions bien plus larges. Se concentrer uniquement sur l'information qu'il est nécessaire de donner aux jeunes filles induit que toute la responsabilité leur incombe. En l'occurrence, pour cette jeune fille, il y avait un retard de diagnostic.

Il faut ici pointer du doigt une méconnaissance des professions de santé liées au sexe et au genre, et qui se répercutent à tous les niveaux de la trajectoire de soins. La sensibilisation des professionnels de la santé est donc un enjeu de grande importance et également un enjeu de genre.

Un autre aspect est le tabou qui entoure les règles, toujours encore considérées comme honteuses ou sales. Il est nécessaire de libérer la parole sur ce sujet qui fait partie du quotidien de la moitié de la population afin que les questions, aussi anecdotiques qu'elles puissent paraître, telles que « avez-vous vos règles ? » ou « portez-vous un tampon ? », se banalisent lors d'un diagnostic.

Le syndrome de choc toxique menstruel est le plus souvent lié à une infection par staphylocoque doré porteur de toxines.

À titre indicatif, le Centre national pour le staphylocoque doré a isolé, pour l'entièreté de la Belgique, deux cas en 2019, sept cas en 2018, huit en 2017, huit en 2016 et neuf en 2015. Sur l'ensemble de ces 34 cas, six formulaires de demande mentionnent clairement un lien avec l'utilisation de tampons hygiéniques.

Le syndrome de choc toxique interroge aussi sur le concept de précarité menstruelle. Acheter des protections périodiques est une charge financière pour de nombreuses femmes. Retirer son tampon toutes les quatre heures, comme le recommandent les professionnels, nécessite d'avoir à disposition une bonne réserve. Cela peut aussi s'avérer compliqué pour des femmes en situation de précarité.

Ôter son tampon exige d'avoir un endroit où pouvoir le faire. Cela pose toute la question de l'espace public qui est encore beaucoup construit et pensé pour les hommes. Sur notre territoire, on a trop peu de toilettes publiques gratuites dans un état de propreté convenable et utilisables par les femmes. Dans la pratique, ce n'est pas toujours évident de pouvoir appliquer les normes recommandées.

L'Agence nationale française de sécurité sanitaire, alimentation, environnement et travail a publié un rapport très complet, qui a été révisé fin 2019, sur la sécurité des produits de protection intime.

Les substances suivantes ont été retrouvées dans les protections intimes :

- des pesticides, dont l'utilisation est interdite en Europe, comme le lindane, l'hexachlorobenzène ou le quinzolène, qui ont été quantifiés dans des protections intimes externes ;

- des pesticides autorisés en Europe, comme le glyphosate, ont été quantifiés dans un protège-slip ;
- des hydrocarbures aromatiques polycycliques ont été détectés et quantifiés dans des protections externes, tandis que les HAP, donc les hydrocarbures aromatiques polycycliques, et des dioxines-furanes l'ont été dans des tampons.

Ces dioxines-furanes ou ces HAP peuvent possiblement provenir d'une contamination des matières premières.

Ces constatations sont interpellantes, mais cela ne relève pas des compétences de la Région wallonne, mais du Fédéral, et donc, si vous avez des relais fédéraux, n'hésitez pas à les activer.

Rappelons quelques conseils préventifs afin d'éviter le syndrome du choc toxique : se laver les mains avant et après l'insertion du changement de protection ; toujours utiliser un tampon avec une capacité d'absorption la plus basse possible par rapport au flux des règles ; changer de protection toutes les 4 à 6 heures en évitant le port de nuit ; ne jamais utiliser plus d'un tampon à la fois ; ne pas utiliser de tampon en dehors des règles.

Voici, mes chers collègues, les quelques informations que je pouvais porter à votre connaissance.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci à Mme la Ministre pour sa longue réponse sur les trois aspects. Sur l'EVRAS, certainement que l'on en revient.

Sur les enjeux dans le retard de diagnostic et la formation des professionnels de la santé, je trouve que là, il y a un intérêt important à renforcer le message sur l'intégration du genre de manière générale dans les questions de santé.

Vous avez cité certains acteurs et je vous invite aussi à associer l'expertise de l'ASBL Femmes et Santé, qui travaille spécifiquement ces questions.

Et puis, concernant le troisième axe sur la question de la précarité menstruelle, l'absence de toilettes publiques, et cetera, et le tabou qui entoure les questions, je pense qu'à la conférence interministérielle, vous pourriez mettre la question sur la table, vous aussi. Vous n'avez pas seulement besoin de nos relais, vous en avez aussi pour réfléchir et pour travailler avec le Fédéral en la matière.

Je pense que les enjeux du coût des tampons et de la présence de certaines substances qui, chez les jeunes, font passer vraiment un message pour les éviter, mais,

en même temps, on entend que la *cup* n'est pas nécessairement la solution, notamment parce qu'il faut pouvoir effectivement disposer de toilettes.

Une règle qui devrait être mise – et je pense que là, on pourrait travailler, même en Région wallonne –, c'est sur les normes de santé. Autant on a demandé que, par exemple, les accès PMR soient pensés et que l'on ait des normes pour l'ouverture des portes, les pentes, et cetera, autant on pourrait dire que, dans les bâtiments construits ou soutenus par le biais de la Région, on ait nécessairement au moins une toilette dans laquelle il y ait un point d'eau pour que les femmes puissent changer leur tampon, changer leur serviette et se laver les mains et être dans toutes les conditions que vous avez évoquées.

Je pense qu'il faudra que l'on avance en la matière.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je ferai une petite réplique.

Aujourd'hui, l'important, c'est que le décès de Maëlle ne soit pas vain et, surtout, qu'il puisse en éviter d'autres demain.

Le mot « communication » devra rimer avec « sensibilisation » afin que le mot « maladie » ne rime plus jamais avec « tragédie ».

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRÉVENTION CONTRE LES DANGERS D'UNE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES ADULTES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention contre les dangers d'une consommation excessive d'alcool chez les jeunes adultes ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, le phénomène de la consommation rapide et excessive d'alcool chez les jeunes est croissant et le nombre de comas éthyliques serait d'ailleurs en très nette augmentation.

Les jeunes ont un rapport à l'alcool interpellant, ils utilisent les nouvelles applications pour smartphone, détournées de façon « bibitive », afin de faire connaissance et de mettre de l'ambiance. Le but réel est de faire boire le plus rapidement possible.

Les services de promotion de la santé à l'école sont impliqués quant à la santé physique et mentale des jeunes, par la mise en place de programmes visant à promouvoir un environnement scolaire favorable à la santé.

L'AViQ au niveau wallon est l'acteur essentiel de la prévention en matière de santé.

En réponse à une question relative aux risques évoqués précédemment, votre collègue, Mme la Ministre Linard, indiquait qu'il serait souhaitable que les parlementaires des différents niveaux de pouvoir puissent se réunir avec les jeunes afin de lancer une réflexion commune sur cette problématique.

Quelles actions pourriez-vous mettre en place avec vos services pour lutter contre le phénomène de consommation d'alcool de plus en plus précoce sans tomber dans un discours moralisateur ?

Quelles sont les politiques de prévention dans le domaine ?

Concernant le débat relatif à la limite d'âge pour l'achat d'alcool ? Quelle est la position défendue par la Wallonie en CIM Santé ?

Une concertation entre les différents gouvernements et parlements et les jeunes vous semble-t-elle une piste à creuser ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la consommation d'alcool par les jeunes est effectivement une préoccupation, d'autant plus que le corps et le cerveau des plus jeunes sont particulièrement sensibles aux effets de l'alcool.

La Wallonie soutient un certain nombre d'actions destinées à prévenir les dégâts liés à l'alcool.

Il y a des services spécialisés agréés en assuétudes ou en santé mentale. Il y a aussi un certain nombre d'associations actives, notamment en milieu festif, pour favoriser une consommation responsable, pour limiter les risques d'une consommation d'alcool excessive, particulièrement pour les plus jeunes.

On pourrait parler du label Quality Nights, qui a été soutenu par l'ASBL Modus Vivendi, dont j'ai parlé dans le cadre de questions parlementaires précédentes.

On finance aussi des associations de prévention des assuétudes, dont l'ASBL Infor-Drogues et Citadelle, qui proposent aux écoles, aux maisons de quartier, des formations, des accompagnements de projets et des outils pour travailler sur la question des consommations.

Les centres de promotion de la santé offrent également une aide via les points d'appui assuétudes qui vont former les professionnels du milieu scolaire en matière d'assuétudes.

Nous soutenons également l'ASBL Univers Santé, qui travaille sur la consommation d'alcool chez les jeunes.

L'ASBL réunit un réseau pilote appelé « Jeunes, Alcool et Société ». Ce sont 12 associations issues des secteurs de l'éducation, de la santé et de la jeunesse dans le but de promouvoir des consommations responsables et moins risquées d'alcool auprès des jeunes. Au sein de ce groupe, se définissent des stratégies et des actions visant à faire connaître le problème et à proposer des solutions.

Pour ce qui concerne la limite d'âge pour la vente d'alcool aux plus jeunes, les associations de terrain ne semblent pas opposées au maintien des limites actuelles, à condition que la loi soit clarifiée. Celle-ci autorise, en effet, la vente et l'offre de boissons alcoolisées au plus de 16 ans, à l'exception des spiritueux qui ne sont autorisés qu'à partir de 18 ans. La règle paraît simple, mais, en pratique, la notion de spiritueux est très complexe et les commerçants ne s'y retrouvent pas. La loi n'est donc pas correctement appliquée. Une solution préconisée par les associations de terrain consiste à mettre une limite en taux d'alcool. Ainsi, seules les boissons alcoolisées sous un certain taux, 14 % ou 16 %, pourraient être vendues aux jeunes de 16 à 18 ans. L'avantage de cette solution, c'est que ce taux d'alcool est directement visible sur toutes les boissons alcoolisées.

Néanmoins, certaines associations préféreraient que la limite pour la vente de toutes les boissons alcoolisées soit portée à 18 ans, comme dans de nombreux pays.

Avant de prendre position, je pense que cette proposition doit être discutée avec les associations de terrain.

L'idée d'une concertation sur la loi sur la vente d'alcool est certainement une bonne idée, mais cette concertation doit inclure les associations de terrain, comme le groupe « Jeunes, Alcool et Société », car ces associations ont une expertise.

Il faut aussi intégrer des jeunes dans la discussion, il serait intéressant de le faire via ces associations qui ont des actions dans les différents milieux, où les jeunes sont tentés de boire trop et trop vite, sans les stigmatiser, comme vous l'évoquiez dans votre question.

Je pense aussi qu'il serait plus cohérent, dans notre pays, que les actions de la Région wallonne destinées à limiter la consommation nocive d'alcool soient assorties d'actions interdisant la publicité pour l'alcool. Cela n'a, en effet, pas de sens de prévenir la consommation nocive d'alcool alors que les jeunes sont soumis à des actions publicitaires de la part des alcooliers pour les pousser à consommer plus. Les associations de terrain plaident, depuis longtemps, pour cette interdiction de la publicité.

Les règles actuelles sont inefficaces et n'empêchent pas des actions de marketing ciblant les jeunes. Je pense particulièrement à ces actions qui incitent les jeunes à consommer de l'alcool via l'offre de boissons gratuites.

Cependant, comme vous le savez, cette loi ne relève pas des compétences de la Région wallonne, mais des compétences fédérales.

J'espère pouvoir soutenir ces propositions auprès du Gouvernement fédéral lors des prochaines CIM sur la thématique des drogues.

Vous le savez, le contexte fédéral n'est pas favorable à pouvoir envisager un certain nombre de CIM avec, notamment, ma collègue fédérale, qui est dans une situation de gouvernement minoritaire depuis déjà de nombreux mois.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée.

C'est vrai que, lorsqu'on l'entend, énormément d'associations, d'actions, de réalisations sont mises en place et sont là pour répondre et, en tout cas, essayer d'enrayer la consommation d'alcool chez les jeunes, en tout cas par rapport à un âge, j'ai presque envie de dire, à peine à la sortie du primaire.

Les jeunes sont au centre du débat, mais encore aujourd'hui on le constate, l'âge de consommation vient de plus en plus jeune, 12 ans. Madame la Ministre, vous avez de jeunes garçons, j'ai moi aussi une jeune fille et cela fait peur. J'ai l'impression que l'on nage un peu dans la semoule et je comprends qu'au niveau de la CIM Santé c'est un peu compliqué pour le moment d'avoir un dialogue avec le Fédéral, mais en tout cas, un dialogue avec les autres niveaux de pouvoirs et peut-être un jour avec le Fédéral – quand ce sera un peu stabilisé – serait utile, nécessaire et indispensable parce que nous nous

devons de travailler dans cette direction-là pour les générations à venir.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT SEXUEL DES
PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement sexuel des personnes porteuses d'un handicap ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, sous la précédente législature, le Parlement a adopté une résolution invitant le Gouvernement à créer un nouveau cadre législatif afin d'assurer l'accompagnement sexuel des personnes porteuses d'un handicap.

Cette résolution faisait également suite à l'avis du comité de bioéthique plaçant pour qu'un tel cadre soit rapidement mis en place et avait débouché sur la création d'un groupe de travail qui n'a malheureusement pas été réuni régulièrement par son président cdH. Dès lors, l'élan initié par notre groupe au travers de la résolution votée n'a pu être concrétisé. Aujourd'hui dans la DPR le Gouvernement s'engage à créer un cadre réglementaire en la matière. À travers cet accompagnement, il s'agit bien de faciliter le droit à la vie affective et sexuelle et rendre le droit à disposer de son corps aux personnes avec un handicap par un accompagnement émancipatif et non un accompagnement purement sexuel.

Des contacts avec les différents acteurs, associations représentatives du secteur handicap et associations féministes ont-ils été déjà pris depuis l'adoption de la DPR ?

Les exemples suisses et flamands peuvent-ils servir de base au futur cadre wallon ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la sexualité reste encore et toujours si pas un sujet tabou à tout le moins un sujet très sensible lorsqu'il s'agit de la conjuguer avec le handicap.

La Déclaration de politique régionale prévoit que le Gouvernement adoptera, sur la base de la résolution du Parlement de Wallonie du 25 avril 2018 et en concertation avec les acteurs concernés, un cadre réglementaire relatif à l'accompagnement sexuel.

Le Centre de ressources « Handicap & Sexualité », créé sur décision du Gouvernement wallon en mars 2014, a mis en place un comité de réflexion chargé d'aborder les questions touchant à l'accompagnement sexuel avec pour objectif d'éclaircir les zones d'ombre qui entourent cette pratique, mais aussi, également d'effectuer un certain nombre de recommandations.

Ce comité de réflexion a été initié par le référent « vie relationnelle, affective et sexuelle de l'AViQ », que l'on appelle « VRAS ».

Il est composé du Centre de ressources, du référent VRAS de l'AViQ, un membre de mon cabinet, une représentante du ministre bruxellois en charge du handicap, une représentante de l'administration bruxelloise en charge du handicap, une représentante du comité bioéthique que vous avez évoqué, une personne en situation de handicap, une accompagnante sexuelle, un représentant de services résidentiels, une représentante des services d'inspection de l'AViQ, un professeur d'université, une attachée parlementaire, une représentante de l'ASBL Espace P, de la mutualité et deux représentants d'Aditi, service organisant de l'accompagnement sexuel en Wallonie.

La prochaine réunion du comité de réflexion est programmée le 2 avril prochain. Il finalise actuellement un document qui balise la déontologie de l'accompagnement sexuel en Wallonie.

J'attends les conclusions des travaux de ce groupe de réflexion pour avancer en termes de cadre réglementaire.

Par ailleurs, le prochain salon « enVIE d'amour », dont on a parlé tout à l'heure en commission, organisé par l'AViQ à Namur Expo qui se tiendra du 7 au 9 mai pourra aussi l'évoquer. Le Centre de ressources « Handicap & Sexualité » y tiendra ainsi un stand et à cette occasion, une table ronde sera organisée à propos de l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - L'accompagnement sexuel aux personnes porteuses d'un handicap est une question sensible aux yeux de beaucoup, sujet tabou, alors que la sexualité, rappelons-le, est un besoin de base, l'inclusion de la personne en situation du handicap passe aussi par

la case du plaisir et par la case du développement d'une vie sexuelle.

Au travers des réponses qui sont particulièrement précises, j'ai bien noté la date du salon en question, nous devons apprendre à démystifier le sexe dans le handicap, mais ne nous leurrions pas, le chemin sera long, je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE CONSEIL DE STRATÉGIE ET DE
PROSPECTIVE DE L'AVIQ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, le 3 décembre 2015, notre Parlement adoptait un décret relatif à la constitution de l'AViQ. Les articles 13, 17 à 23 de ce décret instaurent la création d'un Conseil de stratégie et de prospective à côté du Conseil général et du Conseil de monitoring financier et budgétaire.

Premièrement, la logique décrétole instaurant ces trois conseils est la suivante et j'aime à la rappeler explicitement : le Conseil général se doit d'assurer la gestion de l'ensemble des ressources de l'Agence, en garantissant l'efficacité et la transparence de cette gestion.

Deuxièmement, le Conseil de monitoring financier et budgétaire, lui, a comme objectif de formuler des avis dans le cadre de l'élaboration des budgets et des décisions à caractère paritaire.

Troisièmement, le Conseil de stratégie et de prospective a pour objectif de développer une vision stratégique transversale de manière indépendante des deux autres conseils.

Dans sa tâche, le Conseil général est assisté par des communautés de branche et des commissions de convention, les comités et les commissions de convention étant les réels détenteurs du pouvoir paritaire sectoriel au sujet au sens du décret. Le Conseil général et le Conseil de monitoring financier ont été mis en place et fonctionnent.

Pour ce qui est du Conseil de stratégie et de prospective, le Collège central en a été nommé. En revanche, en ce qui concerne le groupe d'experts du conseil, un appel à candidatures a été lancé par le précédent Gouvernement et les nominations devaient se faire en début de cette législature.

Puis-je dès lors, Madame la Ministre, vous interroger pour savoir où vous en êtes dans la procédure de nomination ?

Par ailleurs, à la lecture de la Déclaration de politique régionale, il apparaît que vous souhaitez donner une fonction consultative au comité de branche.

Trouvez-vous normal, Madame la Ministre, que les comités soient à la fois décideurs et chargés de remettre un avis soient et à la fois composés d'opérateurs avec une vision de régulateur au travers de la fonction d'avis ?

Envisagez-vous de transférer le pouvoir de décision du Conseil général, qui concentrerait alors, à lui seul, le pouvoir sur les 5 milliards d'euros géré par l'AViQ ?

Quelle articulation sera-t-elle opérée entre les anciens observatoires prévus avec le CWASS ?

En clair, Madame la Ministre, comptez-vous mettre la fonction consultative dans les comités de branche, c'est-à-dire revenir à un état de mélange entre opérateurs-régulateurs, entre évaluations pilotage et attributions de budget que le décret relatif à l'AViQ avait soigneusement pris la peine de séparer ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, le décret du 3 décembre 2015 est entré en vigueur en janvier 2016.

Comme vous le rappelez, certains de ses articles ont pour objet de mettre en œuvre le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ. Ce processus est en cours. Comme tout organe de ce type, sa mise en œuvre se fait progressivement. C'est la raison pour laquelle ce même décret prévoit, dans son article 154, alinéa 1, que le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé est maintenu dans ses compétences, dans l'attente de la mise en place effective du Conseil de stratégie et de prospective. C'est cette situation qui prévaut aujourd'hui.

Le Conseil de stratégie et de prospective est composé de deux organes, le Collège central et des groupes d'experts.

À la suite de l'appel à candidatures lancé en octobre 2018, les membres du Collège central ont été désignés par arrêté du précédent Gouvernement wallon à l'occasion de la séance du 1er avril 2019.

Installé le 9 mai 2019, Collège central a tenu sa première séance le 12 juin 2019.

Quant au groupe d'experts, l'appel à candidatures a été lancé en août 2019. Le Collège central vient de me transmettre sa proposition de désigner 294 experts. Le Gouvernement devrait, ainsi, être saisi, dans les deux mois qui viennent, d'un projet de désignation des experts.

La DPR prévoit que « les comités de branche seront chargés d'une fonction consultative et pourront proposer des avis d'initiative sur des thématiques spécifiques et proposer au conseil général des études sur des thématiques les concernant ». Il s'agit donc de charger les comités de branche d'une fonction consultative. Le champ de cette fonction sera précisé dans un projet de décret qui modifiera le CWASS. Cette réforme de la fonction consultative sera évidemment menée dans la concertation. C'est ainsi que j'ai reçu, en décembre dernier, notamment le président du Collège central de stratégie et de prospective.

Par ailleurs, le Conseil général a lui-même pris des initiatives qui participent à cette consultation. Cela permet de recentrer le Conseil sur sa mission principale, en l'occurrence l'évaluation, la prospective et la stratégie, notamment dans un rôle d'appui du conseil général.

Je partage comme vous le principe que toute fonction consultative doit être garantie par une indépendance d'avis. Il peut exister un risque de juge et partie pour certains avis que les comités de branche auront à rendre. C'est la raison pour laquelle, le 15 janvier dernier, le Conseil général de l'AViQ a créé, en son sein, un groupe de travail, dans le but de me soumettre des pistes de réflexion en vue de réorganiser la fonction consultative. Une réflexion sur plus de cohérence dans la fonction consultative est souhaitable. Je soutiens donc pleinement cette initiative qui contribuera aussi à un objectif de simplification.

À votre question de savoir quelle sera l'articulation avec d'anciens observatoires, je vous informe que celle-ci fait partie de l'objectif du groupe de travail constitué par le Conseil général de l'AViQ.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et le caractère transparent de celle-ci sur vos intentions que je ne peux en rien partager.

Lorsqu'il s'agit de remettre une fonction consultative dans les comités de branche, puisque c'est, effectivement, tout ce qui a été évité – vous l'avez dit vous-même –, des conflits d'intérêts sont possibles. Je me demande bien d'ailleurs quand les conflits d'intérêts seront évités, puisque chaque question entraînera des conflits d'intérêts sur, à tout le moins, une partie des participants au comité de branche.

Comme vous l'avez vous-même dit, même si l'organisation et la mise en place des conseils et du Conseil de prospective et stratégie paraissent un peu compliquées, je pense que, une fois mis en place, on aurait pu se rendre compte que, en fait, cela avait été pensé pour avoir à la fois une vision transversale, une vision prospective, mais aussi des avis de manière plus ponctuelle sur un certain nombre de dossiers.

Nous aurons donc l'occasion de redébattre de cette fonction, tellement importante, qu'est la fonction consultative pour pouvoir entretenir des perspectives de démocratie participative en Wallonie en réduisant les conflits d'intérêts.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA POSSIBILITÉ D'ACCUEIL DES MIGRANTS
DANS LES ABRIS DE NUIT EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA GESTION DE LA PRISE EN CHARGE DES
MIGRANTS EN TRANSIT EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Heyvaert, sur « la possibilité d'accueil des migrants dans les abris de nuit en Wallonie » ;
- Mme Greoli, sur « la gestion de la prise en charge des migrants en transit en Wallonie ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, depuis maintenant cinq ans, la Plateforme d'aide aux réfugiés, qui accueille et aide les migrants, s'est mise en place. Depuis lors, de nombreux citoyens sont devenus ce que l'on appelle des « hébergeurs ».

Ces citoyens se sont organisés, rassemblés pour pallier le manque d'humanité de la politique fédérale. Ils ont pu atteindre une certaine expertise dans cette aide spécifique.

Aujourd'hui, ils amènent des solutions structurelles pour tous les niveaux de pouvoir, que ce soit dans les communes, à l'Europe, en passant par la Région wallonne.

Le Gouvernement wallon a pu les recevoir, via votre cabinet et celui du ministre des Pouvoirs locaux. En effet, on sait que certaines communes sont confrontées, sur leur territoire, à certaines situations humanitaires graves.

Dans la province du Brabant wallon, on sait que des citoyens se sont rassemblés pour organiser l'accueil avec, parfois, l'aide de certaines communes.

La Région wallonne doit prendre sa part pour éviter de laisser tout ce poids sur les communes. Elle doit jouer son rôle de coordination sur tout son territoire. La Région doit pouvoir être un acteur qui rassemble les différents acteurs de terrain pour pouvoir répondre par la solidarité.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer cette rencontre et, le cas échéant, pouvez-vous me faire part des conclusions et des suites qui ont été données ?

Pouvez-vous me confirmer que, à la lecture du Code wallon de l'action sociale et de la santé et des arrêtés instituant les différents agréments, par exemple les abris de nuit, ces centres d'accueil peuvent accueillir ces migrants ?

D'autres types d'aides pourraient-elles être utilisées dans cette problématique bien spécifique ?

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, à la suite de ce que M. Heyvaert vient de dire, je poursuis et je souligne, depuis plusieurs mois, que des centaines de migrants en transit attendent patiemment sur le territoire belge qu'une opportunité se présente à eux pour traverser la Manche et rejoindre l'Angleterre.

Selon les chiffres des collectifs citoyens, dont mon collègue parlait il y a un instant, qui représentent plus de 1 700 citoyens mobilisés depuis le début de cette crise, plus de 900 migrants auraient reçu une forme d'aide : hébergement, repas, accompagnement administratif ou juridique. Cela vient d'être souligné.

Ces citoyens mobilisés nous rappellent que les conditions de vie de ces migrants en transit sont très difficiles, même « catastrophiques ». Ceux-ci

rencontrent, en effet, des problèmes de logement, de sanitaires, d'accès à l'eau potable et à la nourriture. Ils n'ont pas accès à l'hygiène, pas non plus à des soins médicaux ou, en tout cas, vraiment limités, ni à un soutien psychologique qui serait pourtant nécessaire à un certain nombre de ces personnes.

Pour mieux se faire entendre des politiques, quel que soit leur niveau de pouvoir, les collectifs citoyens se sont réunis pour partager leurs expériences. Ils ont ainsi identifié trois priorités pour ce qui concerne le Gouvernement wallon, plus particulièrement vos compétences, Madame la Ministre :

- faire en sorte que les droits fondamentaux de ces personnes soient respectés avec, par exemple, un bus médical itinérant ;
- développer des synergies entre les CPAS, les communes et les provinces – cela relève plutôt de la tutelle du ministre Dermagne ;
- que la Wallonie porte ces revendications au niveau fédéral et européen, et j'en appelle là à vos compétences en matière d'égalité.

Les trois priorités identifiées par les collectifs citoyens de Wallonie devaient, semble-t-il, faire l'objet d'une rencontre mardi dernier, avec vous, Madame la Ministre, puisque vous êtes en charge de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, mais aussi avec votre collègue, M. Dermagne.

Avez-vous effectivement rencontré les collectifs citoyens comme annoncés, avec votre collègue le ministre du Logement ?

Que faut-il retenir de cette rencontre ?

Quelles sont les réponses qui seront apportées par le Gouvernement wallon aux trois priorités que ces citoyens mobilisés avancent ?

Quels sont, dès lors, vos engagements, notamment en termes financiers, et les mesures qui se dessinent dans ce cadre ? À quelle échéance ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, Monsieur le Député, une première rencontre a, en effet, eu lieu au cabinet ; elle a été organisée au cabinet Dermagne et le cabinet Morreale était présent, avec les collectifs citoyens et les associations concernant la question des migrants en transit sur notre territoire. Les représentants des associations et des collectifs ont exprimé leurs réalités de terrain et leurs besoins.

Je voudrais d'ailleurs saluer l'immense élan de solidarité et l'ampleur du travail quotidien mené par ces associations et ces collectifs en faveur des migrants. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de proposer la Plateforme comme Wallons d'honneur dans le cadre des prix qui ont été proposés au sein de ce Parlement ; ce qui a d'ailleurs été suivi de faits, puisqu'ils ont été mis à l'honneur.

La question des migrants en transit reste complexe et nous interpelle inévitablement en termes de dignité humaine, de respect des droits, de sécurité et de responsabilité. Le phénomène est connu maintenant depuis plusieurs années, en tout cas depuis un an ou deux ou trois. Mes prédécesseurs avaient, eux aussi, déjà été sollicités.

C'est vrai que, sur le territoire wallon, la Région dispose de peu de leviers. La responsabilité majeure, et c'est important de le dire quand même, relève de l'autorité fédérale.

Mon collègue, ministre Pouvoirs locaux, et moi-même allons d'ailleurs déposer une note conjointe au Gouvernement pour que le Comité de concertation se saisisse de la question parce que nous sommes beaucoup interpellés et que, au fond, avec ce qui nous concerne en Pouvoirs locaux et en Action sociale, nous avons, quelque part, des conséquences du problème qui se pose et pour lequel le Fédéral n'a pas encore apporté de solutions.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à sensibiliser respectivement nos secteurs par la transmigration en matière de droits et de devoirs.

Pour ma part, une réunion est programmée fin janvier à mon cabinet avec le secteur de l'intégration, les CRI, les ILI, Initiatives locales d'intégration.

Je proposerai que la thématique de la transmigration soit évoquée pour mieux identifier les nombreuses actions qui existent déjà en faveur de ce public et d'essayer de dégager d'éventuelles pistes pour mieux répondre surtout aux besoins qui sont clairement prioritaires.

Par ailleurs, il me semble plus pertinent d'aborder cette thématique sous l'angle de l'action sociale plutôt que sous l'angle exclusif de l'intégration des personnes d'origine étrangère. On est face à un public qui ne cherche généralement pas à rester sur le territoire de la Wallonie, mais à tenter sa chance pour la Grande-Bretagne. Ce public est en passage, il ne compte pas rentrer de demande en Wallonie. Cette réalité-là, il faut aussi que l'on en tienne compte.

Je voudrais vous dire que je suis favorable à ce que l'expertise du secteur en termes d'accompagnement social et juridique des personnes étrangères soit mise à

disposition au profit des citoyens impliqués dans les collectifs, mais aussi des migrants eux-mêmes.

À titre d'exemple, il est utile que les centres régionaux d'intégration sollicitent et coordonnent le réseau pour informer, pour sensibiliser, pour accompagner et que les initiatives locales d'intégration qui sont financées, elles aussi, par mon département pour l'accompagnement sociojuridique, pour le suivi ethnopsychologique, des personnes étrangères s'investissent auprès de cette population fragilisée et, souvent, peu ou mal informée, ou pas informée du tout, sur ses droits et sur les perspectives qui s'offrent à elles. Le secteur en tant que tel est mobilisé et déjà sensible à la question, mais c'est important de pouvoir essayer de coordonner cette réflexion et ce qui se fait.

Au niveau de l'aide sociale qui peut être apportée aux migrants en transit, la réglementation prévoit que l'accueil dans les abris de nuit soit inconditionnel. Pour des personnes qui sont en difficulté sociale, dépourvues de logement en hébergement collectif d'accueil de nuit, l'abri de nuit est tenu d'héberger toute personne qui en fait la demande, sauf :

- si l'abri de nuit est complet, que sa capacité est atteinte ;
- lorsqu'il apparaît que l'hébergement de la personne est susceptible de mettre en péril la réalisation du projet d'hébergement collectif ;
- lorsqu'il apparaît que la personne, la réponse à donner au problème rencontré ne relève pas d'hébergement d'un abri de nuit, ce qui n'est pas le cas ici ;
- et lorsque la durée maximale d'hébergement éventuel pour l'abri de nuit est atteinte puisque, généralement, il y a une durée maximum ou un nombre de nuitées qui est autorisé.

En outre, lors de la période de grand froid, du 1er novembre à fin mars, l'accueil est inconditionnel et, dans ces cas-là, les quotas que j'ai évoqués sont levés. Cette inconditionnalité vaut pour tout le monde, en ce compris les migrants et les transmigrants.

Par ailleurs, la réglementation wallonne ne constitue pas un frein à l'accueil des migrants. Les relais sociaux sont tous impliqués dans l'accueil des migrants, mais chacun rapporte des pratiques spécifiques en fonction de ses réalités locales et de ses ressources. Il joue naturellement un rôle majeur en matière d'accompagnement de ce public en souffrance et d'appui aux professionnels et aux bénévoles.

Je pourrais aussi vous dire qu'il y a un problème ou, en tout cas, une prise en charge plus importante de la part des centres de planning, par exemple. Dans leur rapport d'activité précédent, ils relèvent un nombre de plus en plus élevé de personnes soit qui sont sans droits, soit qui passent sur le territoire belge et qui ont besoin

d'aide médicale, pas spécialement urgente d'ailleurs. Ils rentrent difficilement dans les catégories des rapports d'activité. Cela aussi, c'est une réalité qu'il faut pouvoir appréhender pour assurer la dignité de ces personnes.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je pense que la Wallonie est armée pour répondre, avec le secteur, à cette problématique. Ils ont surtout besoin d'un gouvernement compréhensif par rapport à cette problématique. Je pense que vous l'êtes. Le travail va pouvoir commencer et l'on va pouvoir avancer par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Ma réplique ne sera pas pas beaucoup plus longue que celle de mon collègue.

Je vous remercie pour l'approche et pour la spécificité que vous avez mise en évidence, c'est-à-dire que nous sommes à la frontière entre ce que j'appellerais migration et transmigration. Un certain nombre de ces migrants deviennent des transmigrants et un certain nombre de ces transmigrants deviennent des migrants. C'est effectivement plus par l'action sociale que par des actions d'intégration, c'est dans la combinaison. J'appellerai cela le travail de réseautage et de réseau sur le terrain qui me semble devoir travailler pour répondre à leurs besoins.

Je vous remercie d'y être attentive et nous resterons aussi attentifs à l'évolution de ce dossier, en particulier dans la responsabilité du Fédéral d'agir pour répondre dignement à ces personnes.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE FUTUR DES ENTREPRISES DE TRAVAIL
ADAPTÉ (ETA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le futur des entreprises de travail adapté (ETA) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir accepté de déplacer ma question. Je suis justement dans les auditions sur l'eau, avec un nom comme le mien.

Madame la Ministre, les entreprises de travail adapté, les ETA – vous savez combien, comme vous et comme d'autres collègues parlementaires, nous y sommes attachés –, sont des outils importants dans l'insertion des personnes porteuses d'un handicap, et ce, sur le marché de l'emploi. Si l'on doit différencier les petits ateliers comme les plus gros, les difficultés rencontrées par le secteur depuis plusieurs années, par exemple, face aux manques de moyens nécessaires à l'investissement, sont toutes les mêmes.

Conscient de ces difficultés, comme évoquées précédemment au sein de cette même commission, le Gouvernement s'est engagé, dans la DPR, à revoir l'organisation et le financement desdites ETA.

Vous annonciez que cette réforme se ferait en parfaite concertation avec le secteur, et donc que des réunions seraient programmées afin que, ensemble, des pistes de solutions puissent être dégagées, afin de répondre aux obligations relatives à la législation européenne sur les aides d'État, mais aussi, au financement futur du secteur.

J'en viens à mes deux questions.

Avez-vous déjà commencé vos rencontres ?

Quel calendrier et quelle méthodologie de travail avez-vous pu arrêter ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je sais que vous êtes à la chasse aux questions. Ce n'est pas la première fois que vous êtes allé sur le terrain et que vous suivez cela avec attention.

C'est dans le cadre d'une réflexion avec les acteurs du secteur, en l'occurrence l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté, les organisations syndicales et l'AViQ que j'espère pouvoir continuer la concertation.

Le groupe de travail dont je vous – à vous et à Mmes Greoli et Vandorpe – ai parlé a été mis en place en décembre. Il y a une première réunion qui s'est tenue le 11 décembre. La prochaine réunion a lieu fin de ce mois, avec pour objectif, dans un premier temps, de définir les contours d'une nouvelle réglementation relative à l'agrément et au financement des entreprises de travail adapté et, dans un second temps, de proposer au Gouvernement, en concertation avec les participants, une modification du Code réglementaire de l'action sociale et de la santé.

Le mode de financement du secteur sera un axe central des réflexions. L'idée est de répondre aux directives européennes en matière d'aides d'État, tout en assurant la promotion du secteur des ETA, qui est, je le rappelle et vous le partagez, un acteur essentiel pour l'emploi des personnes handicapées, l'idée étant de voir dans quelles mesures on peut adapter la législation pour répondre aux problèmes juridiques qui ont été soulevés par les autorités européennes en matière d'aide d'État et faire en sorte de continuer à être soutenant pour un secteur qui le mérite, d'autant plus que la Déclaration de politique régionale prévoit de mener une réflexion autour du modèle économique et du soutien aux entreprises de travail adapté. C'est effectivement une préoccupation du Gouvernement pour l'accès à l'emploi des personnes situation de handicap. Par ailleurs, la convention de l'ONU sur le droit des personnes handicapées prévoit que tout travailleur a le droit d'accéder à un emploi décent et à le conserver. Pour cela, on sait qu'il faut des moyens, parce qu'à moyens égaux avec le secteur classique économique, ces entreprises ne verraient pas le jour. Tout l'enjeu sera un équilibre.

J'espère que le fait d'être avec des juristes et le secteur concerné dans la concertation nous permettra d'aboutir. Je ne vais pas vous donner de délai, parce que je ne connais pas encore la manière dont on va aboutir fin janvier. Ce que je peux vous dire, c'est que la prochaine réunion est programmée le 27.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Madame la Ministre, j'entends bien que vous avez démarré le travail et que vous allez le poursuivre. Effectivement, une réunion est prévue, comme vous venez de le préciser, le 27 janvier. J'espère qu'elle aboutira, puisque, de ce que j'avais entendu et étant donné que la Région flamande a été condamnée sur les aides d'État dont vous avez fait état dans votre réponse, je pense qu'on le sera aussi et c'est cela qu'il faut peut-être anticiper, cette décision de la Commission européenne concernant les ETA.

Je vous rejoins quand vous dites qu'effectivement sans ces entreprises-là, un certain nombre, voir un nombre certain de personnes seraient écartées du travail. Je pense que c'est un sujet très important et que je sais que vous suivez avec grande attention. Je reviendrai vers vous dans le courant du mois de février avec plaisir pour suivre l'évolution de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT
DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le harcèlement dans les transports en commun ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, récemment, vous avez annoncé, en collaboration avec votre collègue, ministre de la Mobilité, un renforcement de la lutte contre le harcèlement dans les transports en commun. C'est un sujet que vous connaissez bien puisque, sous la précédente législature, vous aviez été un des fers de lance dans ce dossier, au travers des travaux en lien avec la résolution adoptée par le Parlement.

Cette campagne acte d'une vraie prise de conscience du phénomène et démontre une volonté d'agir, de faire évoluer les mentalités, de sensibiliser les usagers. Le harcèlement sexuel dans l'espace public, ici plus précisément dans les transports en commun, est en effet une réalité quotidienne pour de nombreuses femmes victimes de sifflement ou encore de geste déplacé. Cela ne peut pas être toléré.

Concrètement, l'Opérateur de transport de Wallonie, l'OTW, annonce qu'il libérera, pour une durée d'un mois, une partie des espaces publicitaires disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de nombreux bus TEC.

Une compensation financière sera-t-elle versée à l'OTW pour la mise à disposition de ces espaces publicitaires ?

Le même type d'action pourrait-il être mené dans les trains, en concertation avec la SNCB et le Fédéral ?

Outre cette mesure, quelles actions le Gouvernement entend-il renforcer et/ou développer afin d'accroître la lutte contre le harcèlement dans l'espace public ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, merci pour l'intérêt que vous portez à cette problématique.

Il y a cinq ans, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on avait organisé une journée, à l'occasion du 8 mars, autour de la question du harcèlement sur l'espace public à Bruxelles et où l'on avait l'impression de parler d'un sujet qui était complètement tabou, pour certains tout à fait futile, pour un certain nombre de collègues à ce moment-là.

Depuis lors, il y a eu #Metoo, heureusement, en tout cas il est apparu que la parole s'est libérée et que la prise de conscience que l'espace public doit appartenir autant aux femmes qu'aux hommes était un enjeu qui nous paraissait fondamental.

Nous avons donc, avec Mme Bonni à l'époque, organisé une enquête devant les transports en commun, en l'occurrence les bus, pour essayer de voir si l'on pouvait valider des chiffres qui avaient été rendus, notamment dans les métros et dans les trains en France, où l'on expliquait qu'il y avait une très grande prévalence du harcèlement sexiste dans les transports en commun.

Il est apparu que, contrairement aux informations que l'on nous avait données sur le nombre de plaintes, quasi nulles, le phénomène était prégnant. Nous avons alors déposé avec plusieurs parlementaires une proposition de résolution, un certain nombre de collègues de différents partis se sont joints, et nous avons sollicité le ministre des Transports pour essayer de mettre en place des campagnes, notamment dans les TEC. Cela avait été voté par tout le monde, mais cela n'avait pas été réalisé.

À l'occasion de discussions que j'ai eues quand j'ai vu qu'il y avait le lancement du procès Weinstein, j'en ai parlé avec mon collègue M. le Ministre Henry qui s'est montré tout à fait disponible pour faire en sorte que cette résolution devienne une réalité. Il a pris directement les contacts avec l'OTW pour mettre, dans le cadre de ce qui prévu, des possibilités d'occuper une campagne spécifique au TEC.

On n'en est pas plus loin au niveau des modalités. L'heure est à la discussion. Il y a eu un accord du TEC pour le faire.

Je partage votre avis sur le fait que cela pourrait être relayé dans d'autres lieux comme les trains ou comme dans d'autres espaces publics dans l'absolu. C'est une prise de conscience.

Il est aussi relevé que, à la fois cela touche les victimes et les auteurs, mais cela touche aussi tous ceux qui en sont témoins. Cela veut dire que cela fait un paquet de gens qui, globalement, pourront aussi prendre conscience que ce fait est tout sauf anodin et que les pratiques doivent changer. En l'occurrence, le harcèlement sexiste doit disparaître aussi dans les

transports en commun, mais dans l'ensemble des espaces en général.

Voilà les informations, je reviendrai vers vous au fur et à mesure de l'évolution du dossier et sur les montants qui seront, le cas échéant, dégagés ou qui seront pris en charge par l'OTW.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je pense que Mme la Ministre a même répliqué ce que j'avais envie de dire, je vais donc encore faire plus court.

Vous avez mis l'accent sur le fait que cette problématique est l'affaire de tous.

Ce n'est pas parce que c'est dans l'air du temps, c'est une problématique d'envergure.

Ce n'est donc pas par effet de mode que j'aurais envie de poser plusieurs questions durant cette législature, mais parce que c'est un changement de paradigme complet que l'on doit initier au sein de ce Parlement.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA CRÉATION DE LA CONFÉRENCE
INTERMINISTÉRIELLE « DROITS DES
FEMMES » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la création de la conférence interministérielle « Droits des femmes » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, sous votre impulsion, ainsi que celle de vos collègues, les ministres Mmes Linard et Ben Hamou, la conférence interministérielle Droits des femmes a été créée en décembre dernier. Vous en aviez parlé dès votre entrée en fonction. Des actes ont donc suivi les paroles.

En effet, le morcellement des compétences constitue un frein important à la mise en place des politiques efficaces. C'est donc un pas considérable qui a été posé. Ainsi, la création de ce lieu de concertation entre les entités fédérées favorisera des politiques intégrées sur le territoire de Bruxelles et de la Wallonie. Cette démarche répond d'ailleurs aux dispositions de la Convention

d'Istanbul, mais aussi à une demande des associations de terrain qui pointent régulièrement du doigt cet éparpillement des compétences.

Vous avez annoncé que la priorité serait la lutte contre les violences faites aux femmes, c'est en effet un enjeu majeur qui a déjà été abordé plusieurs fois au sein de notre commission. Les chiffres, toujours plus glaçants, ont été évoqués et ils témoignent d'une réelle urgence.

D'autres thématiques ont également été évoquées, telles que la lutte contre les discriminations, l'emploi, la vie politique, le *gender mainstreaming* ou la participation des femmes au monde digital.

Pouvez-vous revenir plus en détail sur la méthode de travail qui sera celle de cette CIM ? Quels sont les objectifs prioritaires ?

Je connais votre attention pour la concertation et l'implication des acteurs de terrain. Comment ceux-ci seront-ils associés au travail de cette CIM ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, dans les trois-quatre jours qui ont suivi notre prise de fonction, Mme Linard, Mme Ben Hamou et moi nous sommes rencontrées et nous sommes dit tout de suite que l'on essaierait de mener directement des actions concertées, parce qu'ensemble on est plus fortes. On sait aussi que, dans le cadre du morcellement des compétences, sur la question particulière des violences à l'égard des femmes, on a des complications et des freins pour mener des politiques communes.

On a voulu mettre en place très rapidement cette CIM. Nous l'avons fait passer dans nos différents gouvernements et nous avons effectivement obtenu un accord à la fois dans nos gouvernements respectifs, mais aussi à la fameuse réunion où les ministres des différents niveaux de pouvoir se rencontrent.

L'objectif de la CIM vise l'ensemble des discriminations faites aux femmes, que ce soit en matière de lutte contre les stéréotypes de genre, en matière d'emploi, de formation, que notre priorité de travail sera la lutte contre les violences faites aux femmes, parce que les chiffres sont éloquentes. Nous l'avons évoqué plusieurs fois au sein de cette commission et en séance plénière : 100 féminicides depuis 2017 en Belgique, cela correspond à trois meurtres de femmes chaque mois, parce qu'elles sont des femmes. Par ailleurs, on estime qu'il y a 18 viols par jour en Wallonie, il est donc urgent d'agir.

La composition de la CIM sera définie lors du prochain Comité de concertation, qui aura lieu le 19 février prochain. La méthode de travail sera définie dans le règlement d'ordre intérieur qui sera propre à la CIM Droits des femmes, qui sera adopté lorsque celle-ci sera véritablement constituée. Il s'agira :

- de définir des sous-thématiques de travail ;
- de dresser un état des lieux ;
- d'évaluer les stratégies et législations existantes et, le cas échéant, de les améliorer.

Si l'agenda m'empêche encore d'être très précise sur les modalités de fonctionnement, je veux déjà vous réaffirmer ma volonté de m'inscrire dans une mouvance participative et de travailler en étroite collaboration avec les associations de femmes.

Je veillerai à ce qu'elles soient entendues et que le travail de concertation qui a été mené, notamment par Isabelle Simonis, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisse aussi servir d'exemple pour les politiques que nous mènerons en Région wallonne et que les recommandations soient examinées consciencieusement.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - On connaissait tous la détermination sans faille de notre ministre et elle connaît la mienne. Je n'hésiterai pas une seule seconde à revenir lors de nos commissions pour savoir où nous en sommes et voir un peu les plannings. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA 64E SESSION BEIJING+25 DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
STATUT DE LA FEMME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la 64e session Beijing+25 de la Commission des Nations unies pour le statut de la femme ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, la 64e session de la Commission de la condition de la femme, ou « Commission on the Status of Women », la CSW des Nations unies se tiendra à New York du 9 au 20 mars. Cette commission est chargée d'assurer le suivi

de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin, lancée en 1995. Comme chaque année, je m'interroge sur la manière dont la Belgique prépare sa participation à l'événement. Or, cette session revêt un caractère particulier puisqu'elle examinera, comme tous les cinq ans, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, 25 ans après son adoption lors de la Conférence de Pékin en 1995.

On le sait, à l'occasion de ces « anniversaires+5 », on fait aussi l'évaluation quinquennale des conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies précédente – en l'occurrence, la 28e session –, des nouvelles actions et des nouvelles initiatives qui ont été prises entre-temps.

La CSW64 mettra également en avant les défis actuels affectant la mise en œuvre du programme d'action de Pékin, ainsi que les opportunités en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2025. Cela concerne en particulier l'intégration du genre dans les objectifs du développement durable. Pour une telle session bilan, la Belgique a élaboré des réponses au questionnaire envoyé par la CSW.

Pourriez-vous préciser quels sont les apports de la Wallonie ? Évidemment, vous n'étiez pas encore en fonction quand les réponses ont été préparées, mais je me doute que ma question vous a peut-être permis d'en prendre connaissance et de voir quelles réponses ont été données.

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les recommandations que la Région wallonne a formulées dans sa contribution à la position belge, qui se construit aussi, comme chaque fois, dans un cadre européen, puisque dans des réunions comme celle-là, c'est en général l'Europe qui s'exprime dans un cadre onusien ?

Une concertation avec les ONG et les associations actives sur le genre et les droits des femmes est bien prévue le jeudi 23 janvier, dans deux jours. Mais cette concertation n'arrive-t-elle pas trop tard ? À mon sens, elle arrive trop tard, puisque l'on vient faire de la consultation, on a la possibilité de réagir au document, mais ce document a déjà été communiqué.

Alors qu'une CIM Droits des femmes s'est mise en place, comme vous venez d'en parler, n'est-ce pas l'occasion d'évoluer dans la manière de travailler en concertation avec les ONG et entre Régions ?

Comment sera constituée la délégation belge ? Serez-vous présente à cette session ? Si oui, avez-vous déjà un planning de rencontres ?

Sur quelles priorités la Belgique s'exprimera-t-elle ? Y aura-t-il des <side events>, des événements parallèles, auxquels la Belgique participe ou qu'elle organise parfois ?

Envisagez-vous de soutenir financièrement la participation de l'une ou l'autre partenaire, par exemple africaine, à cette 64e session ?

Quelle place est réservée aux ONG belges actives dans la défense des droits des femmes en Belgique au sein de la délégation qui se rend à New York et dans l'élaboration du programme stratégique ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, effectivement, ce n'est pas la première fois que je vous entends poser cette question dans les enceintes parlementaires. Je vous rejoins sur le fait que c'est une année charnière et que, 25 ans après son adoption, nous sommes dans une année d'évaluation, mais aussi de redéfinition de nouveaux enjeux.

Pour préparer cette session, un processus d'évaluation de la mise en œuvre de ces dispositifs a été mis en place au niveau national et au niveau régional. La Commission économique des Nations unies pour l'Europe et ONU Femmes ont coordonné les travaux pour l'Europe et l'Asie centrale.

Dans ce cadre, les contributions belges étaient, quant à elles, coordonnées par l'Institut pour l'égalité hommes-femmes et la Wallonie a pris une part active dans la rédaction des rapports. Elle y a notamment mis en avant ses réalisations les plus importantes au cours des cinq dernières années dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et dans l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales.

J'assumerai bien entendu la responsabilité importante en lien avec ma compétence des droits des femmes et je serai présente à New York lors du segment ministériel entre les 8 et 11 mars prochains.

Vu l'importance de l'événement, outre la présence de parlementaires et de représentants de la société civile, la délégation sera également composée de la ministre fédérale de l'Égalité des chances, Mme Muylle, du ministre flamand de l'Égalité des chances, M. Somers, et de la secrétaire d'État bruxelloise, Mme Ben Hamou.

Pour ce qui concerne la concertation intrabelge de préparation, comme d'usage, des réunions de coordination multilatérales rassemblant les différentes

entités au niveau national sont organisées à l'initiative du SPF Affaires étrangères.

Une première réunion de travail a eu lieu le 12 décembre dernier. La position belge est discutée au départ de la position qui a été prise lors de l'examen quinquennal précédent, en 2015, à l'occasion du 20e anniversaire de l'adoption de la déclaration et de la plateforme d'action de Pékin. Cette position sera débattue avec la société civile lors d'une rencontre le 23 janvier. Elle sera ensuite finalisée lors d'une dernière réunion CoorMulti du 13 février.

Comme chaque année, les ONG sont intégrées à la délégation belge. Même si la liste des associations présentes n'est pas encore arrêtée, elles apportent habituellement une contribution active et coordonnée avec le politique. En outre, bien que j'aie à cœur de soutenir la participation de partenaires étrangers à cet événement mondial, je n'ai, à l'heure actuelle, pas encore été sollicitée en ce sens.

Le programme de la mission pour tous les ministres est toujours en cours d'élaboration et il devrait être arrêté mi-février lors de la dernière réunion CoorMulti. Toutefois, outre l'intervention officielle de la Belgique lors de la cérémonie d'ouverture, je peux déjà vous confirmer qu'un accord a été marqué pour participer aux tables rondes ministérielles « Peaceful societies, access to justice and freedom from violence » et « Participation, institutional mechanisms and accountability ».

Par ailleurs, deux <side events> belges sont aussi programmés : l'un sur le traitement holistique des victimes de violences et le second sur les biais de genre dans l'intelligence artificielle.

Le SPF Affaires étrangères est toujours en train de récolter les demandes pour des participations à des *side events* organisés par la société civile ou des pays étrangers. Une rencontre entre tous les ministres européens est également programmée. J'en profiterai pour solliciter des rencontres bilatérales avec des homologues. Par exemple, on a essayé de prendre des contacts avec la France, le Canada ou des représentants de la société civile étrangers pour échanger sur les bonnes pratiques en la matière. Je n'ai pas encore de confirmation, mais les demandes sont envoyées. Tous ces débats permettront de mettre en avant les thématiques prioritaires belges, à savoir la lutte contre les violences, comme je l'ai évoqué lors de ma réponse à la question de Mme Robert, le *gender mainstreaming*, l'économie et l'emploi ainsi que la position des femmes dans les prises de décision.

J'aimerais également vous dire que la position belge est effectivement toujours en cours de construction. On a vérifié s'il n'y avait pas d'éléments nouveaux entre le

moment où j'ai répondu à la question et aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre. Je me rends compte que j'ai fait une erreur, je la corrigerai dans le compte rendu, parce que j'ai parlé des objectifs du développement durable après 2015, alors que c'est évidemment après 2030. J'entends que la position est en cours de finalisation. La position sera possiblement adaptée ou elle évoluera en fonction des commentaires des ONG. Je pense que c'est difficile quand on intervient. Quand on arrive un mois avant, c'est souvent trop tard. C'est l'expérience que je fais depuis des années. C'est pour cela que je vous invite éventuellement à faire avancer la dynamique, même s'il y a un certain nombre de rapports. Ce sont alors des rapports alternatifs à celui qui est fait par la Belgique qui sont élaborés ou des commentaires qui sont élaborés, qui sont compilés, ajoutés, mais qui ne sont pas nécessairement conjoints au rapport complet.

En même temps, il y a les rapports du Gouvernement et les rapports des ONG, mais il y a certainement une intégration plus intéressante à rechercher. J'entends qu'il y a déjà un programme de travail élaboré et que, comme c'est une année anniversaire, il y a beaucoup de monde qui s'y rendra. C'est important d'organiser le travail pour avoir éventuellement quelqu'un tout le temps, de programmer les passages, si c'est possible, pour assurer une présence ministérielle à tous les moments, y compris au dernier, parce que c'est souvent là que le bât blesse et qu'il faut pouvoir prendre des décisions importantes sur des textes en négociation.

On l'a vu dans toutes les conférences internationales, ce sont dans les dernières heures parfois que les enjeux se cristallisent et que l'on peut faire la différence en étant bien présent.

J'entends déjà les thèmes qui seront abordés et qui correspondent aux enjeux actuels de la société : la lutte contre les violences, le *gender mainstreaming*, les femmes dans la prise de décisions et l'emploi. Ce sont des défis que nous devons continuer à relever.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention du cancer du col de l'utérus et la lutte contre le papillomavirus » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Durenne, sur « le dépistage du cancer du col de l'utérus » ;
- Mme Galant, sur « le monoxyde de carbone » ;
- Mme Galant, sur « l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) » ;
- Mme Durenne, sur « les métiers liés à la politique du maintien à domicile » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Alda Greoli, cdH
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Charlotte Pezeril, Directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités et Conseillère du recteur de l'Université Saint-Louis sur la politique du genre
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AIP	aide à l'installation des personnels de l'État
AMU	aide médicale urgente
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CDR	Comité des régions
CEFO	Carrefour emploi formation orientation
CEPAG	Centre d'éducation populaire André Genot
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CPAS	centre public d'action sociale
CPES	cellule permanente Environnement-Santé
CRI	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CRIPeL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSW	Commission on the Status of Women (Commission de la condition de la femme)
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETA	entreprise de travail adapté
Eurotox	Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEC	Fondation Européenne de la Culture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GHB	gammahydroxybutyrate
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique
HPV	Human Papilloma Virus
HSH	hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ILI	initiative locale d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPPF	International Planned Parenthood Federation
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IST	infections sexuellement transmissibles
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
MST	Maladie sexuellement transmissible

NTIC	nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PFI	plan Formation-Insertion
PME	petites et moyennes entreprises
PMR	personne à mobilité réduite
PMS	psycho-médico-social (centre)
PrEP	prophylaxie pré-exposition.
PTP	programme de transition professionnelle
RCC	régime de chômage avec complément d'entreprise
RCIC	régime de chômage avec indemnités compensatoires
SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SASER	Service de santé affective, sexuelle et de réduction des risques (liés à l'usage des drogues)
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
Sodexo	Société d'exploitation hôtelière
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
TasP	Treatment as Prevention
TEC	Société de transport en commun
TPE	traitement post-exposition
UCM	Union des classes moyennes
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
VUB	Vrije Universiteit Brussel
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé